

Annexes

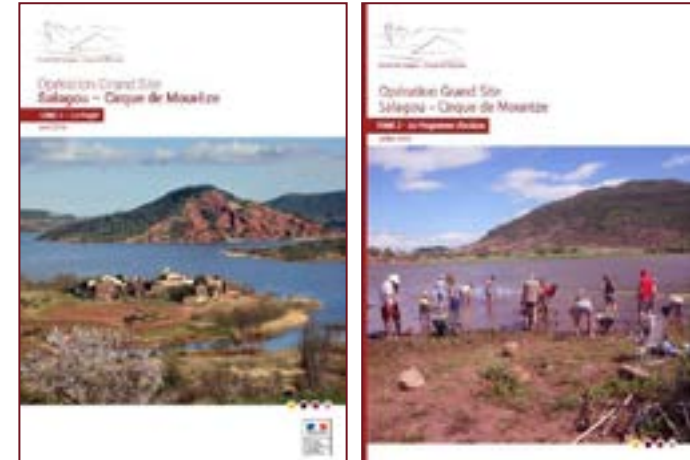


RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Les objectifs

Labellisation Grand Site de France

Le programme d'Opération Grand Site a été validé en commissions départementale et nationale des sites en **mai 2017**. Ce programme synthétise l'ensemble des actions menées et envisagées pour le Grand Site et leur donne une cohérence. Le fil directeur est celui de la résilience d'un site face à des bouleversements extérieurs, à sa capacité à mettre en valeur la richesse de paysages préservés pour générer du développement économique, culturel, social.



Gouvernance et périmètre

Modification des statuts : Le Syndicat mixte, de par ses missions et sa position d'interlocuteur des collectivités locales et des usagers sur les rives du Salagou, est devenu peu à peu gestionnaire du foncier départemental :

- patrouilles de terrain,
- ramassage des déchets à la main (confiée en prestation à une entreprise d'insertion),
- coordination des travaux d'entretien du domaine : signalétique, dispositifs de contention des véhicules...
- gestion des conventions agricoles – instruction des demandes, relations avec les éleveurs et les viticulteurs,
- gestion des conventions de loisirs : instruction des demandes, relations avec les prestataires saisonniers, appels à projets, suivi terrain, intégration paysagère...,
- gestion des conventions pour les manifestations sportives : accueil / instruction des demandes, accompagnement des organisateurs, suivi terrain

juin 2017 : accompagnement juridique d'un expert (Etienne Faure) pour formaliser et sécuriser juridiquement la gestion de fait du foncier départemental par le Syndicat mixte.

Conférence des maires : le SMGS organise le 14 novembre 2017 une conférence des maires, l'objectif de cette conférence est d'offrir un espace d'échanges et d'information aux élus locaux concernés par le Grand Site.

Périmètre OGS

Monsieur Boyer, inspecteur général pour le ministère de l'environnement, précisé dans son rapport du 11 mai 2017 la nécessité d'intégrer le Pic du Vissou et Villeneuve (classés) à l'OGS et d'étendre le site classé sur la commune du Puech.

OBJECTIF 1 : Protéger les paysages des 2 cœurs de site, gage d'un développement local durable

I - Maîtriser la fréquentation pour préserver les paysages des cœurs de site

Le Syndicat mixte assure la mise en réseau des acteurs dans le Grand Site et notamment sur le Domaine Départemental : agents assermentés, techniciens, prestataires, usagers... par le biais de la commission « Fréquentation » et des patrouilles de terrain.

Les patrouilles du Grand Site et le code de conduite

La commission fréquentation a été réunie deux fois en 2017 : agents assermentés, élus, techniciens des collectivités, prestataires touristiques. La patrouille équestre a sensibilisé les usagers au respect du code de conduite sur le domaine départemental du 1^{er} mai au 15 septembre. Le SMGS prépare les outils permettant la verbalisation (mise en place des arrêtés municipaux et mis en réseau les agents assermentés). Le règlement d'utilisation du Domaine Départemental du Salagou, qui compile toutes les règles et législations en vigueur sur les berges a été validé par le CD 34, le 22 mai 2017, puis transmis aux acteurs concernés.



Faute de moyens, la patrouille vététiste n'avait pas été recrutée en 2016 et 2017. Ces deux années d'absence, ont entraîné une baisse de la qualité de l'accueil sur les berges et une forte augmentation des incivilités. Un bilan complet et détaillé sera produit à l'issue de la commission « Fréquentation » du 5 octobre 2017.

Evaluer : l'observatoire de la fréquentation

Le dispositif de gestion de la fréquentation est évalué annuellement depuis 2009 grâce à l'observatoire de la fréquentation : suivi de la fréquentation - nombre de véhicules, sur et hors parkings, et nombre de camping-cars la nuit. Transmission des données aux niveaux départemental et régional. Chaque année, le SMGS produit le bilan annuel de l'année précédente. En 2017, le bilan global 2016 a été produit.



Eté 2017 : légère baisse de la fréquentation des berges du lac du Salagou (-7%) soit environ 700 véhicules / jour en moyenne en simultané, ce qui correspond à la capacité d'accueil du site. Plusieurs pointes à plus de 1000 visiteurs/jours. Saison très concentrée. Augmentation de la fréquentation de 30% à Mourèze.

Augmentation du nombre de camping-cars – Stationnement sauvage constant : 10 % des véhicules se garent en dehors des parkings (environ 70 véhicules/jour).

Entretien du Domaine Départemental

Ramassage des déchets résiduels : papiers gras, cannettes,...

Depuis 2016, le Syndicat a pris en main la prestation de ramassage manuel des déchets résiduels sur les berges du lac. Il intègre dans ce marché, des clauses sociales afin de favoriser l'accès au retour à l'emploi des personnes en difficultés sociales et professionnelles. La Maison de l'emploi a accompagné le Syndicat. L'association « les Agents du Littoral Méditerranéen » (ALM) est titulaire du marché jusqu'au printemps 2018. Cette mission est financée par le Département.

Résultat : malgré la forte fréquentation 2017, les berges sont restées propres grâce à l'investissement et la qualité du travail des agents d'ALM. Entre le 1^{er} juin 2016 et le 31 mai 2017, ils ont ramassé 572 sacs de 100 litres soit environ 2860kg de déchets et plus de 10 m3 d'encombrants (pare-chocs de voiture, planches à voile, cartons, carters d'huile, tentes, parasols...). Le nombre de sacs ramassés en haute saison a diminué mais, été comme hiver, le volume des encombrants augmente chaque année.



Collecte des ordures ménagères et toilettes sur les berges

L'offre de toilettes et la collecte des ordures ménagères sur les berges doivent être améliorée (à minima en saison), elle ne répond pas aux attentes et aux besoins dans un Grand Site – environ 250 000 visiteurs sur le domaine départemental (dont 125 000 visiteurs en 2 mois seulement). Les services de collecte des ordures

ménagères et les toilettes actuellement proposées étant suffisamment entretenus et intégrés aux paysages. Il faudra y travailler pour 2018.

Equipements : signalétique, glissières, barrières, plots....

Dans le respect du site, remise en état des parkings, des dispositifs de contention des véhicules et de la signalétique du domaine. Coordination et concertation réalisées par le Syndicat – Interventions réalisées par le Département de l'Hérault.

Les zones de baignade : lutte contre le lagarosiphon

L'herbier envahissant - *Lagarosiphon major* est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable. Les visiteurs demandent systématiquement où ils peuvent se baigner sans avoir à traverser cet herbier. De nombreuses remarques négatives remontent auprès des Offices de tourisme.

Depuis 2012, un moissonnage mécanique des plages surveillées (Les Vailhès et Clermont l'Hérault) est réalisé une fois par an, en début de saison. Il est confié à un prestataire privé et coordonné respectivement par la Communauté de communes du Lodévois et Larzac et la Mairie de Clermont l'Hérault. En 2017, la Communauté de communes du Lodévois et Larzac a choisi de tester d'autres méthodes d'arrachage pour optimiser les interventions.

En parallèle, depuis 2014, à l'initiative de la mairie de Celles, des chantiers bénévoles d'arrachage manuel sont organisés sur les zones présentant une fréquentation touristique importante (zone de baignade définie par l'Agence Régionale de la Santé, présence d'un prestataire privé, « plage » de la commune), en 2017 :

- Base de plein air, (Clermont l'Hérault)
- Mas de Riri, (Celles)
- Relais nautique (Octon)

2 - Requalifier les infrastructures d'accueil : les 3 pôles

L'accueil des visiteurs sur le Grand Site est structuré autour de 3 pôles : rives de Clermont, rives des Vailhès et cirque de Mourèze. Les équipements de ces pôles sont vieillissants et n'offrent pas un accueil à la hauteur de la qualité des paysages du Grand Site. Le Syndicat coordonne les projets de requalification et d'aménagement de ces équipements d'accueil.

Pôle de Clermont l'Hérault

Camping : Juin 2017 - ouverture de la piscine du camping et de nouveaux équipements (éco-lodges, chalets...) – aire de camping-cars en cours

Auberge : L'Office de Tourisme du Clermontais et Ozone VTT, loueur de VTT étaient dans le bâtiment de l'auberge pour la 2^{ème} année consécutive. La mairie de Clermont l'Hérault a sélectionné le gérant de la Bodega, pour proposer une restauration saisonnière.

Juin 2017 - délibération du CD34 : étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une maison de Site. Le CD34 lancera le concours d'architecte dès 2018.

Pôle des Vailhès

Depuis 2016, la Communauté de communes du Lodévois et Larzac a installé des toilettes et sélectionné l'entreprise efood pour la restauration, efun pour les bateaux électriques et l'association « Base nautique du Salagou » pour les activités nautiques. Des améliorations paysagères ont été apportées : rassemblement d'efun et efood, enlèvement des poteaux électriques sur le parking des Vailhès, nettoyage de la base... En 2018, la communauté de communes dépose un permis d'aménager pour mettre aux normes le camping et prévoit de changer le poste de secours.



Pôle de Mourèze

2017 : finalisation de l'étude de programmation globale. La maîtrise d'œuvre pour la maison de site sera lancée dès 2018, pour une ouverture du bâtiment en 2019.



3 - Décentrer la fréquentation des cœurs de site – déplacements doux

Relier les villes-portes de Clermont l'Hérault et Lodève au lac par un aménagement cyclable

Le Syndicat coordonne les projets d'aménagement cyclables depuis les villes-portes et jusqu'au Grand Site – Etudes et investissement portés par le Département.

Valoriser deux itinéraires de découverte des paysages en voiture

Deux itinéraires de découverte du grand paysage et des villages ont été identifiés, dotés de panoramas remarquables qui sont à valoriser.

OBJECTIF 2 : Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés

Réhabilitation du village de Celles

Le Syndicat mixte participe aux différents comités de pilotage organisés par la commune et assure la concertation autour du projet de déplacement du parking visiteurs – Etude et travaux en maîtrise d'ouvrage Département.

Appuyer la dynamique villageoise au sein du site classé

Le Syndicat mixte accompagne les projets communaux de requalification des espaces publics :

- théâtre de verdure de Liousson – fin des travaux été 2017
- salle municipale de Mourèze – inauguration automne 2017
- salle polyvalente d'Octon – début des travaux automne 2017



Un architecte-conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation

Depuis 2016, le Syndicat mixte prend en charge le défraiement des déplacements de l'architecte-conseil mis à disposition par le CAUE. L'architecte conseil accompagne les pétitionnaires et leurs architectes pour concevoir des projets de réhabilitation ou de construction en accord avec la charte paysagère du Grand Site. L'architecte conseil a suivi en 2017 une quinzaine de projets à forts enjeux paysagers et économiques (Brénas : 2 projets ; Celles : 1 projet ; Clermont l'Hérault : 1 ; Le Bosc : 3 ; Octon : 2 ; Mérifons : 2 ; Liousson : 2 ; Le Puech : 2).

Le Syndicat mixte organise des tournées réunissant services instructeurs, DREAL, mairie et UDAP pour travailler sur les projets de constructions et de réhabilitations à enjeux en site classé : 6 tournées en 2017. Le syndicat mixte participe aux comités de pilotage du SCOT et suit l'avancement des PLUs communaux et PLUs intercommunaux.

Encadrer et accompagner les organisateurs de manifestations sportives et culturelles

La mobilisation des habitants et des visiteurs passe par l'organisation d'événements fédérateurs autour du paysage vivant. Les rassemblements sportifs, thématiques (agriculture, nature, géologie, histoire...) ou culturels créent tout au long de l'année des occasions conviviales de partager l'esprit des lieux et le sens du vivre ensemble dans un paysage singulier.

Le Grand Site est de plus en plus sollicité pour l'organisation de nouvelles manifestations sportives et de tournages de film.

En 2017, le Syndicat a travaillé sur des outils de cadrage : le règlement de domaine et un guide des porteurs de projets sur le Salagou. Ces outils seront diffusés et mis en œuvre, sur les bases fixées en 2017 : instruction des demandes et accompagnement terrain par le syndicat mixte. Appui logistique par les collectivités locales. Autorisations par arrêté du Président du Département.

Le Syndicat mixte a coordonné en 2017 l'accueil des organisateurs de manifestations sportives et culturelles sur le Grand Site : Triathlon, Salagoumania, Gravity race, Trail du Salagou, Piano sur le lac, Défi inter-entreprises, concours de pêche, aéromodélisme, rando-cyclotourisme, rassemblement d'associations (solex), centres aérés,...

Le SMGS a effectué un contrôle avant / après manifestations dans le cadre de Natura 2000 sur le Gravity Race et le triathlon.

Relier les 2 lacs d'Avène et du Salagou par un sentier pédestre et faire émerger un projet de sentier familial sur les berges entre Clermont l'Hérault et Liousson

Le Syndicat mixte participe aux comités de pilotage et met en réseaux les acteurs concernés pour faire avancer ces deux projets.

Par ailleurs, le Réseau des Grands Sites de France, appuyé par le Ministère a réuni les acteurs du territoire du Pays cœur d'Hérault pour travailler sur une proposition de circuit entre les trois Grands Sites.

Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site

→ Valorisation des patrimoines et de l'esprit des lieux du Grand Site

En 2017, un programme de rencontres du patrimoine du Grand Site a réuni 122 participants sur 5 rencontres. 2 autres ont été annulées (mauvais temps...). 3 rencontres sont à programmer d'ici la fin de l'année.

Le Syndicat mixte est régulièrement sollicité pour présenter le Grand Site, ses patrimoines, l'esprit des lieux... En 2017, 8 interventions ont réuni plus de 250 personnes (Journée paysage du ministère, DDTM, journée découverte Concordia, Journée de la randonnée, lycée agricole...)

Communication

→ Edition et diffusion de supports d'information et d'interprétation

En lien avec les Offices de Tourisme, le Syndicat actualise les documents de communication existants : dépliant Grand Site, accueil des campings-caristes...

→ Site internet

L'architecture, les principaux contenus et l'apparence du site sont aujourd'hui quasiment définis. De nombreux problèmes techniques empêchent la mise en ligne du site et sa finalisation.

→ Médias

Le Syndicat mixte a diffusé 6 communiqués de presse et participé au tournage de l'émission de France 5 « Silence ça pousse » (date de diffusion à venir)

Représentation à l'extérieur

Le Syndicat mixte est membre actif du Réseau des Grands Sites de France.

Janvier 2017 : séminaire des directeurs

Octobre 2017 : Rencontres nationales du Réseau (2 élues, Directrice)



Grand Site Occitanie

L'appel à projet de la Région prend en compte de manière forte la démarche Grand Site de France. Les sites sélectionnés s'engageront avec la région pour 5 ans. L'objectif est un travail important de valorisation touristique, en partenariat. Le rôle des OT y sera primordial.

OBJECTIF 3 : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques

I-Affirmer, valoriser et protéger les paysages agricoles

Dans le cadre de la démarche Natura 2000 (subventionnée à 100%) :

Le Syndicat mixte porte deux démarches Natura 2000 pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité :

Site le "Salagou" pour les oiseaux et Site les "Mines de Villeneuve" pour les chauves souris.

La Région a sélectionné à 2 reprises, par appel à projet, le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du Syndicat. Les contrats mis en place, accompagnent les éleveurs pour étendre les parcours des troupeaux, et les viticulteurs pour aller vers une agriculture raisonnée (moins d'herbicides), voire biologique (arrêt total d'herbicides).

Entre 2010 et 2015, le Syndicat a permis la signature de contrats avec 29 agriculteurs sur une surface de 1 200 ha pour une somme de 550 000 €. Sur 2016 et 2017, 150 000 € supplémentaires ont été obtenus. En 2017, 3 nouveaux contrats ont été signés (2 éleveurs et 1 viticulteur).

Des troupeaux pour maintenir les grands paysages ouverts : étendre les surfaces de pâturage

En 2017, 2 éleveurs ont signé des contrats MAEC, dans lesquels ils s'engagent durant 5 ans à entretenir les milieux et rouvrir les surfaces pâturables, sur le plateau de l'Auvergne et sur les hauteurs de Brenas.

Les contrats totalisent une surface de 170 ha.

Des contrats de prêt à usage ont été signés par les propriétaires des parcelles, pour autoriser le passage d'un troupeau de brebis, sur surface pâturable de 130 ha.



Réduire l'utilisation de phytosanitaires dans les vignes

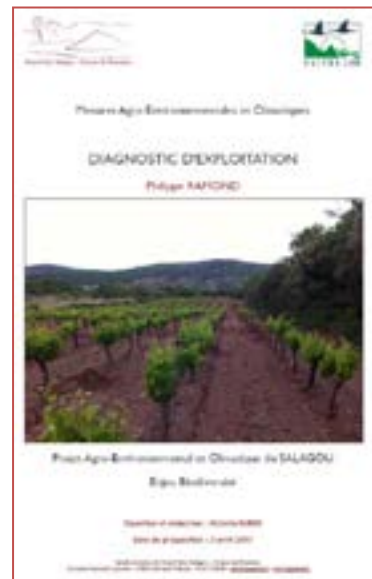
A la demande du syndicat mixte, le Civam Bio a organisé une **démonstration de matériel agricole** (octobre 2017) permettant de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires

Contrats MAEC viticulteurs : Le Syndicat mixte a rédigé le diagnostic d'exploitation et le diagnostic écologique d'un viticulteur souhaitant s'engager dans des MAEC, en partenariat avec l'association la Salsepareille.

Renouvellement des conventions viticoles sur le foncier départemental :

Suite à la mise en eau de la vallée, les nouvelles berges du lac, propriété du Département, avaient été louées en bail aux viticulteurs. Ces baux viticoles arrivaient à expiration.

Les baux ont été renouvelés en septembre 2017. En amont de la signature des conventions, un travail sur la réduction de l'impact environnemental des pratiques agricoles a été initié. Ce travail a fait l'objet d'une réunion avec la chambre d'agriculture en août 2017. Les nouvelles conventions ont été accordées à des viticulteurs engagés dans une démarche de réduction de l'usage des phytosanitaires.



Pour aller vers un vignoble du Grand Site

Il s'agit de faire bénéficier le vin du Salagou et de Mourèze de la reconnaissance patrimoniale attachée au site. Les viticulteurs qui s'orientent vers une reconnaissance (AOC ou IGP) expriment toute la diversité et la singularité des paysages et du substrat géologique, et font «déguster» cette histoire aux habitants et aux visiteurs.

Le Syndicat mixte labellisé a participé aux réunions de travail et à un Eductour à Gaillac dans le cadre du label Vignoble et découverte.

Protéger la biodiversité :

Evaluation des incidences environnementales

Le Syndicat mixte a accompagné les porteurs de projets dans la rédaction de leur évaluation des incidences environnementales ;

Suivis scientifiques – Plans Nationaux d'Action en faveur des espèces menacées

Dans le cadre du « Plan National d'Action en faveur de l'Aigle de Bonelli », le syndicat mixte a participé au baguage des 2 jeunes individus, nés sur le site au printemps. L'aigle de Bonelli a perdu sa balise, ses déplacements ne seront plus suivis.



Chantier bénévoles Concordia – Villeneuve

Aout 2017 - Une douzaine de jeunes bénévoles a aménagé l'ancien pigeonier de la mairie de Villeneuve, pour le rendre apte à accueillir une colonie de chauves-souris. Ils ont également organisé, en partenariat avec le Groupe Chiroptère Languedoc-Roussillon, une « Nuit de la chauve-souris » pour sensibiliser les habitants à la protection des espèces. Une centaine de personnes étaient présentes à cette manifestation.

Le chantier a été financé par des fonds Natura 2000. Il a été confié à l'association d'éducation populaire Concordia. Ces chantiers internationaux créent du lien et luttent contre les discriminations, tout en participant à la préservation du patrimoine naturel et culturel.



2-Affirmer, protéger et valoriser le patrimoine géologique

Sauvegarder la dalle de la Lieude

Le Syndicat mixte, avec la Communauté de communes du Clermontais et ses partenaires a pour objectif de redonner une dignité à la dalle de la Lieude. Ce patrimoine paléontologique exceptionnel, laissé à l'abandon doit retrouver une dignité.

Rapport d'activité 2018

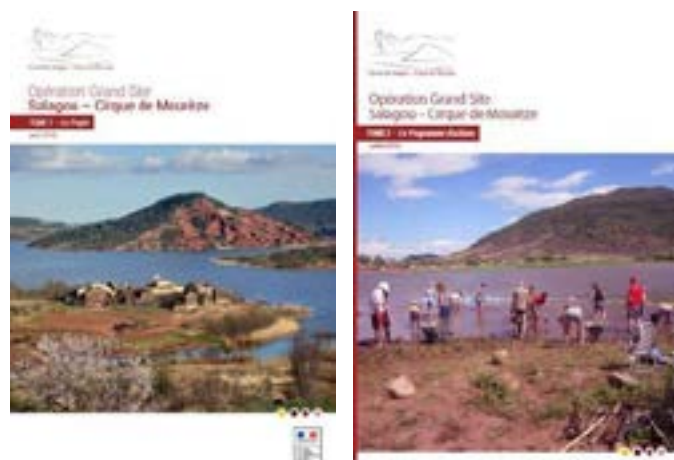
Les objectifs

Labellisation Grand Site de France

Suite à la CSSPP de mai 2017, le Syndicat mixte, reçoit du ministère de l'environnement par courrier du préfet en juin 2018 la **validation** officielle de l'Opération Grand Site.

Ce **programme** synthétise l'ensemble des actions menées et envisagées autour du paysage pour le Grand Site et leur donne une cohérence. Le fil directeur est celui de la **résilience** d'un site face à des bouleversements extérieurs, à sa capacité à mettre en valeur la richesse de paysages préservés pour générer du développement économique, culturel, social.

Afin d'accompagner la structure dans l'élaboration de la **candidature** au label Grand Site de France, et sur recommandation de l'État, le SMGS missionne fin 2018 un expert et un paysagiste qui, en appui à l'équipe, justifient et stabilisent le **périmètre** du futur Grand Site de France. Ils proposeront un programme d'actions à l'échelle de ce périmètre. Ils assureront l'accompagnement méthodologique et la gouvernance du projet.



Gouvernance

2018 : Travail des services du Département et du Syndicat pour formaliser et sécuriser juridiquement la gestion du foncier départemental par le Syndicat mixte.

Conférence des maires

Le SMGS organise le 14 novembre 2017 une conférence des maires, l'objectif étant d'offrir un espace d'échanges et d'information aux élus locaux concernés par le Grand Site.

A la demande des participants, une réunion thématique sur la charte architecturale et paysagère est organisée. Cette réunion en présence de l'architecte conseil du Grand Site a rassemblé une trentaine de personnes (élus et services instructeurs) le 27 mars 2018.

Comité technique « tourisme »

Fin 2017/début 2018, un groupe technique animé par le SMGS et regroupant notamment les OT, Hérault Tourisme, le CD34, le PCH, a été constitué et a travaillé à la candidature au label Grand Site d'Occitanie. Le site, n'ayant pas les éléments structurants nécessaires en termes d'accueil touristique, n'a pas été retenu. Mais ce travail a permis la constitution d'une communauté de travail sur cette thématique, qui continue à se réunir.

OBJECTIF 1 : Protéger les paysages des 2 cœurs de site, gage d'un développement local durable

I - Maîtriser la fréquentation pour préserver les paysages des cœurs de site

Le Syndicat mixte assure la mise en réseau des acteurs dans le Grand Site et notamment sur le Domaine Départemental : agents assermentés, techniciens, prestataires, usagers... par le biais de la commission « Fréquentation » et des patrouilles de terrain.

Les patrouilles du Grand Site et le code de conduite

La commission fréquentation a été réunie quatre fois en 2018 : agents assermentés, élus, techniciens des collectivités, prestataires touristiques.

La patrouille équestre a sensibilisé les usagers au respect du code de conduite sur le domaine départemental du 1^{er} mai au 15 septembre. Elle a reçu le renfort d'une patrouille VTT composée de 2 saisonniers du 14 juillet au 20 août. Cette patrouille VTT n'avait pas pu être reconduite les 2 dernières saisons, faute de budget. Le dispositif de gestion de la fréquentation a été soutenu grâce à la venue de **la Garde Républicaine** sur les berges du lac.

Le SMGS prépare les outils permettant la verbalisation (mise en place des arrêtés municipaux et mis en réseau les agents assermentés, Règlement d'Utilisation du Domaine Départemental).



Evaluer : l'observatoire de la fréquentation

Le dispositif de gestion de la fréquentation est évalué annuellement depuis 2009 grâce à l'observatoire de la fréquentation : suivi de la fréquentation - nombre de véhicules, sur et hors parkings, et nombre de camping-cars la nuit. Transmission des données aux niveaux départemental et régional. Chaque année, le SMGS produit le bilan annuel de l'année précédente. En 2018, le bilan annuel 2017 a été rédigé.



Eté 2018 : Baisse de la fréquentation à Mourèze (-30 % en juillet, -15 % en août sur la fréquentation du parking payant), à corréliser certainement avec les fortes chaleurs. Augmentation de la fréquentation des parkings des berges du lac du Salagou (+7%) soit environ 775 véhicules / jour en moyenne en simultané, avec des pointes de fréquentation à plus de 1700 véhicules le 15 août, dépassant régulièrement la capacité d'accueil théorique des berges (700). Cependant, la mobilisation de moyens humains supplémentaires : patrouille VTT, garde Républicaine, police Rurale..., l'entretien des dispositifs de contention des véhicules (barrières, fossés... remis en état avant la saison) permettent de ne pas subir cette hausse de fréquentation et d'éviter les atteintes au code de conduite. Ce bilan est moins positif en avant saison (avant le 14 juillet et après le 31 août).

Malgré la hausse de la fréquentation : légère baisse du nombre de camping-cars qui passent la nuit illégalement sur les berges et baisse du stationnement sauvage : 8.6 % des véhicules se garent en dehors des parkings (représente environ 60 véhicules/jour en 2018).

Pour plus de détail cf. bilan complet produit à l'issue de la commission « Fréquentation » du 18 octobre 2018 – le bilan annuel 2018 sera produit en janvier 2019.

Entretien du Domaine Départemental

Ramassage des déchets résiduels : papiers gras, cannettes,...

Depuis 2016, le Syndicat a pris en main la prestation de ramassage manuel des déchets résiduels sur les berges du lac. Il intègre dans ce marché, des clauses sociales afin de favoriser l'accès au retour à l'emploi des personnes en difficultés sociales et professionnelles. L'association « les Agents du Littoral Méditerranéen » (ALM) est titulaire du marché jusqu'au printemps 2020. Cette mission est financée par le Département.

Résultat : malgré la fréquentation, les berges sont restées propres grâce à l'investissement et la qualité du travail des agents d'ALM.



Collecte des ordures ménagères et toilettes sur les berges

L'offre de toilettes et de poubelles sur les berges doit être améliorée (à minima en saison), elle ne répond pas aux attentes et aux besoins dans un Grand Site – environ 250 000 visiteurs sur le Domaine départemental (dont 125 000 visiteurs en 2 mois seulement). Le travail sur l'amélioration de l'offre et sur l'intégration paysagère de ces équipements doit être poursuivi en 2019.

Equipements : signalétique, glissières, barrières, plots...

Dans le respect du site, remise en état des parkings, des dispositifs de contention des véhicules et de la signalétique du domaine. Coordination et concertation réalisées par le Syndicat – Interventions réalisées par le Département de l'Hérault.

Actions contre les espèces invasives

Arrachage de l'opuntia à Celles

Comme chaque année, le Syndicat mixte a accompagné la mairie de Celles dans son action de lutte contre le cactus envahissant *Opuntia rosea*. La patrouille du Grand Site assure une veille sur le secteur, envahi par l'espèce, et le syndicat mixte coordonne les actions d'arrachage, en partenariat avec les structures concernées (mairie de Celles, Conseil départemental, ONCFS, DRAAF, Conservatoire Botanique Méditerranéen).

Arrachage du lagarosiphon sur les zones de baignade

L'herbier envahissant - *Lagarosiphon major* - est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable. En 2018, le Syndicat mixte assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage du lagarosiphon sur les plages des Vailhès et de Clermont l'Hérault pour un budget de 12 000 € TTC. Le Syndicat a réalisé un prototype de râteau pour améliorer l'efficacité des chantiers bénévoles. Le CD34 assure le transport du lagarosiphon arraché lors des chantiers bénévoles pour garantir le respect des autorisations. Le confort de la baignade a pu être assuré grâce aux chantiers et surtout à la faible présence de lagarosiphon cet été, certainement liée à une longue période d'assec de la zone colonisée suivi de fortes précipitations et une température du lac peut favorable au printemps (*un bilan détaillé sera produit fin 2018-début 2019*).



Des fiches de retour d'expérience ont été rédigées par le SMGS dans le cadre du groupe de travail sur les invasions biologiques (coordonné par l'UICN) sur les actions de lutte contre l'*Opuntia* depuis 2009 et contre le lagarosiphon depuis 2013. Ces fiches ont été diffusées dans la lettre d'information du programme, et sont disponibles en ligne.

2 - Requalifier les infrastructures d'accueil : les 3 pôles

L'accueil des visiteurs sur le Grand Site est structuré autour de 3 pôles : rives de Clermont l'Hérault, rives des Vailhès et Cirque de Mourèze. Les équipements de ces pôles sont vieillissants et n'offrent pas un accueil à la hauteur de la qualité des paysages du Grand Site. Le Syndicat coordonne les projets de requalification et d'aménagement de ces équipements d'accueil.

Pôle de Clermont l'Hérault

Maison de site :

Été 2018 : le CD34 finalise le programme et lance la consultation pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la requalification du pôle (paysagiste mandataire).

Octobre 2018 : 5 équipes sont choisies - propositions et choix de l'équipe finale 1^{er} trimestre 2019.



Gestion/entretien du pôle :

Juin 2018 : le CD34 transmet par convention la gestion et l'entretien du pôle (hors parkings) à la Communauté de communes du Clermontais. La mairie reste gestionnaire de la baignade surveillée et de l'action Lire au lac.

Pôle des Vailhès

2018 : renouvellement de la pose d'un bloc de toilettes raccordé, changement du poste de secours, réduction de la période de baignade surveillée.



Pôle de Mourèze

En vue des aménagements nécessaires, l'année 2018 a été consacrée à un long travail de concertation et de précisions sur les projets : maison de site, stationnements, circulation douce.

27 septembre 2018 : avis favorable à l'unanimité avec recommandations de la commission Départementale des sites sur le projet de requalification du pôle de Mourèze.

Fin 2018 : finalisation et dépôt du permis d'aménager.



3 - Décentrer la fréquentation des cœurs de site – déplacements doux

Relier les villes-portes de Clermont l'Hérault et Lodève au lac par un aménagement cyclable

Le Syndicat coordonne les projets d'aménagement cyclables depuis les villes-portes et jusqu'au Grand Site. Etudes et investissement portés par le Département. Présentation des études aux services de l'Etat en 2018.

Valoriser deux itinéraires de découverte des paysages en voiture

Deux itinéraires de découverte du grand paysage et des villages ont été identifiés, dotés de panoramas remarquables qui sont à valoriser. Un des projets porte notamment sur la mise en valeur de l'arrivée dans le Grand Site depuis le col de la Merquièrre. Ce panorama marquera l'entrée dans le Grand Site depuis la Communauté de communes du Grand Orb.

Fin 2018-début 2019 : lancement avec le Conseil départemental d'un groupe de travail afin d'affiner les besoins et définir les priorités en termes de travaux à venir.

OBJECTIF 2 :Tisser des liens autour d’une histoire singulière et des paysages protégés

Réhabilitation du village de Celles

Le Syndicat mixte participe aux différents comités de pilotage organisés par la commune et assure la concertation autour du projet de déplacement du parking visiteurs. Étude et travaux en maîtrise d’ouvrage Département.
Été 2018 : le CD34 lance la consultation pour l’étude de maîtrise d’œuvre pour l’intégration paysagère du parking visiteurs de Celles.
Les avancées 2018 :
- permis d’aménager accepté pour la station d’épuration
- financements accordés pour les réseaux d’eau secs et humides
- pré-sélection des porteurs de projet en cours (pour les habitations qui seront confiées en prêts à usage)

Appuyer la dynamique villageoise au sein du site classé

Projets communaux de requalification des espaces publics : salle polyvalente d’Octon – fin des travaux automne 2018

Un architecte-conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation

Depuis 2016, le Syndicat mixte prend en charge le défraiement des déplacements de l’architecte-conseil mis à disposition par le CAUE. L’architecte conseil accompagne les pétitionnaires et leurs architectes pour concevoir des projets de réhabilitation ou de construction en accord avec la charte paysagère du Grand Site.
L’architecte conseil a suivi en 2018 :
-28 demandes de sollicitations
-plus de 20 déplacements sur site
-9 fiches avis/conseil rédigés et de nombreux échanges de mails avec les porteurs

Le Syndicat mixte organise des tournées réunissant services instructeurs, DREAL, mairie, architecte conseil et UDAP pour travailler sur les projets de constructions et de réhabilitations à enjeux en site classé : au-delà des réunions spécifiques pour les pôles, 4 tournées ont été organisées en 2018.
Par ailleurs, le Syndicat mixte participe aux comités de pilotage du SCOT, du PCAET et suit l’avancement des cartes communales, PLUs communaux et PLUs intercommunaux lorsqu’il est invité.

Encadrer et accompagner les porteurs de projet dans le Domaine Départemental du Salagou, organisateurs de manifestations sportives et culturelles, tournages et installation d’activités

La mobilisation des habitants et des visiteurs passe par l’organisation d’évènements fédérateurs autour du paysage vivant. Les rassemblements sportifs, thématiques (agriculture, nature, géologie, histoire...) ou culturels créent tout au long de l’année des occasions conviviales de partager l’esprit des lieux et le sens du vivre ensemble dans un paysage singulier. Le Grand Site est de plus en plus sollicité pour l’organisation de nouvelles manifestations sportives et de tournages de film.

Le Syndicat mixte a coordonné en 2018 l’accueil des organisateurs de manifestations sportives et culturelles dans le Grand Site. Notamment pour les manifestations de grande ampleur (>400 personnes – tableau joint), le Syndicat a accompagné les porteurs de projets dans l’intégration de leur manifestation sur le territoire (impact environnemental, gestion des déchets, vie locale...) en partenariat avec les collectivités et mairies concernées.

Il a également coordonné l’accueil des évènements de moindre ampleur (concours de pêche, régates, centres-aérés, rassemblements d’associations...).

Les agents du SMGS ont effectué un contrôle avant / après manifestations dans le cadre de Natura 2000 sur la Gravity race, le triathlon et la Lake’s race. Le même travail sera réalisé pour le Cross départemental du SDIS 34 à venir.

Tournages 2018

A notre connaissance, une dizaine de tournages (fictions, documentaires, clips) ont eu lieu sur le site, dont deux longs métrages de portée nationale. Tous ne préviennent pas forcément le territoire de leur venue, ou très tardivement, entraînant des délais d’instruction et d’autorisation parfois difficiles à gérer.

Fin 2018 : le Syndicat mixte créé une **commission d’accueil des porteurs de projet dans le Domaine Départemental** composée du bureau des élus du Syndicat, des communes riveraines du lac et des Vice-présidents tourisme et APN des communautés de communes membres du SMGS. L’objectif est de définir pour la saison suivante les activités qui pourraient s’installer sur les berges. La commission se réunira une à deux fois par an. 16 demandes d’installation traitées au 1^{er} semestre 2018. Un bilan des demandes d’organisation de manifestation est également présenté lors de cette commission.

Vers un pôle de pleine nature, autour des activités sportives présentes sur le territoire.
En 2018, une réflexion a démarré avec les services du Conseil départemental et Hérault Tourisme afin d’envisager une structuration nécessaire des pratiques APN, très présentes et en développement. Cette action était présentée dans la candidature Grand Site Occitanie et dans le schéma départemental du Tourisme.
Proposition 2019 lancement de la démarche avec les acteurs concernés

Concevoir et diffuser des supports de communication et d’interprétation du Grand Site

Valorisation des patrimoines et de l’esprit des lieux du Grand Site

Les « rencontres du patrimoine du Grand Site » ont réuni, en 2018, 245 participants sur 8 rencontres, soit une forte progression (le double). Deux rencontres ont été annulées (problèmes de santé, inscriptions insuffisantes). Trois rencontres sont programmées d’ici la fin de l’année. Par ailleurs, le Syndicat mixte est régulièrement sollicité pour présenter le Grand Site, ses patrimoines, l’esprit des lieux... : en 2018, 5 interventions ont réuni environ 200 personnes (Service urbanisme, ingénierie foncière et perspectives du Département, Service gestion du matériel et des ateliers du PMO du Département, stand pour le renouvellement du label Grand Site de France Gorges de l’Hérault, délégation d’Albanie avec le RGSF, intervention auprès des techniciens de la DDTM).
Le recensement du patrimoine bâti du Mas Bousquet (commune de Pézènes-les-Mines) est en cours d’achèvement et sera présenté fin novembre à la population.



50 ans du lac
Dès 2018, le SMGS a pris contact avec le Conseil départemental et les Communautés de communes afin de proposer une action et une coordination des manifestations en 2019 autour des 50 ans du lac.
Proposition : une semaine de valorisation du territoire, autour de l’idée « du barrage au grand paysage » (découverte des grandes thématiques emblématiques, évènements, valorisation de l’action du SMGS et du projet GS, présentation des projets...).
Un comité de travail est lancé fin 2018.
Suite aux engagements respectifs, il conviendra de préciser les moyens (humains et financiers) nécessaires à l’organisation de l’évènement.

Communication
Edition et diffusion de supports d’information et d’interprétation

En lien avec les Offices de Tourisme, le Syndicat mixte actualise les documents de communication existants : dépliant Grand Site, accueil des campings-caristes... En 2018, un dépliant commun (flyer d’appel) a pu être édité après concertation. La carte du dépliant devra être revue en lien avec l’extension du périmètre, mais aussi du fait de la fin des droits à l’image du fond de carte.

Site internet
Fin 2018-début 2019 : mise en ligne du nouveau site et intégration des contenus.

Médias
Le Syndicat mixte a diffusé 6 communiqués.
Il a également travaillé avec l’attachée de presse du Département et la chargée de communication de la Gendarmerie pour assurer la médiatisation de la venue de la Garde Républicaine : 10 articles/émissions ont relayé l’information (Le Figaro, Midi Libre, France 3...)

NOM	ORGANISATEUR	DATE	NBR PARTICIPANTS	LOCALISATION
Randonnée Salagou	Vélo Club Clermontais	samedi 3 et dimanche 4 mars 2018	500	Grand Site
Swimrun- Gravity race	Sport solution	samedi 5 mai 2018	400	Tour du lac
Fête de la Nature	Communauté de Communes du Clermontais / Base de Plein Air du Salagou	dimanche 27 mai 2018	1000	Pôle de Clermont
Triathlon du Salagou	Montpellier Agglomération Triathlon	samedi 2 et dimanche 3 juin 2018	3500	Grand Site
Lake's race - course d'obstacle	Association RAS Events 34 (RUS, SANMARTIN, ARIBAUD)	dimanche 9 septembre 2018	500	Pôle Clermont/Liausson
Salagoumania	VTT Roc Evasion	dimanche 30 septembre 2018	1500	Grand Site
Trail du Salagou	Clermont endurance / MAT	samedi 13 octobre 2018	1300	Tour du lac
Cross départemental	SDIS 34	dimanche 18 novembre 2018	500	Pôle Clermont

OBJECTIF 3 : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques

I-Affirmer, valoriser et protéger les paysages agricoles

Dans le cadre de la démarche Natura 2000 (subventionnée à 100%) :

Le Syndicat mixte porte deux démarches Natura 2000 pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité :

Site le "Salagou" pour les oiseaux et Site les "Mines de Villeneuve" pour les chauves-souris.

En l'absence d'appel à projet sur les enjeux de biodiversité dans le cadre du Programme de Développement Rural du Languedoc-Roussillon (PDR LR), il n'y a pas eu de nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) en 2018. Le financement de nouvelles Mesures Agro-Environnementales n'est plus assuré jusqu'en 2020. Le Syndicat mixte assure néanmoins le suivi et l'accompagnement des 21 exploitants agricoles (13 viticulteurs, 7 éleveurs, 1 oléiculteur/céréalier) actuellement engagés en MAEC.



Des troupeaux pour maintenir les grands paysages ouverts : étendre les surfaces de pâturage

En 2018, le projet de reconquête pastorale s'est poursuivi dans deux secteurs du Grand Site et du site Natura 2000 :

- Extension des autorisations de pâturage dans le secteur du Cébéro (communes de Celles et du Puech), sur 150 ha, pour lequel, une médiation entre deux éleveurs sera nécessaire (en cours)
- Diagnostic éco-pastoral du massif de la Ramasse (secteur Clermont l'Hérault, Nébian, Villeneuve), sur 270 ha, dans le cadre du stage de licence de Hanna MULLER (Gestion agricole des espaces naturels ruraux).

En complément, dans le cadre de la réouverture des milieux, une matinée a été consacrée à un brûlage pastoral dans le secteur de la Sure, en présence de la bergère qui accompagne le troupeau en place.



Réduire l'utilisation de phytosanitaires dans les vignes

Promotion des pratiques favorables à la biodiversité : à la demande du Syndicat mixte, et dans le cadre des journées Terr'eau Bio, le Civam Bio 34, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, a organisé une journée d'échange sur la gestion de l'enherbement dans les vignes (24 octobre 2018).

Par ailleurs, le Syndicat mixte a participé à une réunion sur la mise en place d'un groupe viticulture durable, organisé à Octon par la Chambre d'agriculture de l'Hérault, à destination de l'ensemble des viticulteurs de la vallée du Salagou. Peu d'exploitants se sont déplacés, et il a donc été décidé d'axer l'animation sur des journées d'échange et des démonstrations, pour mobiliser les viticulteurs de manière ponctuelles.

Contrats MAEC viticulteurs : le Syndicat mixte a accompagné les viticulteurs en MAEC dans la réalisation de leur bilan phytosanitaire (bilan des pratiques et indice de fréquence de traitement).

Animation sur le foncier départemental à vocation agricole :

Dans la poursuite du travail initié en 2017 (renouvellement des conventions viticoles sur le foncier départemental, appel à candidature sur les parcelles libres, mise en place de clauses environnementales dans les conventions), le Syndicat mixte a assuré le suivi de la gestion des conventions (programmation des travaux de remise en état des cours d'eau, suivi des pratiques, renouvellement des conventions annuelles).

Un nouvel appel à candidature va être lancé fin 2018, sur des parcelles vacantes.

Pour aller vers un vignoble du Grand Site



Une réunion publique organisée par le Syndicat mixte a rassemblé les viticulteurs du Grand Site le 10 avril 2018. La grande majorité des viticulteurs (18 caves particulières et coopérateurs) était présente.

Au vu de la mobilisation importante et des problématiques soulevées, il a notamment été décidé de former un groupe de travail avec des représentants par communes et type d'exploitation ; il s'est réuni 3 fois. En parallèle plusieurs RDV ont eu lieu avec des viticulteurs et agriculteurs afin d'affiner leurs attentes.

Il en ressort la volonté de travailler ensemble à la valorisation du territoire et du paysage à travers les produits agricoles. La création d'une association est envisagée et sera étudiée.

Protéger la biodiversité

Evaluation des incidences environnementales

Le Syndicat mixte a accompagné les porteurs de projets dans la rédaction de leur évaluation des incidences environnementales :

- 9 manifestations de grande ampleur (> 100 participants)
- 5 documents d'urbanisme (élaboration des PLU d'Octon, Lacoste et Celles, révision du PLU de Clermont l'Hérault, élaboration du PLUi du Lodévois et Larzac)
- Travaux de viabilisation du village de Celles
- Prise de compétence Activités de Pleine Nature de la Communauté de Communes du Clermontais (programmation, aménagement des circuits VTT du tour du lac, équipement Grande Traversée du Massif Central, aménagement Pic du Vissou...)

Suivis scientifiques

Dans le cadre de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 du Salagou et des Mines de Villeneuve, le Syndicat mixte a coordonné la réalisation des suivis scientifiques suivant :



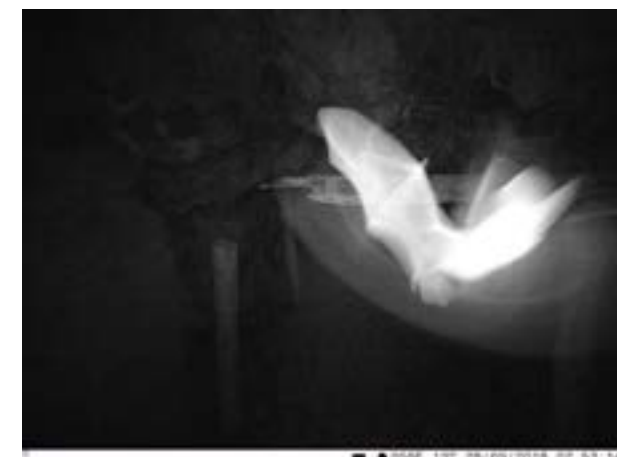
- Suivi de la population du Blongios nain de l'anse d'Ariège, afin d'assurer la prise en compte des enjeux de protection de l'espèce dans le projet de modification de la gestion du barrage du Salagou (suivi réalisé par un prestataire, à la demande du Syndicat mixte). Une réflexion est en cours pour déterminer les mesures à mettre en œuvre pour assurer la protection de l'espèce et de son habitat.

- Suivi des colonies connues de chauves-souris dans le bâti de Villeneuve et de ses alentours, et prospections complémentaires.

- Pose d'un piège-photographique à l'entrée des anciennes carrières de barytine (Mines de Villeneuve) pour comptabiliser

la fréquentation humaine dans les galeries et estimer le dérangement potentiel des colonies de chauves-souris. Le piège-photo sera laissé en place au minimum jusqu'à fin juillet 2019 pour collecter les données sur une année complète.

- Pose de thermo-hygromètre dans l'ancien pigeonier de Villeneuve pour suivre l'évolution de la température et de l'humidité, afin de s'assurer que les conditions sont favorables à l'installation d'une colonie et de prévoir les ajustements nécessaires. Les capteurs seront laissés en place jusqu'à minimum début juillet 2019 afin d'avoir les enregistrements sur une année complète.



2-Affirmer, protéger et valoriser le patrimoine géologique

Sauvegarder la dalle de La Lieude

Le Syndicat mixte, en lien avec la Communauté de communes du Clermontais et ses partenaires a pour objectif de redonner une dignité à la dalle de La Lieude, patrimoine paléontologique exceptionnel, laissé à l'abandon. Dans ce sens, une étude a été menée par le MAS des Terres Rouges pour le compte de la CC du Clermontais. Par ailleurs, des courriers échangés entre le Syndicat mixte et la sous-préfecture devraient aboutir prochainement à réunir tous les partenaires qui ont pu être identifiés à cette occasion. Au-delà de la sauvegarde de la dalle paléontologique de La Lieude, il s'agit bien d'élargir ces démarches de valorisation, aux richesses géologiques du territoire en y associant l'expertise du Musée de Lodève. Enfin, parallèlement, un projet de géoparc concernant une superficie plus importante est en gestation ; le Syndicat et l'ensemble des partenaires y seront associés.



V3 / 7 octobre 2019

Rapport d'activité 2019

Missions du Syndicat mixte : porter l'Opération Grand Site

Animer la concertation entre les acteurs du Grand Site représente le cœur de métier du Syndicat mixte. Le Syndicat intervient aussi en direct pour valoriser les paysages sur le terrain : accueil et sensibilisation des visiteurs via une patrouille de terrain, ramassage des déchets résiduels sur les berges du Salagou, coordination des chantiers « invasives », Natura 2000 (suivi de la faune, contrats agricoles...), architecte conseil pour les habitants et collectivités, sorties patrimoine / esprit des lieux, chantiers bénévoles (restauration du patrimoine bâti et des espaces naturels).

Labellisation Grand Site de France

Le **programme d'action** du Grand Site synthétise l'ensemble des actions menées et envisagées autour du paysage pour le Grand Site et leur donne une cohérence. Le fil directeur est celui de la **résilience** d'un site face à des bouleversements extérieurs, à sa capacité à mettre en valeur la richesse de paysages préservés pour générer du développement économique, culturel, social.



Afin d'accompagner la structure dans l'élaboration de la **candidature** au label Grand Site de France, et sur recommandation de l'État, le SMGS poursuit son travail avec un expert et un paysagiste qui, en appui à l'équipe, justifient et stabilisent le **périmètre** du futur Grand Site de France.

Deux réunions avec les mairies concernées par l'extension ont eu lieu.

Ces experts assurent l'accompagnement méthodologique et la gouvernance du projet. Un comité de pilotage du Grand Site a eu lieu le 29 août 2019 afin d'échanger sur l'avancement des actions, notamment prioritaires, et du calendrier de la candidature au label ; il a été convenu qu'un bilan et un programme d'actions à l'échelle de ce périmètre seront proposés fin 2019 aux services de l'État.

Gouvernance

Bureau

Le bureau, réunissant 8 élus, est réuni tous les 15 jours afin de suivre la vie du site et d'avancer collectivement sur les problématiques.

Conférence des élus

En 2019, les élus ont été réunis lors du comité de pilotage du Grand Site, dans le cadre de la préparation de la candidature au label Grand Site de France.

Comités techniques

Les directeurs référents des collectivités membres sont réunis tous les 2 mois afin de travailler sur les problématiques spécifiques du Grand Site et faire le lien avec leurs instances et techniciens.

Le groupe technique « tourisme » animé par le SMGS a régulièrement été réuni (OT, Hérault Tourisme, CD34, PCH). Il a en 2019 travaillé essentiellement sur les 50 ans du lac et l'étude « Pôle nature »

Un groupe technique « communication » réunissant les directeurs de communication des communautés de communes et animé par le SMGS a été créée en 2019 afin de coordonner les actions de communication.

Toutes ces rencontres permettent un meilleur passage d'informations et l'adhésion à la culture commune Grand Site.

OBJECTIF 1 : Protéger les paysages des 2 cœurs de site, gage d'un développement local durable

I - Maîtriser la fréquentation pour préserver les paysages des cœurs de site

Le Syndicat mixte assure la mise en réseau des acteurs dans le Grand Site et notamment dans le Domaine Départemental : agents assermentés, techniciens, prestataires, usagers... par le biais de la commission « Fréquentation » et des patrouilles de terrain. Il est chargé de faire respecter le Règlement d'utilisation du Domaine départemental.

Les patrouilles du Grand Site et le code de conduite

La commission fréquentation (agents assermentés, élus, techniciens des collectivités, prestataires touristiques...) a été réunie quatre fois en 2019.

La patrouille équestre a sensibilisé les usagers au respect du code de conduite sur le domaine départemental du 15 avril au 15 septembre. Elle a reçu le renfort d'une patrouille VTT composée de 2 saisonniers du 14 juillet au 20 août. Le dispositif de gestion de la fréquentation a été soutenu grâce à la venue de **la Garde Républicaine** sur les berges du lac.

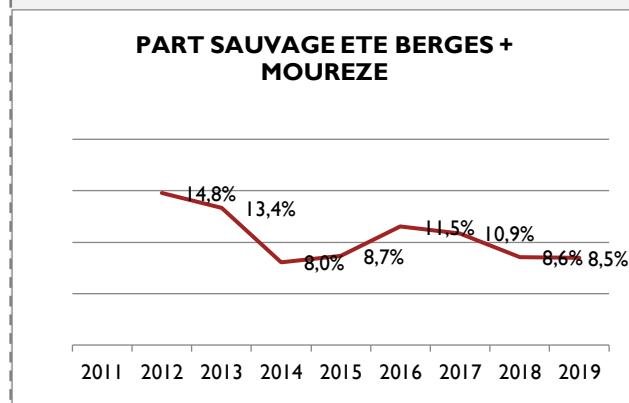
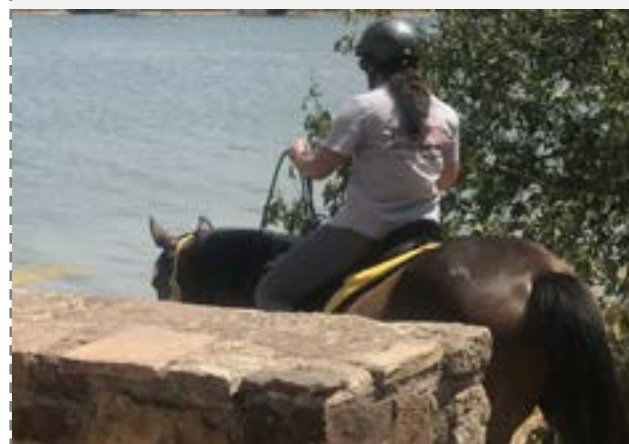
Le SMGS prépare les outils permettant la verbalisation (mise en place des arrêtés municipaux) et coordonne les équipes de terrain.

Evaluer : l'observatoire de la fréquentation

Le dispositif de gestion de la fréquentation est évalué annuellement depuis 2009 grâce à l'observatoire de la fréquentation : suivi de la fréquentation - nombre de véhicules, sur et hors parkings, et nombre de camping-cars la nuit. Transmission des données aux niveaux départemental et régional. Chaque année, le SMGS produit le bilan annuel de l'année précédente. En 2019, le bilan annuel 2018 a été rédigé.

Été 2019 : Augmentation de la fréquentation estivale à Mourèze (+30 %), baisse de la fréquentation au Lac du Salagou (-17 %). Sur les berges du lac, la baisse de la fréquentation conjuguée à la mobilisation de moyens humains importants (Garde Républicaine, Patrouille VTT...) et à l'entretien des dispositifs de contention des véhicules (barrières, fossés... remis en état avant la saison) permettent d'améliorer le bilan quantitatif (atteintes au code de conduite). 7 jours de très forte fréquentation (plus de 1000 véhicules/jours garés en simultané sur les berges), une pointe à 1270. Baisse du nombre de camping-cars qui passent la nuit illégalement sur les berges et stabilité du stationnement sauvage autour de 8.5 % des véhicules (représente environ 50 véhicules/jour en 2019).

Pour plus de détails, cf. bilan complet produit à l'issue de la commission « Fréquentation » du 3 octobre 2019 – le bilan annuel 2019 sera produit en février 2020.



Entretien du Domaine Départemental

Ramassage des déchets résiduels : papiers gras, cannettes,...

Depuis 2016, le Syndicat gère la prestation de ramassage manuel des déchets résiduels sur les berges du lac. Il a intégré dans ce marché, des clauses sociales afin de favoriser l'accès au retour à l'emploi des personnes en difficultés sociales et professionnelles. L'association « les Agents du Littoral Méditerranéen » (ALM) est titulaire du marché jusqu'au printemps 2020. ALM appuie les initiatives privées de nettoyage bénévoles, elle a accompagné 4 chantiers bénévoles en 2019 (3 au lac et 1 prévu au Cirque). Cette mission est financée par le Département.

Poubelles et toilettes sur les berges

L'offre de toilettes et de poubelles sur les berges doit être améliorée (à minima en saison), elle ne répond pas complètement aux attentes et aux besoins dans un Grand Site – environ 250 000 visiteurs sur le Domaine départemental (dont 125 000 visiteurs en 2 mois seulement). Le travail sur l'amélioration de l'offre et sur l'intégration paysagère de ces équipements doit être poursuivi en 2020.

Equipements : signalétique, glissières, barrières, plots...

Dans le respect du site, remise en état des parkings, des dispositifs de contention des véhicules et de la signalétique du domaine. Coordination et concertation réalisées par le Syndicat – Interventions réalisées par le Département de l'Hérault.

A la demande du Grand Site, le CD34 a démolé un vieux bâtiment sur le Mont Redon.

Actions contre les espèces invasives

Arrachage de l'opuntia à Celles

Comme chaque année, le Syndicat mixte a accompagné la mairie de Celles dans son action de lutte contre le cactus envahissant Opuntia rosea. Le Grand Site reçoit, le 9 octobre, la formation « Espèces exotiques envahissantes – clés pour la gestion » organisée par l'Agence Française pour la Biodiversité et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature pour partager son expérience.

Arrachage du lagarosiphon sur les zones de baignade

L'herbier envahissant - *Lagarosiphon major* - est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable. Depuis 2018, le Syndicat mixte assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage du lagarosiphon sur les plages des Vailhès et de Clermont l'Hérault pour un budget de 14 000 € TTC. Depuis l'été 2019, la Fédération de pêche apporte un appui technique et logistique. Le confort de la baignade a pu être assuré grâce aux chantiers (un bilan détaillé sera produit fin 2019-début 2020).

2 - Requalifier les infrastructures d'accueil : les 3 pôles

L'accueil des visiteurs sur le Grand Site est structuré autour de 3 pôles : rives de Clermont l'Hérault, rives des Vailhès et Cirque de Mourèze. Les équipements de ces pôles sont vieillissants et n'offrent pas un accueil à la hauteur de la qualité des paysages du Grand Site. Le Syndicat coordonne les projets de requalification et d'aménagement de ces équipements d'accueil.



Pôle de Clermont l'Hérault

Espaces publics et maison de site :

2019 : le Département a finalisé le concours de maîtrise d'œuvre pour la requalification du pôle (paysagiste mandataire). Les 5 équipes choisies ont présenté leurs propositions et le choix final est validé par le jury suite au travail du comité technique réunissant les services du Département, du Grand Site, de l'Etat, de la communauté de communes, de la mairie, du CAUE. Le projet est présenté à la population et aux partenaires (50 ans, exposition à l'OT de Clermont l'Hérault...).



Gestion/entretien du pôle :

Travail transversal entre la communauté de communes du Clermontais et le Syndicat Mixte développé en 2019, à affiner en 2020.

Pôle des Vailhès

Un groupe de travail (CD/SM/CCLL/mairies) est relancé afin de préparer le programme de requalification de la baie des Vailhès (répartition des maîtrises d'ouvrage, usages, fonctionnement).

La gestion du camping des Vailhès est déléguée par la CCLL à la société Huttopia, avec une forte orientation camping nature ; le SMGS est associé dans le cadre du projet de requalification du camping (projet élaboré en 2019-20 pour ouverture à horizon 2021).

Pôle de Mourèze

En vue des aménagements nécessaires, après un long travail de concertation et de précisions (maison de site, stationnements, circulation douce), le projet a reçu un 2nd avis favorable à l'unanimité, avec recommandations, de la commission Départementale des sites sur le projet de requalification du pôle de Mourèze le 14 Mars 2019. Le PC est validé dans l'été.

Les travaux démarreront fin 2019 - début 2020.



3 - Décentrer la fréquentation des cœurs de site – déplacements doux

Le Syndicat mixte participe dans le cadre du SCOT aux réunions techniques et au comité de pilotage « stratégie cyclable » du Pays Cœur d'Hérault.

Aménagement cyclable : Clermont l'Hérault/lac – Clermont l'Hérault/Villeneuve et Lodève/ lac

Le Syndicat coordonne les projets d'aménagement cyclables depuis les villes-portes et jusqu'au Grand Site. Etudes et investissement portés par le Département.

Après une présentation des études pour la liaison Clermont l'Hérault-Le lac aux services de l'Etat en 2018, une 1ère tranche de travaux démarrera fin 2019 ; les travaux de la 2^{de} tranche, en site classé, seront faits en articulation avec le projet de requalification du pôle de Clermont l'Hérault.

La réflexion sur la piste cyclable Clermont l'Hérault/Villeneuve se poursuit.

Valoriser deux itinéraires de découverte des paysages

Deux itinéraires de découverte du grand paysage et des villages en voiture ont été identifiés, dotés de panoramas remarquables qui sont à valoriser.

Un des projets porte notamment sur la mise en valeur de l'arrivée dans le Grand Site depuis le col de la Merquièr. Ce panorama marquera l'entrée dans le Grand Site depuis la Communauté de communes du Grand Orb.

2020 : lancement avec le Conseil départemental d'un groupe de travail afin d'affiner les besoins et définir les priorités en termes de travaux à venir.

Des réflexions pourront être menées sur d'autres approches (piste de l'Auverne, traversée du lac...).

OBJECTIF 2 : Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés

Réhabilitation du village de Celles

Le Syndicat mixte participe aux différents comités de pilotage organisés par la commune et assure la concertation autour du projet de déplacement du parking visiteurs.

Les avancées 2019 :

- l'équipe de maîtrise d'œuvre (Eskis) travaille sur l'intégration paysagère du parking visiteurs de Celles (MO : CD34).
- travaux de viabilisation en cours : station d'épuration et adduction en eau potable, réseaux humides et secs, électricité, éclairage public.
- Signature d'une convention avec la Foncière Chenelet pour les logements sociaux et des 3 premiers baux le 13 septembre.

2020 :

- rédaction du cahier des charges de l'étude paysagère sur les espaces publics.
- réflexion sur un projet d'espace recherche.

Un architecte-conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation

Depuis 2016, le Syndicat mixte prend en charge le défraiement des déplacements de l'architecte-conseil mis à disposition par le CAUE. L'architecte conseil accompagne les pétitionnaires et leurs architectes pour concevoir des projets de réhabilitation ou de construction en accord avec la charte paysagère du Grand Site.

L'architecte conseil a suivi en 2019 :

- une trentaine de sollicitations.
- plus de 20 déplacements sur site.
- une dizaine de fiches avis/conseil rédigée et de nombreux échanges de mails ou rendez-vous avec les porteurs.

Le Syndicat mixte organise des visites réunissant services instructeurs, DREAL, mairie, architecte conseil, DDTM et UDAP pour travailler sur les projets de constructions et de réhabilitations à enjeux notamment en site classé : au-delà des réunions spécifiques pour les pôles, 8 tournées ou réunions de travail ont été organisées en 2019.

Le Syndicat mixte participe aux comités de pilotage du SCOT, du PCAET et suit l'avancement des cartes communales, PLUs communaux et PLUs intercommunaux.

Encadrer et accompagner les porteurs de projet dans le Domaine Départemental du Salagou, organisateurs de manifestations sportives et culturelles, tournages et installation d'activités

La mobilisation des habitants et des visiteurs passe par l'organisation d'événements fédérateurs autour du paysage vivant. Les rassemblements sportifs, thématiques (agriculture, nature, géologie, histoire...) ou culturels créent tout au long de l'année des occasions conviviales de partager l'esprit des lieux et le sens du vivre ensemble dans un paysage singulier. Le Grand Site est de plus en plus sollicité pour l'organisation de nouvelles manifestations sportives et de tournages de film.

Le Syndicat mixte a coordonné en 2019 l'accueil des organisateurs de manifestations sportives et culturelles dans le Grand Site.

Notamment pour les manifestations de grande ampleur (>400 personnes), le Syndicat a accompagné les porteurs de projets dans l'intégration de leur manifestation sur le territoire (impact environnemental, gestion des déchets, vie locale, valorisation du site...) en partenariat avec les collectivités et mairies concernées.

31 manifestations ont été accompagnées suite à leurs demandes d'autorisation. Deux manifestations (courses/ rallyes de véhicules à moteur) ont eu lieu sans demande d'autorisation. Les organisateurs ont été identifiés et sensibilisés aux démarches à suivre en tant que porteur de projet dans le Grand Site.

Dans ce cadre, le Grand Site a accueilli environ 28 000 personnes. Il a également coordonné l'accueil des événements de moindre ampleur en lien avec les partenaires (concours de pêche, régates, centres-aérés, rassemblements d'associations...).

Les agents du SMGS ont effectué un contrôle avant / après manifestations dans le cadre de Natura 2000 sur la Gravity Race, le Triathlon, la Lake's Race et le Cross national du SDIS34.

En 2019, le Grand Site fête les 50 ans du lac

Le Syndicat Mixte a réuni une cinquantaine d'acteurs du territoire et a coordonné les manifestations de juin à septembre : 30 partenaires ont proposé des rencontres diverses (visites, concerts, marchés...), réunissant plus de 10 000 personnes. La couverture presse a été importante tant au niveau local que national ; le syndicat Mixte a sensibilisé les journalistes et participé avec le CD34 (et en lien avec les Offices de tourisme) aux contenus de l'édition spéciale Midi Libre,

Les communautés de communes ont proposé de nouvelles offres à l'occasion : création d'une balade patrimoniale sonore, sorties musée / site avec activités.

Le Département a pris en charge la communication globale (logo, plaquettes...) et confectionné une exposition mise à disposition du Syndicat Mixte pour les communes du territoire.

Le Syndicat mixte a confectionné un stand de présentation du Grand Site en collaboration avec Demain la Terre (financement : CD34).

Le Syndicat mixte a organisé des soirées d'échange : « le lac vu d'en Haut » entre Brénas et Octon avec les mairies, et à la ferme Germane (visite, rencontres des agriculteurs et découverte des productions du site, présentation du projet de territoire, musique...).

2020 : ce type de temps d'échange est à renouveler pour faire lien. Le stand et l'exposition seront proposés aux communes.



Tournages 2019

Une vingtaine de tournages (fictions, documentaires, clips) a eu lieu sur le site, dont plusieurs longs métrages de portée nationale, soit 2 fois plus qu'en 2018. Tous ne préviennent pas forcément le territoire de leur venue, ou très tardivement, entraînant des délais d'instruction et d'autorisation parfois difficiles à gérer. L'opportunité de demander une redevance est en cours d'étude.

Installation d'activités sur les berges (Domaine Départemental)

Le Syndicat mixte a réuni la commission d'accueil des porteurs de projet dans le Domaine Départemental composée du bureau des élus du Syndicat, des communes riveraines du lac et des Vice-présidents tourisme et APN des communautés de communes membres du SMGS. Initiée en 2018, L'objectif est de définir pour la saison suivante les activités qui pourraient s'installer sur les berges. Un bilan des demandes d'organisation de manifestation est également présenté lors de cette commission.

Vers un pôle de pleine nature, autour des activités sportives présentes sur le territoire.

En 2019, poursuite de la réflexion initiée en 2018 dans le cadre d'une étude action, avec les services du Conseil départemental et Hérault Tourisme afin d'envisager une structuration nécessaire des pratiques APN, très présentes et en développement. Cette orientation était présentée dans la candidature Grand Site Occitanie et dans le schéma départemental du Tourisme. L'étude menée par Atémia, et portée par Hérault Tourisme, a réuni en comité technique et en comité de pilotage les partenaires institutionnels. Les prestataires et acteurs de la pratique pleine nature ont échangé et fait des propositions lors d'un atelier participatif.

Les actions seront validées fin 2019 et proposées dans le cadre de la candidature au label Grand Site de France (gestion des usages).

2020 : mise en œuvre des l'éres actions, installation de la gouvernance

Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site

Valorisation des patrimoines et de l'esprit des lieux du Grand Site

Les « rencontres du patrimoine du Grand Site » ont en 2019 été proposées essentiellement dans le cadre des 50 ans du lac.

Le Syndicat mixte est régulièrement sollicité pour présenter le Grand Site, ses patrimoines, l'esprit des lieux... auprès des techniciens (DDTM en 2019 par exemple).

Le syndicat mixte a accueilli un stagiaire en Master Développement local pendant 6 mois ; il a travaillé sur la valorisation du Grand Site (Site Internet, 50 ans, élaboration du stand, actions de communication...)

Edition et diffusion de supports d'information et d'interprétation

En lien avec les Offices de Tourisme, le Syndicat mixte actualise les documents de communication existants. Il a également travaillé avec la chargée de communication de la Gendarmerie pour assurer la médiatisation de la venue de la Garde Républicaine : de très nombreux articles/émissions ont relayé l'information en cette année exceptionnelle (Le Figaro, Midi Libre, France 3...). L'émission « Des racines et des ailes » présentant entre autres le Grand Site avec qui le Syndicat Mixte a été en lien pour la préparation (diffusion en septembre 2019).

Le Syndicat Mixte a profité du programme d'action des 50 ans du lac pour éditer une lettre d'information hebdomadaire tout au long de la saison, présentant les événements et des informations sur la vie du site.

OBJECTIF 3 : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques

I-Affirmer, valoriser et protéger les paysages agricoles

Dans le cadre de la démarche Natura 2000 (subventionnée à 100%) :

Le Syndicat mixte porte deux démarches Natura 2000 pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité : Site « Le Salagou » pour les oiseaux et Site les "Mines de Villeneuve" pour les chauves-souris.

En l'absence d'appel à projet sur les enjeux de biodiversité dans le cadre du Programme de Développement Rural du Languedoc-Roussillon (PDR LR), il n'y a pas eu de nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) en 2019. Le financement de nouvelles Mesures Agro-Environnementales n'est plus assuré jusqu'en 2020. Le Syndicat mixte assure néanmoins le suivi et l'accompagnement des 21 exploitants agricoles (13 viticulteurs, 7 éleveurs, 1 oléiculteur/céréalier) actuellement engagés en MAEC. Il a accompagné les viticulteurs en MAEC dans la réalisation de leur bilan phytosanitaire annuel (bilan des pratiques et indice de fréquence de traitement)

Promotion des pratiques favorables à la biodiversité

Réduire l'utilisation de phytosanitaires dans les vignes

A la demande du Syndicat mixte, et dans le cadre des journées Terr'eau Bio, le Civam Bio 34, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, organise en octobre une journée d'échange sur l'utilisation du cuivre en production végétale en lien avec les nouvelles dispositions réglementaires européennes.

Le Syndicat mixte met en place une demi-journée technique en novembre en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour former les viticulteurs au bon réglage des pulvérisateurs et à l'hivernage du matériel de traitement.

Favoriser des pratiques agro-environnementales

Une soirée d'information et de sensibilisation à destination des viticulteurs et oléiculteurs a lieu à Villeneuve en octobre sur la thématique « chauves-souris auxiliaires des cultures ».



Des troupeaux pour maintenir les grands paysages ouverts :

En partenariat avec le Civam Bio, il programme une demi-journée technique à destination des éleveurs sur la gestion des ligneux et les pratiques de réouverture des parcours grâce au brûlage dirigé.

Animation sur le foncier départemental à vocation agricole :

Le Syndicat mixte a assuré le suivi de la gestion des conventions (programmation des travaux de remise en état des cours d'eau, suivi des pratiques, renouvellement des conventions annuelles).

En 2019, un appel à candidature sur le foncier départemental à vocation agricole a été lancé par le SMGS (poursuite du travail initié en 2017). Des clauses environnementales ont été intégrées dans les conventions d'occupations à la demande du Syndicat mixte. Les candidatures ont été analysées par un comité technique composé de techniciens du syndicat mixte et de techniciens agro-environnementaux de collectivités et structures partenaires (7 candidatures déposées). 2 viticulteurs et 3 éleveurs ont obtenu des conventions d'utilisation du foncier départemental. Ces conventionnements représentent 40 hectares, 27 parcelles et 5 communes.

Valorisation des produits agricoles du Grand Site

Organisation en 2019 de réunions par le Syndicat mixte rassemblant les viticulteurs du Grand Site et les collectivités du territoire. Les agriculteurs y ont proposé la création d'une association des Agriculteurs du Grand Site. L'assemblée générale constitutive a eu lieu le 17 avril.

L'objectif est la valorisation du territoire et du paysage à travers les produits agricoles.

Protéger la biodiversité

Evaluation des incidences environnementales

Le Syndicat mixte a accompagné les porteurs de projets dans la rédaction de leur évaluation des incidences environnementales :

- 9 manifestations > 100 participants
- 2 documents d'urbanisme (élaboration des PLU de Celles, SCOT Pays Cœur d'Hérault)
- Charte Forestière du Pays Cœur d'Hérault et lien avec les enjeux biodiversité
- Travaux de viabilisation du village de Celles
- Projet de Maison du Grand Site à Mourèze
- Travaux et interventions dans le site Natura 2000 (destruction bâti, raccordement parc photovoltaïque, déplacement éco-compteur des activités pleine nature, permis de construire privés,...)
- Accompagnement des techniciens Activités de Pleine Nature de la Communauté de Communes du Clermontais (programmation, aménagement des circuits VTT du tour du lac, équipement Grande Traversée du Massif Central, PR « Entre deux lacs Avène et Salagou »...)

Suivis scientifiques

Dans le cadre de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 du Salagou et des Mines de Villeneuve, le Syndicat mixte a coordonné la réalisation des suivis scientifiques suivant :

- Suivi de la population du **Blongios nain** de l'anse d'Ariège et d'autres roselières du Salagou, afin d'assurer la prise en compte des enjeux de protection de l'espèce dans le projet de modification de la gestion du barrage du Salagou (suivis externalisés à l'association La Salsepareille). Des mesures de gestion en lien avec les activités humaines autour du site ont été mises en œuvre pour assurer la protection de l'espèce et de son habitat.



- Utilisation des données de suivi télémétrique de l'**Aigle de Bonelli** pour définir les usages du domaine vital du couple (reposoir, secteur de chasse, risques potentiels, variations saisonnières...)

- Estimation des populations d'**Ædicnème criard** et de leurs exigences écologiques

- Suivi et prospections complémentaires des colonies de **chauves-souris** dans le bâti de Villeneuve et de ses alentours.

Analyse du piège-photographique à l'entrée des anciennes carrières de barytine (Mines de Villeneuve). Sur la base des informations recueillies, une fréquentation humaine a été constatée. Le dérangement potentiel des colonies de chauves-souris a été évalué faible dû au danger que représente l'entrée des mines. Evaluation des résultats du thermo-hygromètre, installé depuis 2018 dans l'ancien pigeonier de Villeneuve. Les conditions sont favorables à l'installation d'une colonie dans le niveau inférieur du bâti. Des ajustements nécessaires ont été mis en place (occultation de la fenêtre du niveau inférieur). Les capteurs ont été laissés en place jusqu'à septembre 2019 afin d'avoir les enregistrements sur une année complète. Ils seront analysés fin 2019. Pose de piège-photo (prêt DDTM) dans l'ancien pigeonier afin de suivre une potentielle installation de colonies de chiroptères et d'éventuels prédateurs.

Une convention pluriannuelle de gestion des colonies du pigeonier a été établie entre le SMGS, le prestataire naturaliste et la mairie de Villeneuve afin de pérenniser les actions en faveur des colonies.



2-Affirmer, protéger et valoriser le patrimoine géologique

Sauvegarder la dalle de La Lieude

Le Syndicat mixte, en lien avec la Communauté de communes du Clermontais et ses partenaires a pour objectif de redonner une dignité à la dalle de La Lieude, patrimoine paléontologique exceptionnel, laissé à l'abandon. Suite aux diverses alertes de la communauté de communes, de la mairie, du Syndicat Mixte et de la DDTM, une réunion a été tenue en sous-préfecture sur initiative du sous-préfet, en présence d'experts. L'intérêt de la dalle au niveau mondial a été rappelé et l'expertise a précisé la valorisation nécessaire de la dalle et de celles en proximité. La mobilisation de tous a permis un arrêté de géotope, le 1er en Occitanie, ce qui marque une étape importante. La mise en péril par la mairie est en cours. L'association gestionnaire SPNLR devrait faire des propositions fin 2019.

Parallèlement, un projet de Géoparc (Unesco) concernant une superficie plus importante est en gestation; le Syndicat et l'ensemble des partenaires y sont favorables (CC, CD) et seront associés. Une convention de partenariat avec l'association Demain la terre, porteurs de la démarche, sera proposée fin 2019-début 2020.



Rapport d'activité 2020

SOMMAIRE

Objectif 1 : Protéger les paysages des deux cœurs de site, gage d'un développement local durable.....	3
1. Maîtriser la fréquentation pour préserver les paysages des cœurs de site	3
Les patrouilles du Grand Site et le code de conduite	3
Evaluer : l'observatoire de la fréquentation	3
Entretien du Domaine départemental.....	5
Actions contre les espèces invasives	5
2. Requalifier les infrastructures d'accueil : les 3 pôles.....	7
Pôle de Clermont l'Hérault	7
Pôle des Vailhès	7
Pôle de Mourèze	7
3. Décentrer la fréquentation des cœurs de site – déplacements doux.....	8
Aménagement cyclable.....	8
Valoriser deux itinéraires de découverte des paysages	8
Objectif 2 : Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés.....	9
Réhabilitation du village de Celles	9
Un architecte-conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation	9
Vers un pôle de pleine nature, autour des activités sportives présentes sur le territoire.....	9
Encadrer et accompagner les porteurs de projet dans le Domaine Départemental du Salagou	10
Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site	11
Objectif 3 : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques	13
1. Affirmer, valoriser et protéger les paysages agricoles	13
Promotion des pratiques favorables à la biodiversité.....	14
Valorisation des produits agricoles du Grand Site.....	14
Protéger et valoriser la biodiversité exceptionnelle du territoire	14
2. Affirmer, protéger et valoriser le patrimoine géologique.....	16
Les temps forts du Grand Site en 2020.....	17



La crise sanitaire du COVID marque 2020 avec des répercussions sur le travail de l'équipe, le calendrier des élections et donc sur le calendrier d'avancement des dossiers.

Les objectifs

Labellisation Grand Site de France

Le **programme d'action** du Grand Site synthétise l'ensemble des actions menées et envisagées autour du paysage pour le Grand Site et leur donne une cohérence. Le fil directeur est celui de la **résilience** d'un site face à des bouleversements extérieurs, à sa capacité à mettre en valeur la richesse de paysages préservés pour générer du développement durable.

Périmètre

Afin d'accompagner la structure dans l'élaboration de la **candidature** au label Grand Site de France, et sur recommandation de l'État, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze poursuit son travail avec un expert et un paysagiste qui, en appui à l'équipe, justifient et stabilisent le **périmètre** du futur Grand Site de France. Une réunion de rendu intermédiaire a eu lieu en 2020. Retardée par les problèmes sanitaires, la version définitive de l'étude est arrivée dans l'été. Un comité technique avec les services de l'Etat puis un comité de pilotage seront organisés dès que possible. Suite aux élections, les élus des communes concernées (Villeneuve, Cabrières) ont reçu le Syndicat mixte pour qu'il présente le projet et échangent. Les projets communaux répondant aux enjeux du Grand Site seront inclus dans la demande de label.

Label

En 2020, poursuite du travail initié par le bureau d'étude PrimaTerra (pré-rédaction de la demande de label) avec notamment l'organisation d'ateliers de réflexions pour l'équipe et les élus. Des temps de rencontre et de travail ont été reportés (report des élections, COVID). Après avoir rédigé le bilan des actions réalisées, l'équipe assure la rédaction du projet pour les 6 années à venir. Suite au comité de pilotage du Grand Site du 29 août 2019, la mise en œuvre des actions de l'OGS, notamment prioritaires, et la préparation de la candidature au label se poursuivent.

Objectif I : Protéger les paysages des deux cœurs de site, gage d'un développement local durable

I. Maîtriser la fréquentation pour préserver les paysages des cœurs de site

Le Syndicat mixte assure la mise en réseau des acteurs dans le Grand Site et notamment dans le Domaine Départemental du Salagou : agents assermentés, techniciens, prestataires, usagers... par le biais de la commission « Fréquentation » et des patrouilles de terrain. Il est chargé de faire respecter le Règlement d'utilisation du Domaine départemental.

Les patrouilles du Grand Site et le code de conduite

- 3 réunions de la commission « fréquentation » en 2020.
- Réunion de préparation de saison annulée (covid).

La patrouille équestre a sensibilisé les usagers au respect du code de conduite dans le domaine départemental du 18 mai au 29 septembre (mi-avril/mi-septembre en 2019). Elle a reçu le renfort d'une patrouille VTT composée de 2 saisonniers du 1^{er} juillet au 24 août (14 juillet au 20 août en 2019). Le dispositif de gestion de la fréquentation a été soutenu grâce à la venue de la **Garde Républicaine** sur les berges du lac.

Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze prépare les outils permettant la verbalisation (mise en place des arrêtés municipaux, dépliants...) et coordonne les équipes de terrain. Nouveauté 2020 : les patrouilles ont reçu une formation à l'identification des cyanobactéries complétant le dispositif de suivi mis en place par le CD34.

Evaluer : l'observatoire de la fréquentation

Le dispositif de gestion de la fréquentation est évalué annuellement depuis 2011 grâce à cet observatoire. Transmission des données aux niveaux départemental et régional. Chaque année, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze produit le bilan annuel de l'année précédente. En mars 2020, le bilan annuel 2019 a été rédigé.

<https://www.grandsitesalagoumourèze.fr/grand-site-salagou-cirque-de-mourèze/les-actions-pour-le-territoire/organisation-accueil/>



Été 2020 :

- Forte augmentation de la fréquentation estivale : +48 % à Mourèze et +41 % au lac.
- 49 jours au-delà de la capacité d'accueil fixée à 700 véhicules en simultanée sur les berges (dont 26 jours à plus de 1000 véhicules).

Cette année a été exceptionnelle ; dès la fin du confinement, le Grand Site a connu une fréquentation très importante, notamment dans les 3 pôles d'accueil (Mourèze, berges du lac : les Vailhès et Clermont l'Hérault). De nouveaux visiteurs de proximité ont découvert ou redécouvert le Grand Site en arrivant par les portes d'entrée « grand public ».

Les prestataires des berges ont connu une fréquentation exceptionnellement élevée. Certains expriment qu'ils ont ressenti une forme de saturation du site et une inadaptation des moyens en avant et arrière-saison : toilettes, poubelles, accueil, mobilisation des agents assermentés...

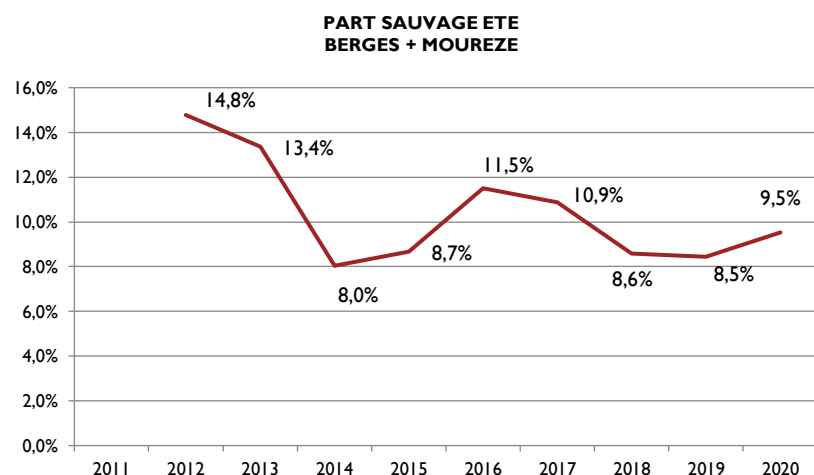
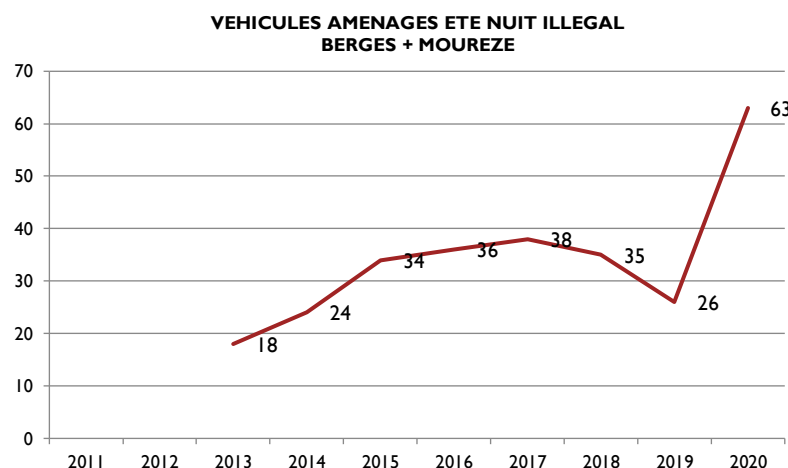
Au regard de la fréquentation et des moyens humains, le stationnement sauvage a été relativement bien géré, peu de débordement important (à l'exception du pôle de Clermont l'Hérault).

- Forte augmentation des véhicules aménagés qui passent la nuit sur les berges : une attention particulière devra être portée pour ne pas revenir aux situations des années antérieures à 2012.

De nombreuses remontées négatives ont été formulées qu'en au campement abusif des pêcheurs et plusieurs conflits d'usage sont rapportés entre pêcheurs et baigneurs. Un travail spécifique avec la fédération de pêche est engagé.

L'augmentation de la fréquentation dans les cœurs de site entraîne un report des atteintes au code de conduite sur les villages et routes environnants.

Pour plus de détails, cf. bilan complet produit à l'issue de la commission « Fréquentation » du 6 octobre 2020.



Entretien du Domaine départemental

Ramassage des déchets résiduels : papiers gras, canettes, ...

Le Syndicat gère la prestation de ramassage des déchets résiduels sur les berges du lac, pour le CD34 financeur à 100% de la mission. La convention liant le CD34 au Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, arrivée à échéance, a été reconduite en mars 2020. Depuis 2016, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze a intégré dans ce marché des clauses sociales, afin de favoriser l'accès au retour à l'emploi des personnes en difficultés sociales et professionnelles. L'association « les Agents du Littoral Méditerranéen » (ALM) était titulaire du marché jusqu'au printemps 2020. Suite à une nouvelle consultation, ALM a été à nouveau missionnée. La qualité de leur travail et leur professionnalisme sont reconnus collectivement, malheureusement l'association fermera définitivement à l'automne. Le Syndicat missionne Croix Rouge Insertion pour assurer la prestation à partir de décembre. Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze a appuyé des initiatives privées de nettoyage bénévoles (finalement annulées à cause du COVID).



Poubelles et toilettes sur les berges

L'offre de toilettes et de poubelles sur les berges doit être améliorée, elle ne répond pas complètement aux attentes et aux besoins dans un Grand Site – environ 250 000 visiteurs sur le Domaine départemental. Le travail sur l'amélioration de l'offre et sur l'intégration paysagère de ces équipements doit être poursuivi en 2021.

En 2020, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze a initié un travail collaboratif avec les deux autres Grands Sites du Cœur d'Hérault, pour que le Syndicat Centre Hérault propose un habillage des colonnes de tri plus patrimonial.

Equipements : signalétique, glissières, barrières, plots, chemins...

Dans le respect du site, remise en état des parkings, des dispositifs de contention des véhicules et de la signalétique du domaine. Coordination et concertation réalisées par le Syndicat – Interventions réalisées par le Département de l'Hérault.

Enlèvement de points noirs paysagers : suppression d'anciens poteaux téléphoniques au Relais nautique en cours, et destruction du ponton des Vailhès.

Pose d'un portique sur une partie du parking des Plos (Liausson) pour éviter le stationnement abusif des véhicules aménagés.

Accompagnement du CD34 dans ses demandes d'entretien des ruisseaux auprès de la police de l'eau.

Animation d'un groupe de travail (CD34-CCC-CAUE) sur le confortement du sentier VTT rive sud du lac pour le rendre accessible au plus grand nombre à l'année (pédestre, équestre, VTT familial).

Actions contre les espèces invasives

Arrachage de l'opuntia à Celles

Le Syndicat accompagne chaque année la mairie de Celles dans son action de lutte contre le cactus envahissant *Opuntia rosea*. Le traditionnel arrachage du printemps est repoussé en fin d'année.





Arrachage des herbiers sur les zones de baignade

L'herbier envahissant - *Lagarosiphon major* - est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable. Depuis 2018, le Syndicat mixte assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage du lagarosiphon sur les plages des Vailhès et de Clermont l'Hérault. Depuis l'été 2019, la Fédération de pêche apporte un appui technique et logistique. En 2020, le Mas de Riri et le Relais nautique d'Oceton ont organisé, en partenariat avec les mairies concernées, des chantiers bénévoles. Le confort de la baignade a pu être assuré grâce aux chantiers. L'action a

été complétée par 4 journées de ratissage en saison sur les plages de Liausson et Clermont l'Hérault (voir bilan détaillé).

La hauteur d'eau du lac est restée très satisfaisante pour les usages nautiques tout l'été.

Coupe des pins dans le Cirque de Mourèze

En 2013, la communauté de communes du Clermontais porte une étude de réouverture du cirque de Mourèze sur 48 hectares. La Commission Départementale Nature et Paysage des Sites valide en 2013 le projet de coupe des pins dans le cirque. Un périmètre d'intervention prioritaire de 8 hectares est défini, les travaux sont réalisés par l'ONF entre 2013 et 2017. Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze accompagne la mairie pour relancer la coupe des pins sur les 40 hectares restants.

Pour plus de détails, cf. rapport ONF-2017

©ONF

AVANT



APRES



2. Requalifier les infrastructures d'accueil : les 3 pôles

L'accueil des visiteurs dans le Grand Site est structuré autour de 3 pôles : rives de Clermont l'Hérault, rives des Vailhès et cirque de Mourèze. Les équipements de ces pôles sont vieillissants et n'offrent pas un accueil à la hauteur de la qualité des paysages du Grand Site. Le Syndicat coordonne les projets de requalification et d'aménagement de ces équipements d'accueil.

Pôle de Clermont l'Hérault

Espaces publics et maisons de site :

En 2020 : lancement des études environnementales et présentation en comité technique de l'APS par l'équipe de maîtrise d'œuvre (juin). Rendu de l'APD prévu fin 2020.



Esquisse du projet ©CD34



Pôle des Vailhès

Le groupe de travail (CD/SM/CCLL/mairies) s'est réuni afin de préparer le programme de requalification de la baie des Vailhès (répartition des maîtrises d'ouvrage, usages, fonctionnement). Des réunions de travail ont lieu entre les conseils municipaux de Celles et du Puech.

Le camping des Vailhès, délégué par la CCLL à la société Huttopia, prépare son projet de requalification du camping.



Pôle de Mourèze



En vue des aménagements nécessaires, après un long travail de concertation (maison de site, stationnements, circulation douce), le projet a reçu l'avis favorable de la commission Départementale des sites en Mars 2019. Le PC est validé, les entreprises mandatées, le premier comité de suivi des travaux a lieu en novembre 2020. Fin 2020 : les travaux commencent.

1^{er} choix des bétons par le comité de suivi du chantier - Mourèze – 07/12/2020



3. Décentrer la fréquentation des cœurs de site – déplacements doux

Aménagement cyclable

Clermont l'Hérault/lac – Clermont l'Hérault/Villeneuve et Lodève/ lac

Le Syndicat coordonne les projets d'aménagements cyclables depuis les villes-portes et jusqu'au Grand Site. Réalisation par le Département de la première tranche Clermont l'Hérault/le lac. Les travaux de la 2nde tranche, en site classé, seront faits en articulation avec le projet de requalification du pôle de Clermont l'Hérault.

La réflexion sur la **piste cyclable Clermont l'Hérault/Villeneuve** se poursuit. Le projet est en attente de la résolution d'une problématique liée au foncier.

Le CD34, dans le cadre de sa politique de promotion de la mobilité douce, prévoit la mise en place d'un revêtement « **Chaucidou** » sur la route des Vailhès et sur la route les Bories/Liausson. La réduction de l'emprise dédiée à la voiture permettrait d'adoucir les vitesses et d'améliorer le confort des cyclistes.



Valoriser deux itinéraires de découverte des paysages

Deux itinéraires de découverte du grand paysage et des villages en voiture ont été identifiés, dotés de panoramas remarquables qui sont à valoriser.

Un des projets porte notamment sur la mise en valeur de l'arrivée dans le Grand Site depuis le col de la Merquièrre. Ce panorama marquera l'entrée dans le Grand Site depuis la communauté de communes du Grand Orb.

Objectif 2 : Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés

Réhabilitation du village de Celles

Les avancées 2020 :

- PLU : en attente des conclusions de l'enquête publique – lien avec le PLUi et le SCOT.
- Réception des travaux de viabilisation fin décembre : station d'épuration et adduction en eau potable, réseaux humides et secs, électricité, éclairage public.
- Espaces publics : lancement d'une étude paysagère – rédaction du cahier des charges par le CAUE.
- Réflexion sur les bâtiments publics : réponse à l'appel à projet « Tiers lieux », définition des modèles et positionnement économique.
- Habitants : validation des 2 premiers permis de construire en septembre par la CDNPS, préparation du 3^{ème} et sélection de deux porteurs de projet supplémentaires en cours.
- Travail sur les modalités juridiques (Office Foncier Solidaire - bail réel solidaire).
- Parking visiteurs de Celles (MO : CD34) : rendu des études faune/flore fin 2020, négociations foncières - contexte compliqué (suivi technique).
- Zone intermédiaire - Espace de convivialité : étude d'intégration paysagère du camping du Mas de Riri.

Un architecte-conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation

Depuis 2016, le Syndicat mixte prend en charge le défraiement des déplacements de l'architecte-conseil mis à disposition par le CAUE. L'architecte conseil accompagne les pétitionnaires et leurs architectes pour concevoir des projets de réhabilitation ou de construction en accord avec la charte paysagère du Grand Site.

L'architecte conseil a en 2020 suivi plus d'une trentaine de sollicitations, assuré plus de 15 déplacements sur site, rédigé une dizaine de fiches avis/conseil et de nombreux échanges de mails ou rendez-vous avec les porteurs.

Le Syndicat mixte organise des visites réunissant services instructeurs, DREAL, mairies, architecte conseil, DDTM et UDAP pour travailler sur les projets de constructions et de réhabilitations à enjeux, notamment en site classé : au-delà des réunions spécifiques pour les pôles, 6 tournées ou réunions de travail ont été organisées en 2020.

Des journées de formation assurées par le CAUE auprès des élus et des techniciens programmées en 2020 sont en cours de préparation et décalées à cause de la covid.

Le Syndicat mixte participe aux comités de pilotage du SCOT, du PCAET, à la commission aménagement du Pays Cœur d'Hérault, et suit l'avancement des cartes communales, PLU communaux et PLU intercommunaux.

Un groupe de travail avec les services de l'Etat, le CAUE et le Syndicat mixte se réunit depuis septembre afin de faire évoluer la méthode d'accompagnement des pétitionnaires.

Vers un pôle de pleine nature, autour des activités sportives présentes sur le territoire

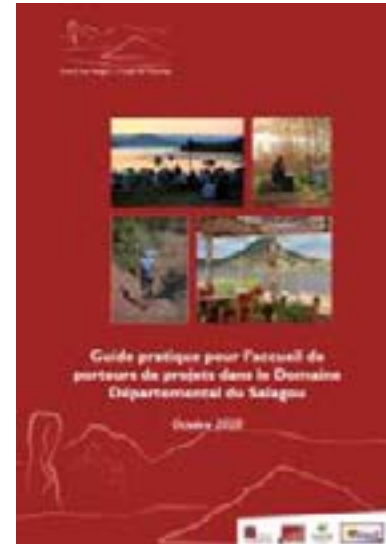
Suite à l'élaboration collective et la validation du pôle nature en 2019, l'équipe projet et le comité technique ont poursuivi le travail lors de réunions en visioconférences. Les actions validées seront proposées dans le cadre de la candidature au label Grand Site de France (gestion des usages et valorisation).

Les premières actions ont été mises en œuvre dès 2020, avec le lancement d'appel à projets, la préparation du conseil des pros et l'installation de la gouvernance.

Encadrer et accompagner les porteurs de projet dans le Domaine Départemental du Salagou

Le Domaine Départemental du Salagou est un espace public ouvert, vivant, accessible à tous, particulièrement prisé des porteurs de projets (manifestations, installation d'activités touristiques et de loisirs, tournages...). Il présente un cadre naturel exceptionnel très varié mais également très fragile.

- La première étape a consisté à rédiger collectivement le **règlement d'utilisation du Domaine Départemental du Salagou**, entériné par délibération du CD34. Il fixe les conditions générales des occupations et s'applique sur l'ensemble du Domaine Départemental du Salagou. Ce règlement, compilant les règles à respecter, rappelle notamment que le Syndicat assure l'instruction des demandes en concertation avec les partenaires avant que le propriétaire (Département) ou le gestionnaire (communauté de communes/mairie) signe l'autorisation d'occupation du Domaine public. Il est accompagné d'un **guide d'accueil des porteurs de projets**.



- La deuxième étape a consisté à créer la **commission « porteurs de projets »** qui se réunit annuellement (novembre) pour se positionner sur les demandes d'installation d'activités économiques et d'organisation de manifestations. Cette commission se compose du bureau des élus du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, des maires des communes riveraines du lac, des présidents et vice-présidents (tourisme/ APN) des collectivités membres du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze ainsi que des techniciens concernés.

- A l'automne 2020, le Syndicat lance la 3ème étape afin de gérer au mieux les demandes de manifestations de plus en plus nombreuses et d'accueillir les événements dans de bonnes conditions en évitant les conflits d'usages, de dates, de lieux... en publiant un **appel à manifestation d'intérêt pour 2021**. Les porteurs de projet souhaitant organiser un événement sur les berges en 2021 ont été invités à remplir un dossier de candidature. La commission « porteurs de projet » a analysé les candidatures se positionnant ainsi sur le calendrier de l'année à venir.

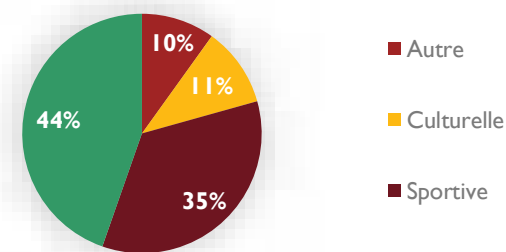
- Fin 2020, le Syndicat mixte **actualise** le guide (2018) et le Règlement d'utilisation du Domaine (2017) pour les adapter aux évolutions.

→ Accompagner et encadrer les manifestations sportives et culturelles

Le Syndicat coordonne l'accueil des organisateurs d'événements sportifs et culturels dans le Grand Site. Dans ce cadre, une cinquantaine de porteurs de projets ont été accompagnés, avec les collectivités concernées. Moins d'une dizaine d'événements ont pu aboutir (COVID).

Le Syndicat sensibilise les organisateurs d'événements non-autorisés. Dans le cadre de ce travail, un porteur de projet a été interpellé et deux balisages non-autorisés signalés.

Types de manifestations inscrites au sein du calendrier du Grand Site



Le confinement national a permis une reprise de la végétation sur des sentiers existants mais non-officiels. Certains de ces sentiers étaient utilisés lors de manifestations ce qui maintenait l'ouverture de ces voies informelles. Leur fermeture grâce au confinement est bénéfique pour la biodiversité protégée du site, en permettant de réduire les impacts causés par la fréquentation (piétinement, dérangement). En ce sens, le Syndicat encourage la disparition des sentiers non-officiels qui incitent les usagers à divaguer dans les espaces naturels et agricoles.

→ Accompagner et encadrer les demandes de prise d'image : films, photos, clips... tournages

Une trentaine de demandes instruites, puis une vingtaine de tournages réalisés (shooting, fictions, documentaires, clips...) ont eu lieu dans le Domaine Départemental, dont plusieurs de portée nationale.

Le Président du Département a validé la mise en place d'une redevance sur le Domaine Départemental. Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze a préparé la grille tarifaire en partenariat avec Occitanie Film et intégré un nouvel article au Règlement d'utilisation du Domaine pour prendre en compte cette évolution. Le dossier est en cours de finalisation dans les services du CD34. Une fois que le CD34 aura délibéré, un projet de délibération et la grille seront transmis par le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze aux communes qui le souhaitent pour homogénéiser la démarche sur les propriétés publiques du Grand Site.

→ Accompagner et encadrer les demandes d'installation d'activités sur les berges

Suite à la commission « accueil des porteurs de projets » de novembre 2019, le Syndicat mixte a accompagné la mairie de Liausson pour organiser l'appel à projet « Food truck » et sélectionner un prestataire, « Le Bayou ». Cette expérience a été jugée très satisfaisante pour le prestataire et les élus.

En parallèle, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze a accompagné 2 prestataires en place pour qu'ils aient des conventions moins précaires (passage d'un an à 3 ans).

La commission de novembre 2020 a rejeté les demandes d'installation de 4 « aquaparc », un hébergement flottant et un téléski nautique.

Plus de détails : cf. comptes-rendus de la commission « porteur de projets » 2019 et 2020.

Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site

Valorisation des patrimoines et de l'esprit des lieux du Grand Site

Le recensement du patrimoine bâti de Pézènes-les-Mines est achevé en 2020.

Pour des raisons sanitaires, seuls quelques événements ont pu avoir lieu et sur des jauges limitées : Nuit de la chauve-souris (20 personnes), Journées du patrimoine, Fête de la nature (12 personnes).

Trois interventions sur le terrain ont bénéficié à des étudiants en master 2 de Montpellier.

La programmation d'une série de *Rencontres paysage dans le Grand Site* avec un prestataire est en cours. Ralentie par la situation sanitaire, ces rencontres s'échelonneront aussi en 2021.

Le Syndicat mixte est régulièrement sollicité pour présenter le Grand Site, ses patrimoines, l'esprit des lieux... auprès des différents acteurs.

Le syndicat mixte a accueilli Maëva Saboureau, stagiaire en Master Tourisme et développement durable des territoires (6 mois) ; elle a travaillé sur la valorisation du Grand Site (édition, communication, rédaction / animation label...) La qualité de son travail a permis de la garder en CDD quelques mois de plus.

Édition et diffusion de supports d'information et d'interprétation

De nombreux articles/émissions ont relayé l'information (locaux, nationaux, thématiques).

Une dizaine de communiqués de presse a ponctué cette année, avec un point presse lors de l'arrivée sur le Domaine départemental du Salagou de la Garde Républicaine pour la saison estivale.

Comme chaque année, des documents ont été réactualisés : dépliant touristique, dépliant camping-car, Clés du Grand Site, mais aussi la signalétique dans le Grand Site, en particulier sur les rives de Clermont l'Hérault.

Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze et Radio Pays d'Hérault ont signé une convention pour valoriser la série « Mémoires de la vallée du Salagou » produite par la radio en 2019 pour les 50 ans du lac. La série est disponible sur <https://www.grandsitesalagoumourèze.fr/grand-site-salagou-cirque-de-moureze/site-de-france-histoire-du-projet/du-barrage-au-grand-site-de-france-en-projet/>.

Objectif 3 : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques

I. Affirmer, valoriser et protéger les paysages agricoles

Dans le cadre de la démarche Natura 2000:



Le Syndicat porte deux démarches Natura 2000 pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité : le site « Le Salagou » pour les oiseaux et site des « Mines de Villeneuve » pour les chauves-souris. Un comité de pilotage (Copil) existe pour chaque site afin de mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions mises en place par Natura 2000.

Les Copils, cette année, sont également l'occasion de renouveler la désignation de la structure porteuse et d'élire les nouveaux présidents. Initialement organisés au printemps, les Copils se sont réunis le 10 décembre.

Dans le cadre de Natura 2000, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) accompagnent les exploitants agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement. La rémunération des MAEC est une compensation des manques à gagner ou des coûts liés aux modifications de pratiques des agriculteurs, qui s'engagent dans la démarche (matériel, etc.)

En 2020, il n'y a pas eu de nouvelles signatures de contrat avec des agriculteurs dans le cadre des MAEC (volonté nationale liée au contexte : PAC...pas décidé localement).

Le Syndicat poursuit le suivi et l'accompagnement d'une quinzaine d'exploitants agricoles actuellement engagés en MAEC. Le 10 mars 2020, une réunion de bilan sur les MAEC a été organisée avec les viticulteurs engagés.

Les bilans phytosanitaires annuels (bilan des pratiques et indice de fréquence de traitement) ont été effectués pour une dizaine de viticulteurs. Un exploitant engagé en MAEC en 2015, est passé au bio en 2020.

À la demande du Syndicat, le Civam bio a réalisé un diagnostic biologique, finalisé en janvier 2020. Ce diagnostic met en valeur la croissance de l'agriculture biologique sur le territoire des zones Natura 2000 « le Salagou » et « Mines de Villeneuve », à l'image des tendances départementales. 56 producteurs bio exploitent 1673 ha. Les enjeux forts qui ressortent de ce diagnostic sont les mêmes que ceux du Grand Site : maintien des milieux ouverts, en pérennisant et développant les pratiques pastorales, et valorisation de la production agricole.

Pour plus de détails, cf. Rapport complet « Agriculture biologique et zones Natura 2000 « Salagou » et « Mines de Villeneuve »



Promotion des pratiques favorables à la biodiversité

Des troupeaux pour maintenir les grands paysages ouverts et préserver les habitats des oiseaux

À la demande du Syndicat et dans le cadre des journées Terr'eau Bio, le Civam Bio 34, en partenariat avec le Civam Empreinte, organise en décembre une journée d'échange sur la ressource pâturale et la dynamique paysagère. Cette journée est destinée aux agriculteurs de l'Hérault et s'est déroulée chez une agricultrice du Grand Site.

Animation sur le foncier départemental à vocation agricole

Le Syndicat assure le suivi de la gestion des conventions en vigueur et accompagne les agriculteurs dans leur démarche auprès du Département. Des appels à candidature pour le foncier départemental à vocation agricole sont organisés par le Syndicat mixte régulièrement. En 2020, il n'a pas été réalisé d'appel à candidature. Néanmoins, le Syndicat a été contacté par deux personnes intéressées pour la réalisation d'une future convention.

Valorisation des produits agricoles du Grand Site

L'association des Agriculteurs du Grand Site est née en 2019 d'une prise de conscience du lien entre terroir, paysage et environnement. La volonté de préserver les paysages et la biodiversité remarquables en valorisant les produits agricoles est une évidence pour ces viticulteurs, éleveurs, arboriculteurs et autres producteurs du site. Le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze est en effet aujourd'hui un territoire où production agricole rime avec pratiques agro - environnementales : la biodiversité est préservée, les habitats sont mieux protégés, l'eau est de meilleure qualité.

L'association, en lien avec le Grand Site, a prévu des animations en 2020, reportées en 2021 pour cause de crise sanitaire (travail autour des chauves-souris, présence sur des événements, soirées thématiques...).



Protéger et valoriser la biodiversité exceptionnelle du territoire

Evaluation des incidences environnementales

Le Syndicat mixte a accompagné les porteurs de projet dans la rédaction de leur évaluation des incidences environnementales :

- Une dizaine de manifestations supérieures à 100 participants
- Travaux et interventions dans le site Natura 2000 (projet de construction, enfouissement de lignes électriques...)
- Accompagnement des techniciens Activités de Pleine Nature (GRP « Entre deux lacs Avène et Salagou »)

Suivis scientifiques

Dans le cadre de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 du Salagou et des Mines de Villeneuve, le Syndicat coordonne la réalisation des suivis scientifiques. En 2020 :

- Suivi de l'évolution des roselières et de la population de **Blongios nain** dans le contexte de projet de modification de la gestion du barrage. Cette année, les niveaux hydrographiques ont été favorables à la reproduction du Blongios nain. La population est comprise entre 4 et 6 couples (3 – 6 couples en 2019) - suivi réalisé par l'Association la Salsepareille.

En partenariat avec la Fédération de pêche, une réserve de pêche permanente sur l'anse d'Ariège a été mise en place pour assurer la protection de l'espèce et de son habitat. Le CD34 va fermer les accès motorisés à la roselière pour la quiétude du site.



- Cartographie actualisée des aires de reproduction du **Busard cendré** et bilan annuel des succès reproducteurs (suivi réalisé par la Salsepareille). L'estimation de la population est passée de 6 -10 couples à 2 - 6 couples nicheurs dans la ZPS. Les prospections de 2020 font état de la disparition des colonies des garrigues de Péret, sans qu'aucune cause apparente ne puisse aujourd'hui y être imputée.

- Suivi du Plan National d'Action (PNA) **Outarde canepetière**. Le Syndicat est en relation avec la LPO, animateur du PNA, pour la récupération des données de prospections et pour réaliser une mise à jour des données et sensibilisation des élus et propriétaires (en cours).

- Suivi des gîtes connus de **chauves-souris** dans le bâti de Villeneuve et de ses alentours et accompagnement des propriétaires de bâti abritant des colonies ou individus (suivi réalisé par le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon). Observation de la fréquentation des mines de barytine. Le suivi effectué en automne fait état d'effectifs importants de Minioptères de Schreibers et Murin de Capaccini. Récolte et analyse des données issues du piège-photo du pigeonier. Il n'a pas été observé la présence de chauve-souris au sein du pigeonier.



- Suivi de la nidification du couple d'Aigle de Bonelli. La reproduction du couple présent au sein de la zone Natura 2000 a échoué pour la troisième année consécutive. L'échec de nidification ne relève pas de dérangement ou de dégradation du domaine vital. L'âge de la femelle pourrait être une hypothèse de l'échec.

Les rapports complets sur ces suivis sont disponibles au Syndicat Mixte du grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Sensibilisation du grand public

Organisation d'animations et sorties afin de sensibiliser les usagers aux enjeux du site.

Le Syndicat a organisé la Nuit Internationale de la chauve-souris le 15 septembre à Villeneuve. Une vingtaine de personnes a participé à cette animation réalisée par le Groupe Chiroptère Languedoc-Roussillon.



Le Syndicat a mis en place, le 10 octobre, une sortie nature à Cabrières sur la thématique « Prenons-en de la graine ! » à l'occasion de la Fête de la Nature (animation réalisée par la Salsepareille). 12 personnes ont participé à cette animation (jauge limitée / covid).

Les temps forts du Grand Site en 2020

2. Affirmer, protéger et valoriser le patrimoine géologique

Sauvegarder la dalle de la Lieude

Après l'arrêté de Géotope signé en juin 2019, afin de protéger la dalle paléontologique de la Lieude, et la procédure de mise en péril ordinaire engagée par la mairie, en 2020, aucune avancée n'est à noter. Mais il faut indiquer la forte volonté collective de la mairie de Mérifons, de la communauté de commune du Clermontais appuyée par le Syndicat mixte du Grand Site et des services de l'Etat, de préserver et de mettre en valeur ce patrimoine et ses alentours, également riches.

Géoparc

Dans le cadre du projet de Géoparc, une convention de partenariat a été signée avec l'association Demain la Terre le 6 août 2020. Le Grand Site participe activement aux différents comités et groupes de travail.



Accueil de la garde républicaine, en soutien aux patrouilles du Grand Site
Relais nautique d'Octon – 21/07/2020



Un foodtruck sur les berges de Liausson- sélection via appel à projet
Liausson – juillet 2020



Travail inter Grands Sites du Cœur d'Hérault : un habillage « patrimonial » pour les colonnes de tri
Syndicat Centre Hérault - juillet 2020



Réalisation de la 1ère tranche de la piste cyclable reliant Clermont l'Hérault au lac
Été-automne 2020



Ratissage à la mi-saison des plages (pour la première année)
Clermont l'Hérault et Liausson



Pose de portiques sur le parking des Plos pour éviter la « fixation » des fourgons aménagés et camping-cars
Liausson



Installation du bureau et des nouveaux vice-présidents
Lodève - Comité syndical - 10/09/2020



Chantier de viabilisation du village ; raccords en électricité, eau et assainissement
Celles - 2020



Lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation d'événementiels en 2021
Berges du lac – octobre 2020



Requalification du pôle de Mourèze : lancement des travaux
Mourèze – novembre 2020



Nuit internationale de la chauve-souris
Villeneuve - 15/09/2020



Fête de la nature
Cabrières - 12/10/2020



Atelier « paysage et esprit des lieux » avec des étudiants
Celles – 4 décembre 2020



Mise en ligne du site internet du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
Mars 2020



Dépose du vieux ponton
Les Vailhès – octobre 2020



Homologation en GR de Pays du sentier
Entre Deux Lacs Avène Salagou
Projet reliant les 3 communautés de communes du Grand Site

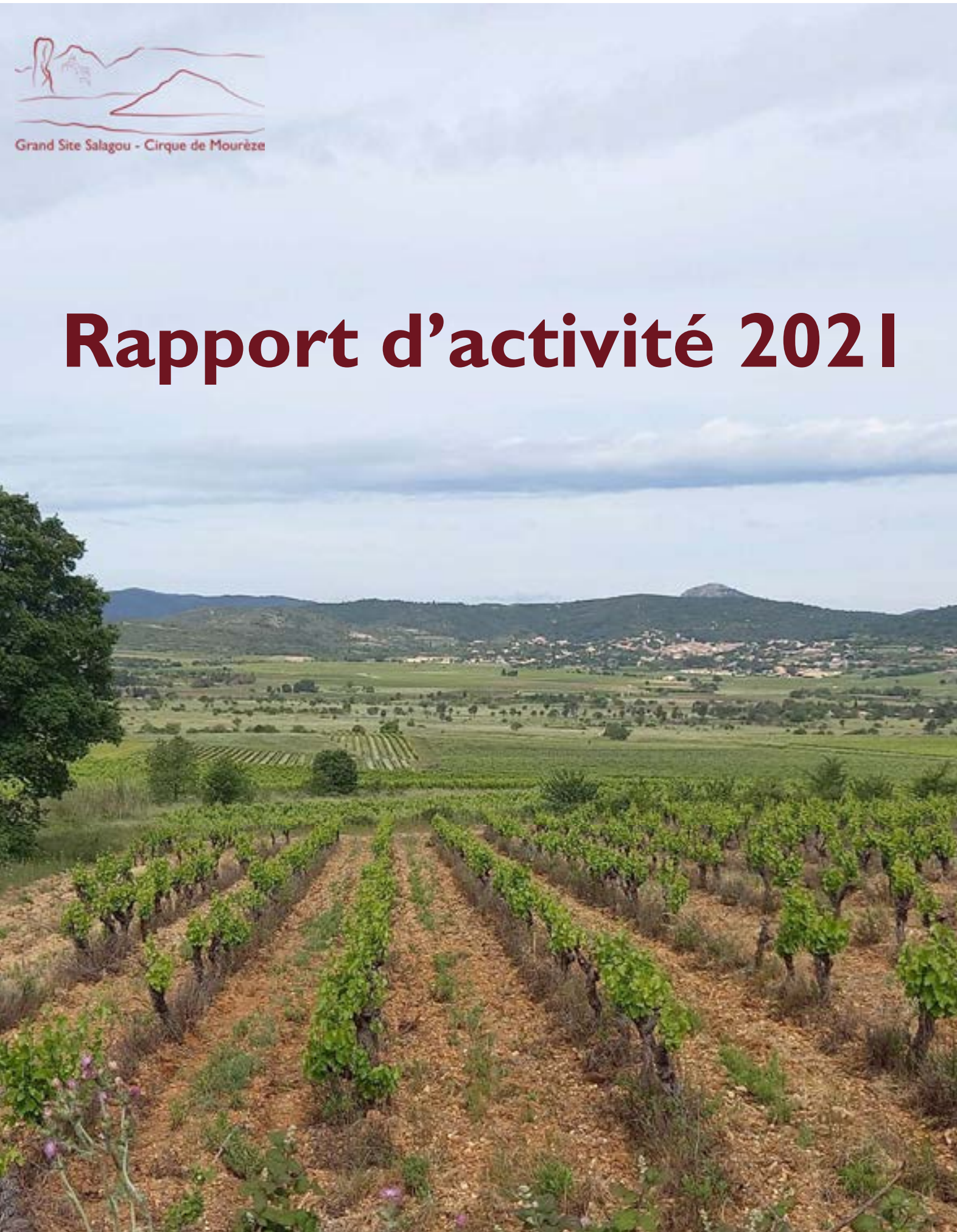
Élection des présidents des COPIL N2000
Lodève – 10 décembre 2020



Jacky Perez – Maire de Villeneuve
Président ZSC Mines de Villeneuve



Michel Vellas – Maire de Brenas
Président ZPS Le Salagou



Rapport d'activité 2021

SOMMAIRE

Objectif 1 : Protéger les paysages des 2 cœurs de site, gage d'un développement local durable.....	2
1. Maîtriser la fréquentation pour préserver les paysages des cœurs de site.....	2
Les patrouilles du Grand Site et le code de conduite.....	2
Evaluer : l'observatoire de la fréquentation	3
Entretien du Domaine départemental	4
Actions contre les espèces invasives	6
2. Requalifier les infrastructures d'accueil : les 3 pôles.....	7
Pôle de Clermont l'Hérault – berges du lac.....	8
Pôle des Vailhès – berges du lac	8
.....	8
Pôle de Mourèze – village et cirque.....	8
3. Décentrer la fréquentation des cœurs de site – déplacements doux.....	9
Aménagement cyclable.....	9
Valoriser deux itinéraires de découverte des paysages.....	9
Objectif 2 : Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés ..	10
Réhabilitation du village de Celles	10
Un architecte-conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation	10
Vers un pôle de pleine nature, autour des activités sportives présentes sur le territoire	11
Encadrer et accompagner les porteurs de projet dans le Domaine Départemental du Salagou	11
Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site	13
Objectif 3 : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques	15
1. Affirmer, valoriser et protéger les paysages agricoles	15
Valorisation des produits agricoles du Grand Site.....	16
Protéger et valoriser la biodiversité exceptionnelle du territoire	16
Sensibilisation de différents publics aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité des sites	17
2. Affirmer, protéger et valoriser le patrimoine géologique	19



Les actions du Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze ont été impactées en 2021 par trois facteurs importants :

- La crise sanitaire,
- Les élections départementales,
- Une nouvelle équipe technique : départs et recrutements sur les postes de chargé de mission Natura 2000, valorisation et les postes de secrétaire – comptable et assistance à la gestion du Domaine Départemental.

Les objectifs

Le **programme d'action** du Grand Site synthétise l'ensemble des actions menées et envisagées autour du paysage pour le Grand Site et leur donne une cohérence. Le fil directeur est celui de la **résilience** d'un site face à des bouleversements extérieurs, à sa capacité à mettre en valeur la richesse de paysages préservés pour générer du développement durable.

Labellisation Grand Site de France

Le travail sur le périmètre et la rédaction de la candidature au label n'ont pu avancer, le contexte (covid, élections, changement d'équipe) n'étant pas favorable au travail collectif et aux temps de rencontre et de concertation indispensables à l'élaboration du dossier. La réélection de Marie Passieux, Présidente du Syndicat Mixte du Grand Site, le 23 septembre 2021, marque la relance de la concertation pour l'aboutissement de ces dossiers.

Objectif I : Protéger les paysages des deux cœurs de site, gage d'un développement local durable

I. Maîtriser la fréquentation pour préserver les paysages des cœurs de site

Le Syndicat mixte assure la mise en réseau des acteurs dans le Grand Site et notamment dans le Domaine Départemental du Salagou : agents assermentés, techniciens, prestataires, usagers... par le biais de la commission « Grand Site » et des patrouilles de terrain. Il est chargé de faire respecter le Règlement d'utilisation du Domaine départemental.

Les patrouilles du Grand Site et le code de conduite

- 3 réunions de la commission ont été organisées : préparation de saison, accueil de la Garde Républicaine et bilan de saison

La patrouille équestre a sensibilisé les usagers au respect du code de conduite dans le domaine départemental du 17 avril au 12 septembre. Elle a reçu le renfort d'une patrouille VTT composée de 2 saisonniers du 3 juillet au 23 août. Le dispositif de gestion de la fréquentation a été soutenu grâce à la venue de la **Garde Républicaine** sur les berges du lac.

Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze prépare et fait évoluer en permanence les outils permettant la verbalisation (mise en place des arrêtés municipaux, dépliants...) et



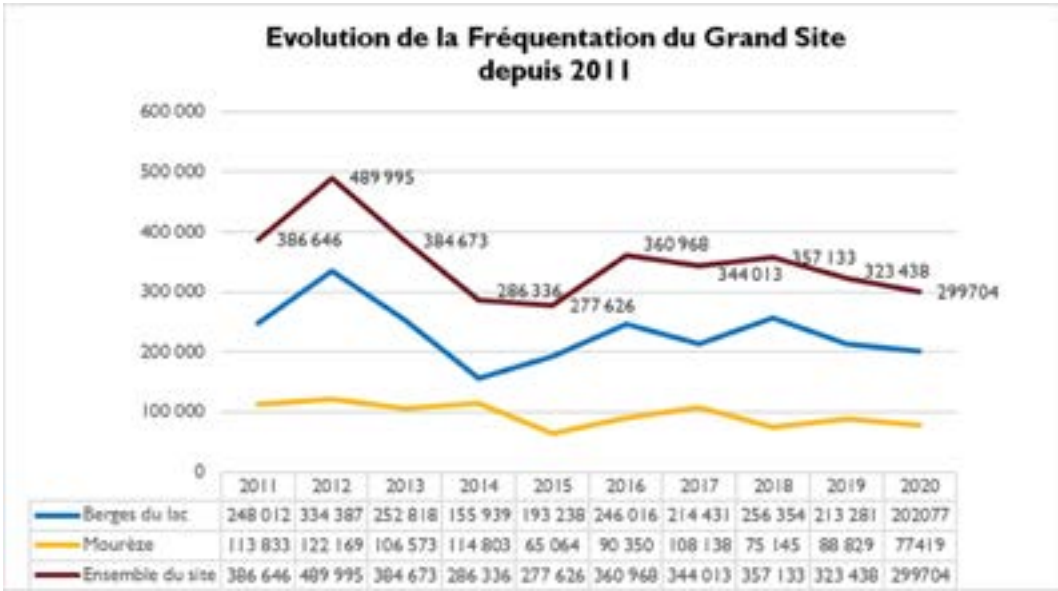
coordonne les équipes de terrain. Une réunion inter-agents assermentés a été organisée en juillet à l'initiative du SMGS et de la gendarmerie.

Comme l'année passée, les nouveaux patrouilleurs ont reçu une formation à l'identification des cyanobactéries, complétant le dispositif de suivi mis en place par le CD34.

Nouveauté 2021 : édition en interne d'un dépliant à destination des pêcheurs du lac du Salagou. L'objectif de ce dépliant, très demandé, est qu'il n'y ait plus de double discours, notamment concernant le bivouac - interdit même pour les pêcheurs à la carpe de nuit. Pour le consulter : https://www.grandsitesalagoumourèze.fr/wp-content/uploads/2021/08/2108-depliant-peche_compressed.pdf

Evaluer : l'observatoire de la fréquentation

Le dispositif de gestion de la fréquentation est évalué annuellement depuis 2011 grâce à cet observatoire. Les données sont transmises aux niveaux départemental et régional. Chaque année, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze produit le bilan annuel de l'année précédente. En mars 2021, le bilan annuel 2020 a été rédigé. Pour le consulter : https://www.grandsitesalagoumourèze.fr/wp-content/uploads/2021/10/2020_bilan-frequentation.pdf



Juillet - Aout 2021 :

- Augmentation de la fréquentation à Mourèze (+23 %) et fréquentation équivalente au lac (baisse en juillet et augmentation en août)
- Sur les berges, 46 jours au-delà de la capacité d'accueil fixée à 700 véhicules en simultané sur les berges, dont 20 jours à plus de 1000 véhicules et 1 pic à 1799 le 15 août (soit plus de deux fois la capacité d'accueil).
NB : La capacité d'accueil a été fixée en 2011 en croisant les moyens humains de gestion, la capacité des parkings et l'acceptabilité par les locaux (habitants, agriculteurs...)

Comme l'année dernière, dans le contexte COVID, le Grand Site a connu une fréquentation très importante, notamment dans sur les pôles de Mourèze et des Vailhès. Des visiteurs de proximité ont découvert ou redécouvert le Grand Site en arrivant par les portes d'entrée « grand public ». La météo, moins bonne que sur la saison 2020, a entraîné une baisse de la fréquentation des activités nautiques liées à l'eau certains jours, rapidement compensée dès qu'il refaisait beau. La rive Sud (Liausson, Clermont l'Hérault) plus exposée aux vents dominants semble avoir été plus impactée par

la météo que les berges plus protégées (Baie des Vailhès, Mas de Riri, Octon). Les activités terrestres (randonnées à pied, à VTT, à cheval...) ont bénéficié de cette météo moins favorable à la baignade.

Les prestataires des berges s'étaient préparés à une fréquentation élevée, similaire à 2020, et ont pu anticiper. Ils ont moins exprimé qu'en 2020 de « saturation » du site. Le contexte réglementaire lié au Covid (Pass Sanitaire) a handicapé certains prestataires.

Au regard de la fréquentation et des moyens humains, le stationnement a été relativement bien géré en juillet et août lorsque tous les agents travaillent de concert sur le site.

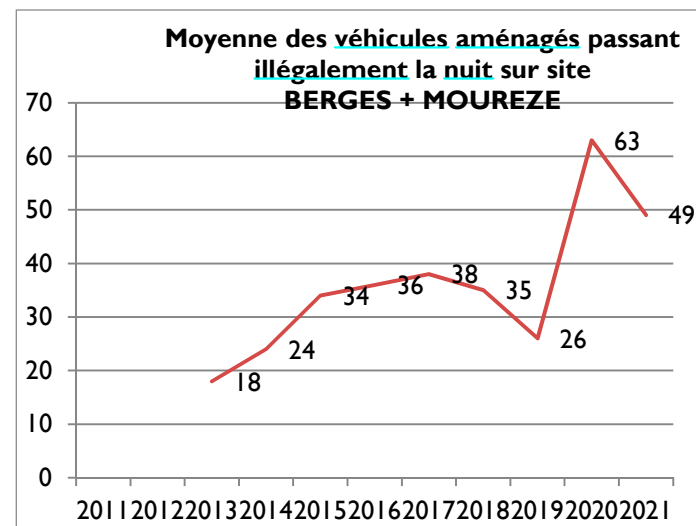
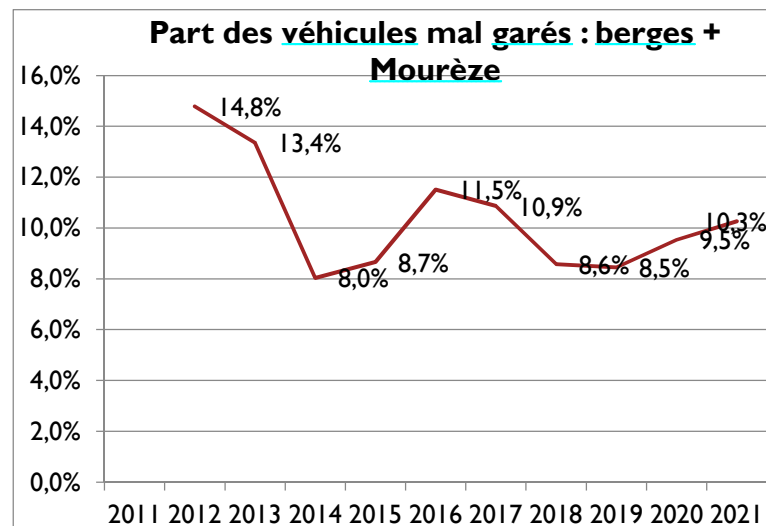
La commune de Mourèze, en ouvrant un parking de déstassement en amont du village, en concertation avec le Grand Site et les services de l'État, a permis de fortement baisser le stationnement sauvage sur sa commune, le rendant quasi nul à l'entrée du village (côté est).

On note une extension de la fréquentation sur l'ensemble de l'année, conforme aux objectifs des Grands Sites, mais cela met en avant une inadaptation des moyens en avant et arrière-saison : toilettes, poubelles, accueil, mobilisation des agents assermentés...

La forte fréquentation et la mobilisation importante sur les berges pour faire respecter le code de conduite entraînent un report des atteintes au code de conduite dans des espaces naturels moins connus, plus en recul (Auvergne...), parfois plus sensible aussi et sur les villages, routes et chemins environnants.

Ces éléments plaident pour la mise en place d'une équipe d'agents assermentés à l'année, pour l'ensemble du Grand Site.

Le manque d'aires d'accueil légales, payantes pour les camping-cars la nuit remonte de plus en plus et rend difficile le travail des agents assermentés qui ne savent pas où renvoyer les visiteurs lorsque les campings et les aires de camping-cars du site sont pleines.



Pour plus de détails, cf. bilan complet produit à l'issue de la commission du 28 septembre 2021.

Entretien du Domaine départemental

Ramassage des déchets résiduels : papiers gras, canettes, ...

Le Syndicat gère la prestation de ramassage des déchets résiduels sur les berges du lac, pour le CD34, financeur à 100% de la mission. Depuis 2016, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze a intégré dans ce marché des clauses sociales afin de favoriser l'accès au retour à l'emploi des personnes en difficultés sociales et professionnelles. Le Syndicat missionne depuis décembre 2020 Croix Rouge Insertion.

Le SMGS fait évacuer via Croix Rouge Insertion des pneus remontés du lac par l'association ANIMAGOU. Croix rouge insertion a ramassé 1713.5 kg de déchets entre le 1er décembre 2020 et le 31 août 2021 sur les berges du lac.

Mise en relation avec l'organisme CITEO et préparation de la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt sur le ramassage des déchets ménagers fin 2021 pour rechercher des financements complémentaires.



Poubelles et toilettes sur les berges

L'offre de toilettes et de poubelles sur les berges doit être améliorée, elle ne répond pas complètement aux attentes et aux besoins dans un Grand Site – environ 250 000 visiteurs sur le Domaine départemental. Le travail sur l'amélioration de l'offre et sur l'intégration paysagère de ces équipements doit être poursuivi en 2022.

En 2021, la Communauté de communes du Clermontais installe des toilettes sèches, plus respectueuses de l'environnement, sur les berges d'Octon, remplaçant les toilettes chimiques.

Equipements : signalétique, glissières, barrières, plots, chemins...

Dans le respect du site, remise en état des parkings, des dispositifs de contention des véhicules et de la signalétique du domaine départemental. Coordination et concertation réalisées par le Syndicat – Interventions réalisées par le Département de l'Hérault ou la communauté de communes gestionnaire.

Le SMGS a coordonné les actions d'entretien suivantes :

- Amélioration de l'accès à la mise à l'eau des Vailhès pour empêcher le stationnement à l'entrée de la mise à l'eau - MO : CD34
- Travail sur la signalétique du hameau des Vailhès pour assurer plus de quiétude aux habitants - MO : CD34

- Enlèvement de " points noirs " paysagers : vieux mur maçonné aux Vailhès et enlèvement d'ancien mobilier en fer obsolètes - MO : CD34
- Demande en cours d'enlèvement des anciens poteaux téléphoniques au Vailhès et enlèvement des poteaux téléphoniques au Relais nautique d'Octon.
- Accompagnement du CD34 dans ses demandes d'entretien des ruisseaux auprès de la police de l'eau.
- Animation d'un groupe de travail pour la réalisation d'un plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau du Domaine Départemental du Salagou - MO : CD34
- Demande d'enlèvement d'un panneau très dégradé sur l'A75 dans le sens Béziers/Clermont l'Hérault - Réflexion à lancer sur son remplacement MO : CD34
- Appui à la mise en place de la signalétique du chemin des deux lacs - MO : CCC
- Amélioration du balisage des circuits VTT aux Vailhès et à Celles- MO : CCC
- Suppression des poches de stationnement sauvage en bordure de roselière, le long de la route des Plos, sur le pôle de Clermont l'Hérault, à la Presqu'île de Rouens et entre Wind34 et Liausson - MO : CD34
- Reprise des peintures des barrières de la baie des Vailhès MO : CD34
- Réflexion et définition d'une stratégie d'intervention avec les services de l'Etat sur les demandes de coupe d'arbres dépérissant ou morts... en site classé pour faciliter l'entretien du Domaine MO : CD34 et CCC
- Prolongement de la glissière au croisement de la route de Celles pour empêcher le stationnement sauvage, reprise de la chaussée de la route de Celles MO : CD34
- Reprise du toit du Relais nautique MO : CD34
- Changement des lattes du ponton d'Octon - réflexion sur son devenir MO : CD34
- Réparation de la barrière du pôle de Clermont l'Hérault MO : CD34
- Suppression du stationnement sur la piste de l'Auverne en lien avec la mairie de Lacoste MO : CD34
- Réparation des portiques, barrières de Liausson MO : CD34
- Repérage d'un tuyau et fils électriques sortants du lac au niveau de Pradines MO : CD34
- Intégration des travaux du gaz disgracieux faits sans autorisation
- Réparation de la passerelle du PR des Vailhès MO : CD34



Actions contre les espèces invasives



Arrachage de l'opuntia à Celles

Le Syndicat accompagne chaque année la mairie de Celles dans son action de lutte contre le cactus envahissant *Opuntia rosea*. Le traditionnel arrachage du printemps a été coordonné par le SMGS.

A la demande la mairie de Celles, le SMGS coordonne une action de brulage dirigé en partenariat avec les pompiers. Ce brulage devrait permettre de limiter le



risque incendie et de mettre en évidence des pieds de cactus non arrachés.

Arrachage des herbiers sur les zones de baignade



L'herbier envahissant - Lagarosiphon major - est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable. Depuis 2018, le Syndicat mixte assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage du lagarosiphon sur les plages des Vailhès et de Clermont l'Hérault. Depuis l'été 2019, la Fédération de pêche apporte un appui technique et logistique. En 2021, le Mas de Riri et le Relais nautique d'Octon ont organisé, en partenariat avec les mairies concernées, des chantiers bénévoles.

La base de plein air (CCC) a également réalisé plusieurs chantiers.

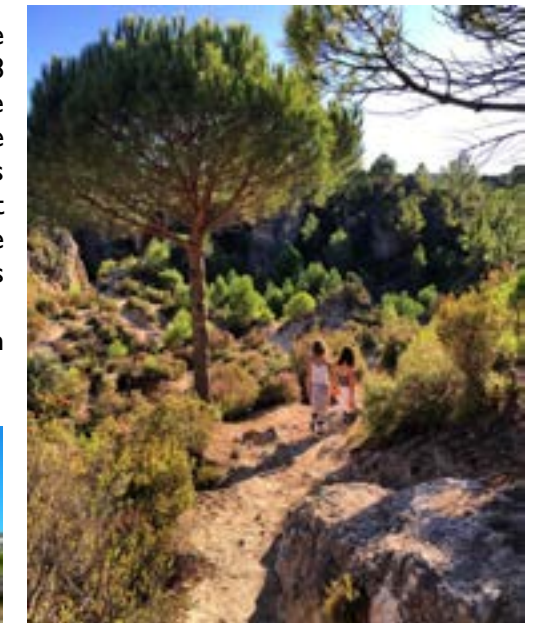
Le confort de la baignade a pu être assuré grâce aux chantiers. L'action a été complétée cette année par un ratissage quasi hebdomadaire sur la plage de Clermont l'Hérault (voir bilan détaillé produit en décembre).

Coupe des pins dans le Cirque de Mourèze

En 2013, la communauté de communes du Clermontais porte une étude de réouverture du cirque de Mourèze sur 48 hectares. La Commission Départementale Nature et Paysage des Sites valide en 2013 le projet de coupe des pins dans le cirque. Un périmètre d'intervention prioritaire de 8 hectares est défini, les travaux sont réalisés par l'ONF entre 2013 et 2017. Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze accompagne la mairie pour relancer la coupe des pins sur les 40 hectares restants.

L'étude paysagère, portée par l'ONF est validée en Commission Départementale des Sites fin novembre.

Pour plus de détails, cf. rapport ONF



2. Requalifier les infrastructures d'accueil : les 3 pôles

L'accueil des visiteurs dans le Grand Site est structuré autour de 3 pôles, en complémentarité avec les autres secteurs du Grand Site (cf. Carte de vocations des espaces) : rives de Clermont l'Hérault, rives des Vailhès et cirque de Mourèze. Les équipements de ces pôles étaient vieillissants et

n'offraient pas un accueil à la hauteur de la qualité des paysages du Grand Site. Le Syndicat coordonne les projets de requalification et d'aménagement de ces équipements d'accueil.

Pôle de Clermont l'Hérault – berges du lac

Espaces publics et maisons de site :

2021 : finalisation des études environnementales - réunions techniques avec les services de l'Etat et les collectivités locales – finalisation en cours des permis d'aménager et de construire. Le CD34 présente fin 2021, le projet aux élus de la CCC et aux Présidents des collectivités membres du SMGS.



Esquisse du projet ©CD34



Pôle des Vailhès – berges du lac

Le groupe de travail (CD/SM/Communauté de communes Lodévois et Larzac (CCLL)/mairies) s'est réuni afin de préparer le programme de requalification de la baie des Vailhès (répartition des maîtrises d'ouvrage, usages, fonctionnement). Des réunions de travail ont eu lieu entre les conseils municipaux de Celles et du Puech. Le SMGS a présenté le document - projet en bureau de la CCLL.

L'ensemble des élus (communes, CCLL, SMGS) a validé le programme transmis au CD34 pour lancement des études. Le CD34 a adressé la commande à Territoire 34.



Le camping des Vailhès, délégué par la CCLL à la société Huttopia, prépare son projet de requalification du camping.

Pôle de Mourèze – village et cirque

Après un long travail de concertation (maison de site, stationnements, circulation douce), les travaux extérieurs du bâtiment sont terminés, ouverture prévue au printemps 2022.

Le Syndicat Mixte a accompagné la mairie de Mourèze, dans le cadre des travaux de la future maison de site, suite à la découverte d'une colonie d'une quinzaine de Pipistrelles communes dans l'ancien bâtiment de l'office de tourisme. Il a fait le lien entre la Mairie, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et le Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon (GCLR) afin de permettre la



mise en place de mesures adaptées à la préservation de cette espèce protégée avant la destruction du bâtiment. La date de destruction a ainsi été différée afin de permettre la mise en place d'un système efficace "anti-retour" pour préserver les quelques individus restants courant du mois d'octobre. La pose de deux nichoirs de grande taille au sein du village a, de plus, permis de compléter ces mesures. Un bilan d'opération sera transmis à la DREAL fin 2021.

Le SMGS a également accompagné la mairie pour la mise en place d'un parking de délestage dit « parking de la Dourbie », en amont du village, et fait le lien avec la DREAL et l'ABF. Ce parking de délestage a permis de résorber 100% du stationnement sauvage sur cette entrée du village. Le SMGS assure la rédaction du cahier des charges pour l'intégration paysagère du parking de délestage et la sécurisation du cheminement piétonnier jusqu'à la maison de site.

3. Décentrer la fréquentation des cœurs de site – déplacements doux

Aménagement cyclable

Clermont l'Hérault/lac – Clermont l'Hérault/Villeneuve et Lodève/ lac

Le Syndicat coordonne les projets d'aménagements cyclables depuis les villes-portes et jusqu'au Grand Site.

Réalisation par le Département de la 1ère tranche de la Voie Verte Clermont l'Hérault/le lac. Les travaux de la 2^{de} tranche, en site classé, seront faits en articulation avec le projet de requalification du pôle de Clermont l'Hérault. En lien avec le SMGS, le Département a missionné, pour cette partie complexe, l'équipe de paysagistes Atelier Site (en charge de la requalification du pôle de Clermont l'Hérault) afin de permettre une approche globale et cohérente. Le SMGS participe à la réflexion au travers du comité technique, comprenant également les services de l'Etat (3 réunions).

Animation d'un groupe de travail pour aboutir en 2021 à la pose de deux passerelles par les rando-pisteurs du CD34.

- pour conforter les déplacements doux rive sud du lac et à la mise en place en octobre du « chaussidou » sur la ligne droite entre la Grande Barraque et les Vailhès,
- pour réduire l'emprise dédiée à la voiture (adoucir les vitesses) et conforter les déplacements doux sécurisés rive nord du lac, les rendant ainsi accessibles au plus grand nombre à l'année (pédestre, équestre, VTT familial).



Le SMGS organise réunions techniques et réunions de concertation sur le développement de l'itinéraire sécurisé au Nord du lac (les Vailhès-le Barrage).

Valoriser deux itinéraires de découverte des paysages

Deux itinéraires de découverte du grand paysage et des villages en voiture ont été identifiés, dotés de panoramas remarquables qui sont à valoriser.

Un des projets porte notamment sur la mise en valeur de l'arrivée dans le Grand Site depuis le col de la Merquièrre. Ce panorama marquera l'entrée dans le Grand Site depuis la communauté de communes du Grand Orb.

Objectif 2 : Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés

Réhabilitation du village de Celles

Le Syndicat mixte participe aux diverses étapes : sélection des projets / habitants, suivi de l'étude paysagère.... Le projet a été présenté au Réseau des Grands Sites de France (séminaire des directeurs et Rencontres nationales).

Les avancées en 2021 sont importantes :

- Finalisation du PLU,
- Lancement et finalisation en cours de l'étude paysagère, qui deviendra une OAP paysage du PLUi,
- Lancement de la première phase des travaux des Tiers Lieux : la Maison des entreprises,
- La rénovation de la 1ère maison est très avancée ; chantiers participatifs, avec entraide des habitants,
- Validation d'un 3ème permis de construire,
- Poursuite du travail et accompagnement extérieur sur le fond de dotation,
- relance fin 2021 du projet d'intégration paysagère d'un parking visiteurs à Celles par le CD suite aux études environnementales et aux négociations foncières.



Un architecte-conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation

Depuis 2016, le Syndicat mixte prend en charge le défraiement des déplacements de l'architecte-conseil mis à disposition par le CAUE. L'architecte-conseil constitue un relais de terrain essentiel, sans lequel le Syndicat ne sera plus en mesure d'identifier les projets à enjeux, nécessitant un accompagnement particulier. Son rôle est de permettre l'appropriation de la charte par tous les acteurs du territoire : agriculteurs, en premier lieu, mais aussi professionnels du tourisme, simples pétitionnaires ou collectivités bénéficient de cette aide technique, qui joue un rôle important, facilitant la concrétisation des projets. Il a permis de faire aboutir de nombreux projets qualitatifs, dont la construction de bâtiments agricoles en site classé. Il aide également les collectivités pour des projets d'envergure, mais aussi au quotidien dans la mise en place de petits équipements.

Le Syndicat mixte organise des visites - dites « tournées du Grand Site » - réunissant services instructeurs, DREAL, mairies, architecte conseil, DDTM et UDAP pour travailler sur les projets de constructions et de réhabilitations à enjeux paysagers forts, notamment en site classé :

au-delà des réunions spécifiques pour les projets de pôles, 11 tournées ou réunions de travail ont été organisées en 2021 (habitations, 4 projets agricoles, église de Liausson, 2 campings, parkings...). Madame Loubens, architecte des bâtiments de France, a participé à une de ces tournées. Un temps de travail spécifique, avec le CD34, a été dédié à la problématique des travaux d'entretien des routes en site classé.

Le Syndicat mixte participe aux comités de pilotage du SCOT, du PCAET, à la commission aménagement du Pays Cœur d'Hérault, et suit l'avancement des cartes communales (Pézènes les mines), PLU communaux et PLU intercommunaux, bien qu'il ne soit pas PPA. Dans le cadre du SCOT, le SMGS a fourni une note et apporté des éléments généraux sur les volets « paysage » et « fréquentation / tourisme ».



De janvier à octobre 2021, l'architecte conseil a fait 22 déplacements dont : 8 demi-journées de tournées du Grand Site auprès des pétitionnaires et services de l'Etat, 16 rendez-vous avec des particuliers, 3 visio-conférences et de nombreux échanges avec allers-retours (mails, téléphone).

Le syndicat et l'architecte conseil ont également accompagné Enedis pour l'enfouissement des lignes, la mairie de Salasc pour la requalification d'un parking, la CCC pour la station de Mourèze et le CD34 pour la rénovation de la maison du barragiste.

9 dossiers ont été présentés en Commission Départementale de la Nature, des paysages et des Sites

- CDNPS :

- Projets agricoles : 1 à Octon, 1 à Brenas et 1 à Pézènes les Mines.

- Habitations : 1 à Octon, 1 à Celles, 1 à Mérifons.

- Projet touristique : 1 à Octon.

- Projets publics / actions du Grand Site : Coupe des pins de Mourèze, signalétique du sentier des deux lacs (programmés fin 2021).

Le travail entamé en 2020 s'est poursuivi avec les services de l'Etat, le CAUE et le Syndicat mixte afin de faire évoluer la méthode d'accompagnement des pétitionnaires. Il est à finaliser, mais la poursuite de la mission et du partenariat avec le CAUE sont questionnés pour 2022 au vu du contexte budgétaire. L'expérience capitalisée par l'architecte conseil du CAUE est inestimable et il semble aujourd'hui complexe de devoir arrêter. Le territoire sera en difficulté sans ce dispositif d'accompagnement qui œuvre pour un précieux et fragile équilibre entre les pétitionnaires, les municipalités, les services instructeurs et les services de l'Etat.

Vers un pôle de pleine nature, autour des activités sportives présentes sur le territoire

Ce pôle de pleine nature a pour ambition partagée de faire de la filière « activités de pleine nature » un moteur de l'économie touristique et un outil au service de la valorisation des richesses du Grand Site. C'est un dispositif complémentaire des compétences APN des collectivités.

Suite à l'élaboration collective et la validation du pôle nature en 2019, l'équipe projet (SMGS, CD34, Hérault Tourisme) et le comité technique (CC, 2 pays, Hérault Sport...) ont poursuivi le travail (6 réunions). Les actions validées seront proposées dans le cadre de la candidature au label Grand Site de France sur les enjeux prioritaires de la gestion des usages et de valorisation du Grand Site.

L'année 2021 a démarré avec l'installation du « conseil des pros », espace de discussion et de concertation : il a dû se faire en visio (covid) mais a réuni 45 personnes. Cela a été un temps important d'échanges, tant sur la vie du site, le bilan de l'activité, que sur les attentes et perspectives des prestataires notamment. Des pistes concrètes ont été portées par le collectif.

Le comité de pilotage programmé a dû être reporté du fait du changement du calendrier électoral. En attendant, un fond de dossier accompagné d'une note de présentation a été transmis à tous les élus et services concernés des 4 structures membres et organismes associés.

Le travail sur le langage commun nécessaire est à venir ; ainsi qu'une approche ciblée sur les populations locales et les entrées éducatives et économiques.

Encadrer et accompagner les porteurs de projet dans le Domaine Départemental du Salagou

Le Domaine Départemental du Salagou est un espace public ouvert, vivant, accessible à tous, particulièrement prisé des porteurs de projets (manifestations, installation d'activités touristiques et de loisirs, tournages...). Il présente un cadre naturel exceptionnel très varié mais également très fragile.

La première étape a consisté à rédiger collectivement le règlement d'utilisation du Domaine Départemental du Salagou, entériné par délibération du CD34 en 2017. Il fixe les conditions générales des occupations et s'applique sur l'ensemble du Domaine Départemental du Salagou. Ce règlement, compilant



les règles à respecter, rappelle notamment que le Syndicat assure l'instruction des demandes en concertation avec les partenaires avant que le propriétaire (Département) ou le gestionnaire (communauté de communes/mairie) signe l'autorisation d'occupation du Domaine public.

Il est accompagné d'un guide d'accueil des porteurs de projets.

Le Syndicat mixte a actualisé le guide pour l'adapter aux évolutions et intégrer une charte présentant les grands principes à respecter. Les élus valident en mars 2021 la dernière version du Guide des porteurs https://www.grandsitesalagoumoureze.fr/wp-content/uploads/2021/10/21-guide-porteurs-projets_compressed.pdf

Le SMGS a créé la commission « porteurs de projets » qui se réunit annuellement (novembre) pour se positionner sur les demandes d'installation d'activités économiques et l'organisation de manifestations. Cette commission se compose du bureau des élus du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, des maires des communes riveraines du lac, des présidents et vice-présidents (tourisme/ APN) des collectivités membres du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze ainsi que des techniciens concernés.

Le Syndicat, depuis 2020, lance chaque année un appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation d'événementiel dans le Domaine Départemental. Les porteurs de projet souhaitant organiser un événement sur les berges en 2022 ont été invités à remplir un dossier de candidature. La commission « porteurs de projet » analyse les candidatures se positionnant ainsi sur le calendrier de l'année à venir.

Accompagner et encadrer les manifestations sportives et culturelles

Le Syndicat coordonne l'accueil des organisateurs d'événements sportifs et culturels dans le Grand Site. Cette année, suite à la mise en place de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur le Domaine Départemental en 2020 pour l'année 2021, 34 demandes de manifestation dans le domaine départemental du Salagou ont été retenues sur 35.

Au total, ce sont près de **150 événements** qui ont été programmés dans le Grand Site dont 80 sur le Domaine Départemental. Environ 45 événements ont été annulés en raison du contexte sanitaire ou par manque d'inscriptions. Le SMGS a suivi l'accueil d'environ 200 événements en 2021 (concours, stands, rencontres, balades, courses...).



Répartition par thématique des 150 événements ayant eu lieu en 2021

Accompagner et encadrer les demandes de prise d'images : films, photos, clips... tournages

Une trentaine de demandes instruites dont 13 tournages (shooting, fictions, documentaires, clips...) réellement réalisés. Trois tournages ont eu lieu sans autorisation dans le Domaine Départemental, dont plusieurs de portée nationale.

A la demande des élus du Grand Site, depuis plusieurs années, le Conseil Départemental de l'Hérault a délibéré en septembre 2021 pour la mise en place d'une redevance sur les Domaines Départementaux. Suite à cette délibération, le SMGS va l'intégrer au Guide des porteurs de projets et proposer un projet de délibération et une grille tarifaire aux communes du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze qui le souhaitent afin d'homogénéiser la démarche sur les propriétés publiques du Grand Site.

Accompagner et encadrer les demandes d'installation d'activités sur les berges

Suite à la commission « accueil des porteurs de projets » de novembre 2020, le Syndicat mixte a accompagné l'installation du camion à glace du Blason sur les berges de Clermont l'Hérault. Cette expérience a été jugée très satisfaisante pour le prestataire et les élus.

La commission de novembre 2020 a rejeté les demandes d'installation de 4 « aquaparc », un hébergement flottant et un téléski nautique.

Plus de détails : cf. comptes-rendus de la commission « porteur de projets » 2020.

Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site

➔ Valorisation des patrimoines et de l'esprit des lieux du Grand Site

Le recensement du patrimoine bâti de Pézènes-les-Mines est achevé en 2020. En 2021, une communication a été réalisée de ce travail, mise en ligne et envoyée aux mairies concernées.

En 2021, pour des raisons sanitaires, seuls quelques événements ont pu avoir lieu et sur des jauges limitées : Nuit de la chauve-souris (25 personnes), Fête de la nature (15 personnes). Une intervention sur le terrain a bénéficié à des étudiants en master 2 de Montpellier.

Coordonner les actions de valorisation (paysage, patrimoine, biodiversité, savoir-faire, géologie ...)

Le Syndicat propose des rencontres du Grand Site : 12 ont été programmées en 2021 (balades paysage, stand du Grand Site, jeu de piste). Un partenariat a été passé avec Demain la terre ! pour la mise en œuvre.

Le Syndicat a démarré un travail d'analyse de la fréquentation des événements programmés par les collectivités dans le Grand Site en 2021 (par les Communautés de communes, le SMGS et les mairies - hors actions départementales : bilan en cours) - 1187 personnes ont été comptabilisées sur les 24 rencontres organisées (3 annulées).

Afin de gérer collectivement la programmation des actions et animations autour des patrimoines (balades découvertes, pavillon bleu, ...), le Syndicat Mixte a réuni pour la 1ère fois dans un comité technique les acteurs de l'animation et de la valorisation du Domaine Départemental du Salagou et du territoire du Grand Site.

Les objectifs de ce groupe sont de :

- Créer un cadre de rencontres régulier (1 à 2 x/an) entre acteurs de l'animation et valorisation du site,
- Développer l'interconnaissance des structures et améliorer la proximité relationnelle,
- Créer une culture commune de pratiques d'animation de valorisation du Grand Site, favoriser l'articulation entre activité et identité,
- Créer un cadre commun, partagé et accepté de tous pour la réalisation d'animation de valorisation du Grand Site,
- Maîtriser ensemble l'offre d'animation et d'action de valorisation sur le Domaine départemental et le Grand Site (répartition géographique, temporelle, thématique et des publics).

Le 15/10, 13 participants, de 7 structures différentes (SMGS, CD34, CCC, CCLL, Pays Cœur d'Hérault, Ville de Clermont, Demain la terre) se sont réunis à Octon pour jeter les bases d'un groupe de travail. Ils ont œuvré à l'établissement d'un constat partagé. Voir détails dans le Compte-rendu en cours de rédaction

Édition et diffusion de supports d'information et d'interprétation

En 2021, De nombreux articles/émissions ont relayé l'information (locaux, nationaux, thématiques).

Une dizaine de communiqués de presse a ponctué cette année, avec 2 points presse lors de l'élection de la Présidente et lors de la venue de la Garde républicaine.

Comme chaque année, des documents ont été réactualisés et imprimés : dépliant touristique, dépliant camping-caristes, Clés du Grand Site....

La reprise graphique de la maquette des dépliant à destination des pêcheurs et des camping - caristes est en cours. Un dépliant spécifique pour les cavaliers est également en réflexion. Ces dépliant thématiques seront traduits en anglais.

Le SMGS a diffusé le recensement du patrimoine bâti de Pézènes-les-Mines achevé en 2020.

Conception des outils d'interprétation

Le SMGS accompagne la Communauté de communes du Clermontais dans la recherche de financement et le lancement de l'étude de conception des outils d'interprétation de la maison de site de Mourèze. Il assure la concertation et la coordination entre les différents maitres d'ouvrages. Début 2021, le SMGS a travaillé avec des étudiants en « Master Tourisme Durable » sur la mise en place d'un cadre commun pour la mise en œuvre de l'interprétation dans le Grand Site. Ce travail a donné lieu à une validation en bureau et en comité technique des principes à garantir dans tout projet d'interprétation. *Détail cf. rapport des étudiants.* Fin 2021, il accompagne la CCC dans la rédaction du cahier des charges pour missionner un bureau d'étude pour l'espace d'interprétation de la maison de site de Mourèze.

Objectif 3 : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques

I. Affirmer, valoriser et protéger les paysages agricoles

Dans le cadre de la démarche Natura 2000 :

Anna CHAINE rejoint l'équipe du SMGS, de formation Ingénieure agronome spécialisée en Ecologie et Environnement, elle est en charge de l'animation et de la coordination de la démarche Natura 2000. Le Syndicat porte deux démarches Natura 2000 pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité sur son territoire : la Zone de Protection Spéciale « Le Salagou » pour les oiseaux et la Zone Spéciale de Conservation « Mines de Villeneuve » pour les chauves-souris. Un comité de pilotage existe pour chaque site afin de mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions mises en place dans le cadre de la démarche Natura 2000. Deux comités de pilotage se sont tenus en 2021.



Des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) accompagnent les exploitants agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement. La rémunération de ces mesures correspond à une compensation des manques à gagner et des surcoûts engendrés par les modifications de pratiques des agriculteurs, qui s'engagent dans cette démarche (matériel, etc.).

L'année 2021 est une année transitoire avant la prochaine programmation PAC. Il n'y a pas eu de nouvelles signatures de contrats avec les agriculteurs dans le cadre des MAEC (volonté nationale). Il a cependant été nécessaire de conserver le lien avec ces derniers afin d'anticiper un futur appel à projet PAEC et de poursuivre le suivi et l'accompagnement d'une quinzaine d'exploitants agricoles actuellement engagés en MAEC.

La mise en place de nouveaux contrats en 2021 a nécessité l'actualisation de l'ensemble des documents de gestion des agriculteurs. Un dossier comprenant une mise à jour des diagnostics environnementaux, des cahiers des charges, des plans de gestion et des parcellaires a été remis à chacun d'entre eux.

Enfin, les bilans phytosanitaires annuels (bilan des pratiques et Indices de Fréquence de Traitement) ont été effectués pour une dizaine viticulteurs.

Formations et journées techniques

Une demi-journée à destination des viticulteurs a été organisée en partenariat avec le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon et le CIVAM bio 34 afin de sensibiliser les agriculteurs aux services rendus par les chiroptères dans les cultures.

Une formation a été mise en place en partenariat avec le CIVAM 34 sur l'amélioration de la gestion des sols : observation des sols avec fosses pédologiques, analyse de l'effet des apports de matières organiques et de l'enherbement hivernal, réflexion sur la mise en place d'une fertilisation raisonnée en viticulture.



Animation sur le foncier départemental à vocation agricole

Le Syndicat assure le suivi des conventions en vigueur et accompagne les agriculteurs dans leur démarche auprès du Département. Des appels à candidature pour l'occupation du foncier départemental à vocation agricole sont organisés de manière régulière. En 2021, il n'en a pas été

réalisé. En revanche, les documents de suivi ont été actualisés et un groupe de travail mis en place. Après plusieurs années de mise en œuvre du dispositif, une réflexion commune et multidisciplinaire semble nécessaire pour d'améliorer la réponse aux enjeux environnementaux, paysagers et agricoles du territoire : diagnostic de l'existant, sélection des parcelles à proposer et des types de culture, mise en place de conditions agroenvironnementales sur certaines parcelles dès la phase d'appel à projet.

Suite au gel d'avril, les élus du Grand Site sont allés à la rencontre des agriculteurs pour marquer leur soutien ; le lien a été fait avec le CD34 au niveau des aides (loyers).

Valorisation des produits agricoles du Grand Site

L'association des Agriculteurs du Grand Site est née en 2019 d'une prise de conscience du lien entre terroir, paysage et environnement. La volonté de préserver les paysages et la biodiversité remarquables en valorisant les produits agricoles est une évidence pour ces viticulteurs, éleveurs, arboriculteurs et autres producteurs du site. Le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze est en effet aujourd'hui un territoire où production agricole rime avec pratiques agro-environnementales : la biodiversité est préservée, les habitats sont mieux protégés, l'eau est de meilleure qualité.

Compte tenu du contexte sanitaire, aucune animation sur le thème de l'agriculture (hors Natura 2000) n'a été réalisée lors du premier semestre 2021. Deux animations sur la thématique agriculture sont réalisées lors du second semestre :

Organisation de balades, avec Demain la Terre, à la rencontre d'agriculteur : un vigneron du Grand Site à Brénas et une éleveuse à Germane.



Protéger et valoriser la biodiversité exceptionnelle du territoire

Evaluation des incidences environnementales

Le Syndicat mixte a accompagné les porteurs de projet dans la rédaction de leur évaluation simplifiée des incidences environnementales :

- Une dizaine de manifestations sportives et culturelles supérieures à 100 participants dont le passage du Tour de France le 9 juillet 2021.
- Travaux et interventions au sein des sites Natura 2000 (projet de construction, travaux de rénovation, etc.).
- Apport d'indications concernant le survol de drones au niveau de zones sensibles.
- Accompagnement du service pleine nature de la Communauté de communes du clermontais (réhabilitation du pic de Vissou).
- Accompagnement de la mairie de Mourèze (préservation d'une colonie de chauves-souris dans le cadre des travaux de la future maison de site).



Suivis scientifiques

Dans le cadre de l'application des documents d'objectifs des sites Natura 2000 du Salagou et des Mines de Villeneuve, le Syndicat coordonne la réalisation des suivis scientifiques. En 2021 :

- Mise en place du suivi de l'évolution des roselières et de la population de **Blongios nain** (*Lxobrychus minutus*) dans le cadre du projet de modification de la gestion du barrage. La population observée comprend 7 couples (entre 4 et 6 couples observés en 2020). Le suivi a été réalisé par l'association la Salsepareille. Afin de poursuivre les actions de préservation de la roselière de l'anse d'Ariège, habitat de plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, la réserve permanente de pêche a été matérialisée par

une ligne de bouées en partenariat avec la fédération de pêche, permettant une meilleure visualisation.

- Mise en place du suivi de la nidification du couple d'**Aigle de Bonelli** (*Aquila fasciata*). Pour la première fois depuis plusieurs années, la reproduction du couple a été une réussite. L'aiglon a été suivi durant la période de nidification puis une opération de bagage et la pose d'une balise GPS par l'association la Salsepareille dans le cadre du Plan National d'Action (PNA) Aigle de Bonelli.

- Mise en place du suivi du **Bruant Ortolan** (*Emberiza hortulana*) par l'association la Salsepareille. Ce suivi a permis une mise à jour des effectifs et de la répartition de l'espèce selon le protocole spécifique mis en œuvre pour Aumelas (2019) ou Montagnac (2020).

- Suivi du Plan National d'Action **Outarde canepetière** (*Tetrax tetrax*). Le Syndicat est en relation avec la LPO, animateur du PNA, afin d'effectuer une mise à jour des données de prospection et de sensibiliser les élus et propriétaires.

- Suivi du **Grand Duc d'Europe** (*Bubo bubo*) par l'association la Salsepareille. L'objectif de ce suivi, en cours de réalisation, est la mise à jour des effectifs et de la répartition de l'espèce.

- Suivi des gîtes connus de **chauves-souris** dans le bâti de Villeneuve et de ses alentours et accompagnement des propriétaires de bâti abritant des colonies ou individus (suivi réalisé par le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon). Observation de la fréquentation des mines de barytine mené en 5 phases : 2 comptages au printemps, 2 comptages et une capture à l'automne. Ce suivi plus important a permis d'identifier plus finement les effectifs, les sorties utilisées ainsi que les statuts reproducteurs des espèces. Des effectifs importants de Minioptères de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) et Murins de Capaccini (*Myotis capaccinii*) ainsi que des Grands et Petits Rhinolophes (*Rhinolophus ferrumequinum* et *Rhinolophus hipposideros*) ont été observés. La collecte et l'analyse des données issues du piège-photo du pigeonnier a été mise en place mais n'a pas révélé la présence d'individus.



Les rapports complets sur ces suivis sont disponibles au Syndicat Mixte du grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Sensibilisation de différents publics aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité des sites

Sensibilisation du grand public

Des animations ont été mises en place afin de sensibiliser le grand public aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité.

Afin de sensibiliser le grand public à la diversité des espèces d'oiseau et à leur place au sein des milieux agricoles, le Syndicat a organisé le **22 mai 2021 la « fête de la nature »** à Aspiran. Cette animation a été réalisée en partenariat avec l'association la Salsepareille et portait sur la thématique « A travers mille et un regards ». Une dizaine de personnes étaient présentes.

Le **28 août 2021**, a été organisé la « **Nuit de la chauve-souris** » à Villeneuve afin de sensibiliser le grand public aux enjeux liés à la préservation des chiroptères. Une vingtaine de visiteurs étaient présents et ont pu bénéficier de divers ateliers, de la projection d'un documentaire et de l'observation de Sérotines communes (*Eptesicus serotinus*) et Pipistrelles communes

(*Pipistrellus pipistrellus*) à la tombée de la nuit. Cette animation a été mise en place en partenariat avec le Groupe Chiroptère Languedoc Roussillon et avec le soutien de la mairie de Villeneuve.

Le **16 octobre 2021** l'association la Salsepareille est intervenue, à l'initiative du Syndicat à la balade « **Aspiran entre nature et terroir** » organisée par la Communauté de communes du clermontais dans le cadre des inventaires partagés du patrimoine. Cette intervention a permis d'éclairer les visiteurs vis-à-vis de la démarche Natura 2000 et d'apporter le volet « biodiversité » aux échanges.

Le **20 novembre 2021**, une balade nature « **A la découverte des hivernants du Salagou** » est organisée par le Syndicat en partenariat avec la Salsepareille au bord du lac à Oton, permettant aux visiteurs d'observer les oiseaux hivernants du lac et d'en comprendre les enjeux.

Le **11 décembre 2021**, une animation de sensibilisation aux chauves-souris est organisée à Villeneuve en partenariat avec le Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon et avec le soutien de la mairie de Villeneuve. 6 nichoirs à chauves-souris seront posés au sein du village. Des animations et la projection d'un film permettront aux visiteurs de mieux comprendre les caractéristiques de ces espèces méconnues et les moyens de les préserver.



Pause de panneaux afin de matérialiser une zone de non distribution de goodies sur une zone sensible lors du passage du Tour de France (Crédit: LPO Hérault)

Sensibilisation des acteurs locaux

Un café débat portant sur les différents types d'ouverture des milieux (débroussaillage, feu intentionnel et non intentionnel), leurs intérêts et leurs impacts est en cours d'organisation par le Syndicat suite à l'observation d'incompréhensions de certains habitants. Cet événement regroupera différents experts (agriculteur pratiquant le feu pastoral, écologue, sapeur-forestier).



Les élus sont, de plus, régulièrement sensibilisés au sujet des actions menées sur les sites Natura 2000 et des enjeux correspondants. Les élus de la commune de Fontès et de la commune d'Adissan ont notamment été mis à contribution lors du passage du Tour de France le 9 juillet 2021 afin de matérialiser une zone sensible pour l'Outarde canepetière par la pose de panneaux.

Matérialisation de la réserve de pêche

Afin de poursuivre les actions de préservation de la roselière de l'anse d'Ariège, habitat de plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, la réserve permanente de pêche a été matérialisée par une ligne de bouées en partenariat avec la fédération de pêche, permettant une meilleure visualisation de cette dernière.

2. Affirmer, protéger et valoriser le patrimoine géologique

Géoparc

Le Géoparc est un projet important pour le Grand Site, dont le territoire et l'esprit des lieux sont très marqués par les éléments géologiques exceptionnels. Le Syndicat mixte est partenaire historique et participe activement.

La directrice fait partie du comité de programmation du Géoparc et a participé à 6 réunions ainsi qu'à la rédaction du document de présentation du projet, destiné aux élus des diverses structures concernées. Elle a également accompagné



Demain la Terre ! et les élus du Grand Site lors de rendez-vous avec les présidents et élus de ces collectivités (Pays, Vallée de l'Hérault, Grand Orb)

Le comité de pilotage a permis de réunir les représentants des organismes publics concernés par le Géoparc pour échanger sur plusieurs enjeux : périmètre, portage, gouvernance et fonctionnement de ce futur Géoparc. Au vu des contextes locaux, le Département annonce le portage de la démarche pour assurer la suite du projet dès fin 2021.

Sauvegarder la dalle de la Lieude

Après l'arrêté de Géotope signé en juin 2019, afin de protéger la dalle paléontologique de la Lieude, et la procédure de mise en péril ordinaire engagée par la mairie, en 2020, aucune avancée n'était à noter. Mais il faut indiquer la forte volonté collective de la mairie de Mérifons, de la communauté de commune du Clermontais appuyée par le Syndicat mixte du Grand Site et des services de l'Etat, de préserver et de mettre en valeur ce patrimoine et ses alentours, également riches.

La récente prise de position en septembre 2021 du Département sur le possible portage du Géoparc pourrait enfin débloquer la situation. En effet, en l'absence de maîtrise foncière et de gestion, la dégradation de la dalle de la Lieude reste un point noir du Grand Site, là où elle devrait être un atout. Dans le cadre du futur Géoparc, la préservation de cette dalle est un enjeu majeur. Le Syndicat fait le lien avec les services du Département.

Syndicat mixte du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze
11 cours de la chicane 34800 Clermont-l'Hérault
04 67 44 68 86 - info@lesalagou.fr - www.grandsitesalagoumourzeze.fr

Les temps forts du Grand site en 2021

Institution



La garde républicaine, en soutien aux patrouilles, est accueillie sur le Grand Site
Juillet – août



Gouvernance : Les élus du syndicat mixte ont réélu Marie Passieux présidente
Septembre



Visite du Grand site lors d'une des tournées avec l'architecte conseil des batiments de France et les services de l'Etat
Celles, Les Vailhès, mai

Requalifications et intégrations paysagères



Avancée des travaux de la maison du Grand site
Mourèze



Création de deux passerelles pour permettre le franchissement des cours d'eau
Domaine départemental



Ouverture d'un parking de déstagement pour supprimer le stationnement sauvage
Moureze, juin



Enlèvement des poteaux téléphoniques obsolètes (Avant après)
Octon, domaine départemental

Vie et gestion du site



Appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation d'événementiels en 2022
– (Domaine départemental)



La collection s'étoffe : création du dépliant pêche en partenariat avec la fédération de pêche
Domaine départemental



Découverte de nouveaux couples de Blongios (Natura 2000) – *Roselière, Octon*



Les patrouilles sillonnent à pieds, à cheval, en VTT et en bateau le site pour sensibiliser les visiteurs

Animations, manifestations, installations économiques



Nuit internationale de la chauve-souris (Natura 2000)
Villeneuveville – août



3 Ateliers « paysage et esprit des lieux »
Pic de Vissou – juin
Neck de la Roque – septembre
Plateau de Germane – novembre

Entretien



L'équipe de Croix rouge Insertion nettoie les berges du lac toute l'année



3 chantiers d'arrachage du cactus invasif
Celles



Arrachage du lagarosiphon – herbier invasif
Les Vailhès – juin



Fête de la nature (Natura 2000)
Aspiran – mai



Animations autour du stand du Grand Site – *Nocturnes - juillet*



Une nouvelle activité : vente de glaces artisanales locales
Berges de Clermont l'Hérault – Eté



Rapport d'activité 2022



©A.Freytet

Objectif I : Protéger les paysages des deux cœurs de site, gage d'un développement local durable.....4

1. Maîtriser la fréquentation pour préserver les paysages des cœurs de site ...4

Les patrouilles du Grand Site et le code de conduite	4
Evaluer : l'observatoire de la fréquentation	4
Entretien du Domaine départemental	6
Actions contre les espèces invasives	9

2. Requalifier les infrastructures d'accueil : les 3 pôles.....11

Pôle de Clermont l'Hérault – berges du lac	11
Pôle des Vailhès – berges du lac	12
Pôle de Mourèze – village et cirque	12

3. Décentrer la fréquentation des cœurs de site – déplacements doux13

Fermeture expérimentale de la piste des Vailhès aux véhicules en saison	13
Valoriser deux itinéraires de découverte des paysages	13

Objectif II : Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés ..14

Réhabilitation du village de Celles	14
Un architecte-conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation	14
Vers un pôle de pleine nature, autour des activités sportives présentes sur le territoire	15
Encadrer et accompagner les porteurs de projet dans le Domaine Départemental du Salagou.....	15
Chemin Entre deux lacs Avène - Salagou	17
Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site	18

Objectif III : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques.....19

1. Affirmer, valoriser et protéger les paysages agricoles19

Promotion des pratiques agroenvironnementales favorables à la biodiversité	20
Lien avec l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Mourèze »	20
Protéger et valoriser la biodiversité exceptionnelle du territoire	20
Sensibilisation de différents publics aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité des sites.....	22

2. Affirmer, protéger et valoriser le patrimoine géologique.....23

Les objectifs

Le **programme d'action** du Grand Site, validé en 2017, synthétise l'ensemble des actions menées et envisagées autour du paysage pour le Grand Site et leur donne une cohérence. Le fil directeur est celui de la **résilience** d'un site face à des bouleversements extérieurs, à sa capacité à mettre en valeur la richesse de paysages préservés pour générer du développement durable.

Labellisation Grand Site de France

Le **comité de pilotage** du Grand Site s'est réuni le 31 mars à Mourèze, co-présidé par le Présidente M Passieux, et M. le Sous-Préfet E Suzane, en présence des services de l'Etat et des élus locaux (présidents des CC, maires, ...) et des directeurs. Il a été l'occasion de présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de territoire ; le travail structurant et qualitatif a été reconnu. Le comité de pilotage a acté que le Syndicat Mixte est prêt à déposer la **candidature** au label Grand Site de France, et validé le lancement de la phase de concertation (lettres d'intention des membres, séminaires, etc...), avec les moyens nécessaires ; il a également permis de valider le **périmètre** du futur Grand Site de France suite à la demande de l'Etat en 2017 et à l'étude réalisée (intégration de Villeneuve et du Pic de Vissou). La rédaction des 2 premiers tomes est en cours (présentation du territoire, bilan) ; le 3ème tome présentera le programme d'actions pour 6 ans suite à la concertation. Le séminaire technique du 22 septembre a réuni 25 personnes.



Gouvernance

- Lors de la 1ère réunion du bureau du Grand Site avec les 3 Présidents des communautés de communes membres, il a été envisagé que les présidents intègrent le comité syndical, en plus des maires qui représentent les CC. Cela nécessitera une modification des statuts du SMGS, et une demande en ce sens est faite au Département.
- 2 bureaux par mois (présidente et vice-présidents).
- 5 comités syndicaux.
- 7 Comités de direction (un directeur référent par structure membre).
- Participation à des réunions interservices des CC à la demande (CC Grand Orb – 9.22, DGS CCC...).
- Participation aux travaux du Réseau des Grands sites de France RGSF : rencontres nationales (Corse), groupe de travail publication du guide paysage avec le ministère de l'environnement, groupe tourisme durable.
- Accueil du ministère de l'environnement : participation à l'enquête prospective sur l'évolution du label Grand Site de France (11/3).
- Rencontres régulières des techniciens des 3 grands sites du Cœur d'Hérault (2/an).
- Présentation du projet de territoire et échanges sur les perspectives avec M. le sous-préfet et le président du RGSF lors du comité de pilotage et lors de la visite du vice-président au tourisme du Département (13/4).
- Accueil des Universités du Tourisme Durable 7/10/22



Objectif I : Protéger les paysages des deux cœurs de site, gage d'un développement local durable

1. Maîtriser la fréquentation pour préserver les paysages des cœurs de site

Le Syndicat mixte assure la mise en réseau des acteurs dans le Grand Site et notamment dans le Domaine Départemental du Salagou : agents assermentés, techniciens, prestataires, usagers... par le biais de la commission « Grand Site » et des patrouilles de terrain. Il est chargé de faire respecter le Règlement d'utilisation du Domaine départemental.

Les patrouilles du Grand Site et le code de conduite

- 6 réunions ont été organisées : formation au code de conduite des personnels des Offices de tourisme des communautés de communes, préparation de saison, accueil de la Garde Républicaine, organisation de la sensibilisation et de la verbalisation sur les berges, bilan mi-saison, et bilan de saison

La patrouille équestre a sensibilisé les usagers au respect du code de conduite dans le domaine départemental du 15 avril au 30 juin. Suite à un problème de recrutement des deux cavaliers saisonniers et l'obtention d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du projet « paysages sans emballage », elle a reçu le renfort d'une patrouille VTT composée de 2 saisonniers du 15 au 30 juin, puis elle a été remplacée par deux équipes de deux saisonniers à VTT jusqu'au 20 août. Un binôme a patrouillé jusqu'au 13 septembre. Le dispositif de gestion de la fréquentation a été soutenu grâce à la venue de **la Garde Républicaine** sur les berges du lac et au recrutement de 5 ASVP par la Communauté de communes du Clermontais.

Le Grand site Salagou – Cirque de Mourèze prépare et fait évoluer en permanence les outils permettant la verbalisation (mise en place des arrêtés municipaux, dépliants...) et coordonne les équipes de terrain. Une réunion inter-agents assermentés a été organisée en juillet à l'initiative du SMGS et de la gendarmerie.

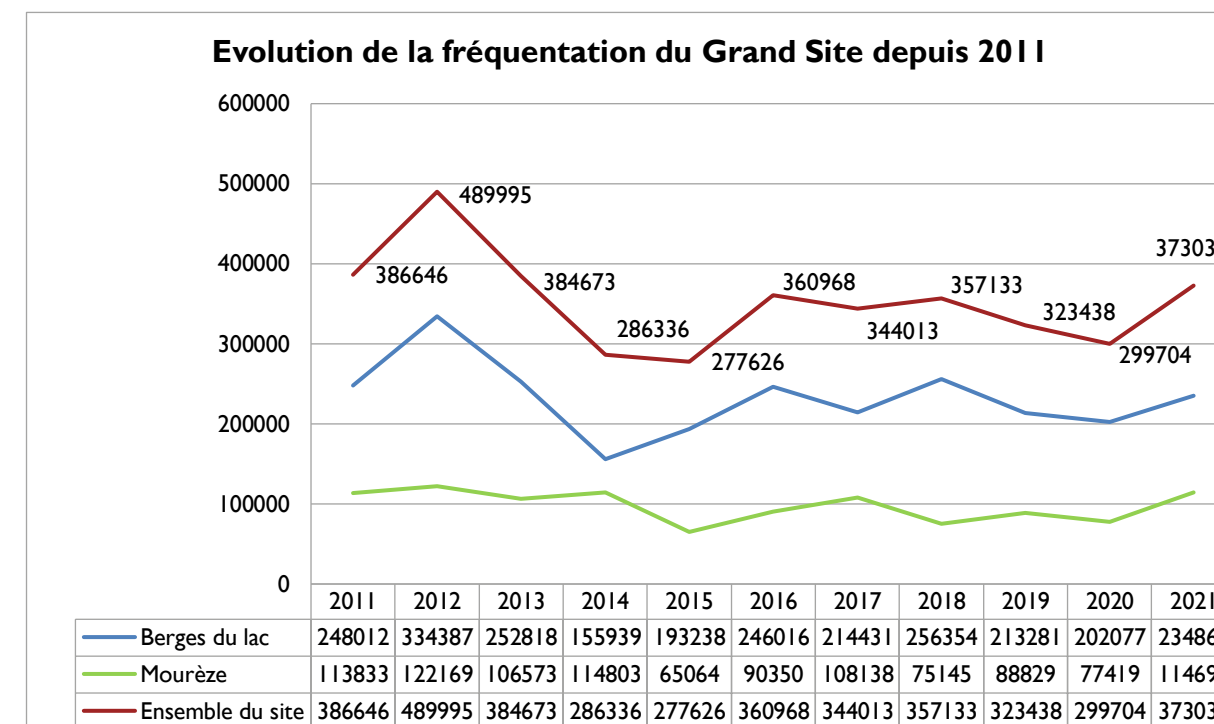
Comme l'année passée, les nouveaux patrouilleurs ont reçu une formation à l'identification des cyanobactéries, complétant le dispositif de suivi mis en place par le CD34.

Nouveauté 2022 : la formation au code de conduite des agents d'accueil touristiques des communautés de communes membres du SMGS.

Evaluer : l'observatoire de la fréquentation

Le dispositif de gestion de la fréquentation est évalué annuellement depuis 2011 grâce à cet observatoire. Transmission des données aux niveaux départemental et régional. Chaque année, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze produit le bilan annuel de l'année précédente. En mars 2022, le bilan annuel 2021 a été rédigé.

Pour le consulter : https://www.grandsitesalagoumourèze.fr/wp-content/uploads/2022/04/2021_bilan-frequentation.pdf



Juillet - Aout 2022 :

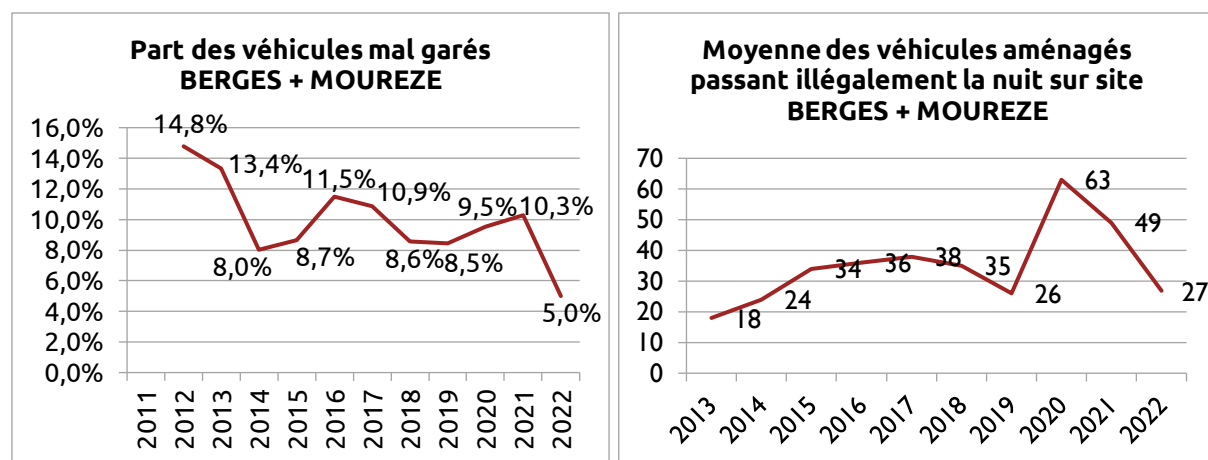
- Baisse de la fréquentation à Mourèze (+56 %) et au lac (-25%)
- Sur les berges, 33 jours (contre 46 en 2021) au-delà de la capacité d'accueil fixée à 700 véhicules en simultané sur les berges, dont 6 jours (20 en 2021) à plus de 1000 véhicules. *NB : La capacité d'accueil a été fixée en 2011 en croisant les moyens humains de gestion, la capacité des parkings et l'acceptabilité par les locaux (habitants, agriculteurs...)*

Avec les fortes chaleurs et la reprise des déplacements des voyageurs, le Grand Site a connu une baisse de fréquentation, notamment à Mourèze, ce qui est assez classique lorsque les étés sont très chauds. Le Grand Site connaît un fonctionnement plus conforme au schéma des années d'avant le covid.

Au regard de la fréquentation et grâce au développement des moyens humains, le stationnement a été très bien géré, notamment en juillet et août lorsque tous les agents ont travaillé de concert.

On note cependant une extension de la fréquentation sur l'ensemble de l'année, conforme aux objectifs des Grands Sites, mais cela met en avant une inadéquation des moyens en avant et arrière-saison : toilettes, poubelles, accueil, mobilisation des agents assermentés...

On constate un manque d'aires d'accueil légales payantes pour les camping-cars la nuit en saison (plus de places) et également hors saison quand les campings sont fermés rendant difficile le travail des agents assermentés qui ne savent pas où renvoyer les visiteurs.



Pour plus de détails, cf. bilan complet produit à l'issue de la commission du 6 octobre 2022.

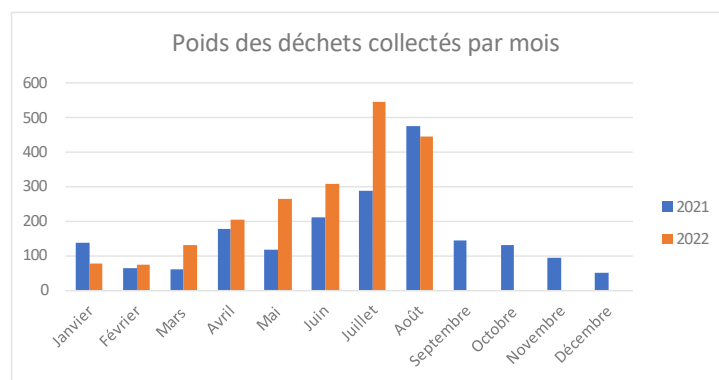
Entretien du Domaine départemental

Ramassage des déchets résiduels :

papiers gras, canettes, ...

Le Syndicat gère la prestation de ramassage des déchets résiduels sur les berges du lac, pour le CD34, financeur à 100% de la mission. Depuis 2016, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze a intégré dans ce marché des clauses sociales afin de favoriser l'accès au retour à l'emploi des personnes en difficultés sociales et professionnelles. Le Syndicat missionne depuis décembre 2020 Croix Rouge Insertion.

Le SMGS fait évacuer via Croix Rouge Insertion des pneus remontés du lac par l'association ANIMAGOU.



Paysages sans Emballages :

Grâce au projet « Paysages sans Emballages », le Syndicat a fait partie en 2022 des 18 lauréats d'un Appel à Manifestation d'Intérêt national pour la prévention et le traitement des déchets abandonnés diffus issus des emballages ménagers ; cet AMI a été lancé par Citéo fin 2021.

Ce projet avait pour objectif d'une part de mieux connaître le gisement de déchets abandonnés sur les berges du lac, en caractérisant les déchets récoltés par les équipes de la Croix-Rouge insertion. Et d'autre part, de réduire la quantité de déchets retrouvés sur les berges, grâce à une campagne de communication à grande échelle, incitant les visiteurs à mieux respecter le code de conduite, et notamment à remporter et trier leurs déchets.

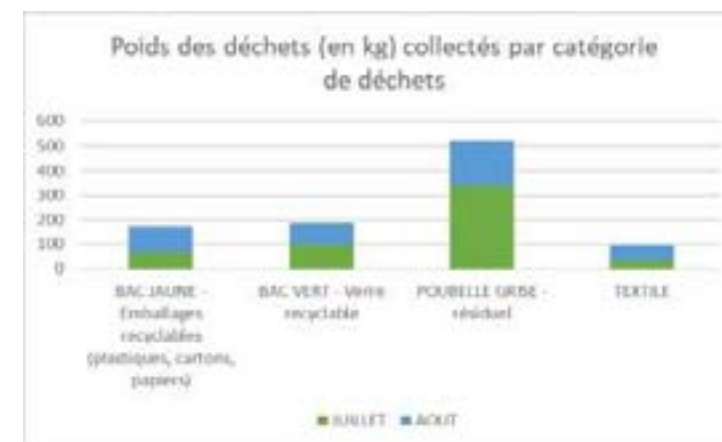


La campagne de communication volontairement décalée été diffusée dans les centres commerciaux du territoire (villes porte) et auprès des offices de tourisme, mairies, prestataires du Grand Site. Elle a également été relayée sur les réseaux sociaux (Facebook, instagram, linked-in) par les membres du syndicat, les offices de tourisme et les partenaires du projet. Elle a reçu de l'ensemble des cibles, grand public ou professionnels, un très bon accueil, les retours positifs informels ont été nombreux et Midi Libre a réalisé un article sur la campagne.

En parallèle, 10 agents (patrouilleurs du Grand Site, agents de la CRi et des offices de tourisme) ont été formés par le Syndicat Centre Hérault sur la problématique des déchets, et les bons messages à faire passer pour sensibiliser sur le terrain.

La caractérisation des déchets (pesée des déchets par catégorie [recyclable, verre, résiduels, textile encombrant] et comptage des déchets par type) se déroule sur une année entière (début juin 2022 à fin mai 2023). L'objectif étant de mettre en lien la quantité et le type de déchets retrouvés sur les berges en fonction de :

- La saison
- La fréquentation
- Les différents usages des zones
- La proximité des aménagements et des équipements



Les premiers résultats (juillet-août 2022) font ressortir une augmentation de la quantité de déchets ramassés chaque mois par rapport à 2021 (forte augmentation en juillet), malgré une fréquentation en légère baisse (-5%). Cette hausse n'est, pour l'heure, pas expliquée, la fréquentation globalement sur les berges ayant baissée cette saison.

Par ailleurs, la caractérisation montre que la majorité des déchets ramassés fait partie du résiduel (poubelle grise).

Et, après les papiers-toilettes et mégots (items les plus retrouvés lors des ramassages), nous retrouvons majoritairement des restes de pique-nique recyclable ou non (bouteille d'eau en plastique, bouteilles, en verre et canettes de bières et de soda, emballages alimentaires en plastique, carton ou aluminium, vaisselle de restauration rapide, ...).

Les données seront par la suite à mettre en lien avec la fréquentation, la saison, la proximité des installations permanentes ou saisonnières, et des équipements de services (poubelles, colonnes de tri, toilettes publiques).
Un bilan complet présentant des pistes d'actions concrètes sera envoyé à l'issue du projet.

Poubelles et toilettes sur les berges

L'offre de toilettes et de poubelles sur les berges doit être améliorée, elle ne répond pas complètement aux attentes et aux besoins dans un Grand Site – environ 250 000 visiteurs sur le Domaine départemental. Le travail sur l'amélioration de l'offre et sur l'intégration paysagère de ces équipements doit être poursuivi en 2023, notamment en lien avec les conclusions du projet « Paysages sans emballage ». Depuis 2021, la Communauté de communes du Clermontais installe des toilettes sèches, plus respectueuses de l'environnement, sur les berges d'Octon.



Equipements : signalétique, glissières, barrières, plots, chemins...

Dans le respect du site : remise en état des parkings, des dispositifs de contention des véhicules et de la signalétique du domaine départemental. Coordination et concertation réalisées par le Syndicat – Interventions réalisées par le Département de l'Hérault.

Le SMGS a coordonné les actions d'entretien suivantes :

- Pose d'un panneau à chaque entrée du Grand Site rappelant les 3 principales réglementations : pas de feu, pas de camping-cars la nuit, pas de tentes.
- Enlèvement d'arbres morts dans le Réverignes (Octon).
- Remise en état de lames du ponton abimées - pôle de Clermont l'Hérault.
- Enlèvement d'un poteau d'éclairage tombé - pôle de Clermont.
- Suppression des accès ouverts illégalement au Neck de la Roque.
- Enlèvement de « points noirs » paysagers : enlèvement des anciens poteaux téléphoniques au Vailhés, vieux panneau sur le pôle des Vailhés.
- Accompagnement du CD34 dans ses demandes d'entretien des ruisseaux auprès de la police de l'eau.
- Animation d'un groupe de travail pour la réalisation d'un plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau du Domaine Départemental du Salagou - Travail sur une étude globale pour l'entretien des ruisseaux qui devait être porté par le CD34 et sera finalement demandé aux communautés de communes dans le cadre de la GEMAPI.
- Appui à la mise en place de la signalétique du chemin des deux lacs et des PR.
- Suppression des poches de stationnement sauvage en bordure de la route qui descend à la Presqu'île de Rouens et de quelques poches entre le pôle de Clermont et Wind 34.
- Reprise des huisseries du Relais nautique programmée pour la fin de l'année.
- Réparation des portiques et barrières de Liausson.
- Réparation de la passerelle dite du SDIS et du point N°9.
- Remplacement de la signalétique abimée.
- Suppression des possibilités d'extension du stationnement - parking de l'Ileuzède.
- Suppression du stationnement sauvage de part et d'autre de la voie d'accès à Celles.



- Découverte de véhicules immergés vers le barrage – réflexion sur l'enlèvement en cours – lien fait avec la gendarmerie.
- Réflexion sur le changement de mobilier pour les portiques du Domaine Départemental en lien avec le projet du pôle de Clermont l'Hérault.
- Sensibilisation de la Fédération de Randonnée pour qu'elle ne colle plus des autocollants de manière anarchique sur le mobilier des berges du lac.
- Demande à la CCLL de recharger la plage des Vailhés en gravier.
- Information du service des routes de la nécessité de remettre la buse enlevée entre la route d'Octon et le chemin VTT et fait le lien avec la CCC en charge du chemin VTT.
- Enlèvement d'un nid de guêpe dans une barrière.
- Enlèvement d'une table cadenassée au neck de la Roque.

Actions contre les espèces invasives

Le Grand Site a reçu un post-doctorant (CNRS université de Montpellier ENSCM pôle chimie) qui réalise un projet de recherche sur la valorisation des espèces végétales envahissantes du Grand site Salagou Mourèze. Ce projet vise à identifier de nouvelles voies de transformation et de valorisation des espèces végétales envahissantes (terrestre et aquatique). Le SMGS n'ayant pas de travail sur la thématique des espèces envahissantes, l'équipe ne peut pas s'investir dans ce projet. Les agents ont seulement facilité la mise en relation avec la commune de Celles, l'EPTB du Fleuve Hérault et les services de l'Etat pour les autorisations et rencontré l'équipe de recherche pour leur présenter l'historique de l'arrachage et les techniques d'arrachage à privilégier pour le cactus.

Pour les mêmes raisons, le SMGS ne peut participer aux groupes « espèces exotiques envahissantes » animées sur le territoire par l'EPTB du Fleuve Hérault et plus largement à l'échelle de la Région par le CBN. La mobilisation des techniciens « environnement » et « eau » des communautés de communes et CD34 est d'autant plus indispensable.



Arrachage de l'opuntia à Celles

Le Syndicat accompagne chaque année la mairie de Celles dans son action de lutte contre le cactus envahissant *Opuntia rosea*. Deux agents du SMGS ont assuré un arrachage, malheureusement aucun autre partenaire n'a pu être présent sur cette journée.

Ce temps est important afin de connaître la progression de l'opuntia, qui se trouve maintenant sur des parcelles achetées par le CD34.

Le samedi 2 avril 2022, le SMGS a participé également à une journée d'arrachage avec les cadets de la république (jeunes en formation pour devenir policier), une vingtaine de jeunes cadets, dont 5 encadrants de la gendarmerie et de l'OFB étaient présents. France 3 a été également accueillie avec l'OFB pour faire un reportage sur le thème à Celles.

Le SMGS coordonne l'enfouissement des cactus, assuré par le CD34. Au regard de la dangerosité du cactus, les services du CD34 demandent à modifier le processus de stockage. A travailler avec la mairie en 2023.



Arrachage des herbiers sur les zones de baignade

L'herbier envahissant - *Lagarosiphon major* - est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable. Depuis 2018, le Syndicat mixte assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage du lagarosiphon sur les plages des Vailhès et de Clermont l'Hérault. Depuis l'été 2019, la Fédération de pêche apporte un appui technique et logistique. En 2022, le Mas de Riri et le Relais nautique d'Octon ont organisé, en partenariat avec les mairies concernées, des chantiers bénévoles.

La base de plein air – CCC a également réalisé plusieurs chantiers.

Le confort de la baignade a pu être assuré grâce aux chantiers. L'action a été complétée par un ratissage quasi hebdomadaire sur la plage de Clermont l'Hérault. *(voir bilan détaillé produit en décembre).*

A la demande des Offices de tourisme et des agents de terrain, le SMGS travaille sur une carte présentant les différents lieux officiels où les herbiers sont enlevés en saison.



Coupe des pins dans le Cirque de Mourèze

Suite à la validation en commission des sites de l'étude paysagère et technique de réouverture du Cirque de Mourèze sur une quarantaine d'hectare fin 2021, la Communauté de communes du Clermontais recherche en 2022 les financements pour réaliser l'action. Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque a valorisé dans un communiqué de presse le partenariat entre le Lycée Agricole de Gignac et la mairie de Mourèze pour arracher les repousses de pin des campagnes d'arrachage précédentes.

Pour plus de détails, cf. rapport ONF



2. Requalifier les infrastructures d'accueil : les 3 pôles

L'accueil des visiteurs dans le Grand Site est structuré autour de 3 pôles, en complémentarité avec les autres secteurs du Grand Site (cf. carte de vocations des espaces OGS) : rives de Clermont l'Hérault, rives des Vailhès et cirque de Mourèze. Les équipements des pôles des berges sont vieillissants et n'offrent pas un accueil à la hauteur de la qualité des paysages du Grand Site. Le SMGS coordonne les projets de requalification et d'aménagement de ces équipements d'accueil, dont le principe est validé et accompagne les maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre à chaque étape.

Pôle de Clermont l'Hérault – berges du lac

Espaces publics et maisons de site :

Le projet de requalification se poursuit : le syndicat participe à des réunions techniques régulièrement avec l'équipe et la maîtrise d'œuvre choisie en 2019 par le Département.

- Réunion de présentation aux élus du territoire.
- Dépôt du permis d'aménager et du permis de construire - mai.
- Passage en commission départementale de la nature, des paysages et des sites - 12 juillet ; le projet a été félicité.



Le Syndicat rappelle la nécessité de travailler sur l'entretien et la gestion futurs du pôle suite à une première réunion fin 2021.

Il a animé par exemple une réunion technique autour de l'évolution à envisager pour le dispositif **Lire au lac**, avec la mairie de Clermont l'Hérault, le CD34 et la communauté de communes du Clermontais (28/7) ; une note a été transmise au CD34.

Il a également participé à une réunion de bilan/perspectives dans le cadre de la **convention de gestion CD34/CCC** (24/3).

Par ailleurs, il a été invité par les services de l'Etat à une réunion de concertation avec le gestionnaire du **Camping Club** du Salagou, pour faire un point sur les travaux faits ou restant à faire suite au projet validé en 2017.

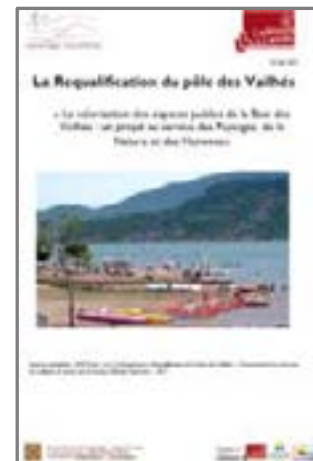


Le CD et Hérault tourisme développe l'application **Hérault Mobility** (accessibilité handicaps) : dans ce cadre il travaille avec le SMGS pour le domaine et notamment le pôle de Clermont ; le SMGS a participé au cotec et à une visite sur site (21/9).

Pôle des Vailhès – berges du lac

L'ensemble des élus (communes, CCLL, SMGS) a validé le programme transmis au CD34 pour lancement des études en 2021. Le SMGS a présenté ce travail à Territoire 34 qui sera en charge de finaliser le programme et lancer le concours de maîtrise d'œuvre pour la requalification.

Le camping des Vailhès, délégué par la CCLL à la société Huttopia, et aujourd'hui la branche OnlyCamp (campings nature), finalise son projet de requalification du camping. Le SMGS a participé à une réunion d'étape avec la nouvelle équipe (19/4).



Pôle de Mourèze – village et cirque

Une étape importante : la requalification paysagère et la maison de site

Après un long travail de concertation (aménagements paysagers, maison de site, stationnements, circulation douce), les travaux extérieurs et le bâtiment sont terminés, l'inauguration a eu lieu le 16 mai en présence des institutions et de nombreux habitants.

Le Syndicat Mixte a participé aux réunions de chantier avec les services de l'Etat et a alerté les partenaires sur le soin à apporter aux mobiliers et à la signalétique du bâtiment et de ses abords.

Il a animé la réflexion avec les randos-pisteurs du Département et les services de l'Etat pour localiser les panneaux de départ des PR.



Le SMGS a également accompagné la mairie pour la mise en place d'un parking de délestage dit « parking de la Dourbie », en amont du village en 2021. Ce parking de délestage a permis de résorber 100% du stationnement sauvage sur cette entrée du village. Le SMGS a assuré la rédaction du cahier des charges pour l'intégration paysagère du parking de délestage et la sécurisation du cheminement piétonnier jusqu'à la maison de site. Une première réunion a eu lieu avec la mairie, le CD34 service des routes et les services de l'Etat. Les études seront lancées en fonction des possibilités foncières, la mairie assure les négociations nécessaires à la mise en œuvre du projet. Le SMGS accompagne la mairie pour assurer l'animation, rechercher des financements et finaliser le cahier des charges.

3. Décentrer la fréquentation des cœurs de site – déplacements doux

Dans le Domaine départemental du Salagou, l'objectif est de proposer deux itinéraires sécurisés, qui permettront de découvrir le lac sans sa voiture par des voies réservées aux déplacements doux, à minima en saison.

Clermont l'Hérault/lac – Clermont l'Hérault/Villeneuve et Lodève/lac

Le Syndicat coordonne les projets d'aménagements cyclables depuis les villes-portes et jusqu'au Grand Site.

Les travaux de la 2^{de} tranche, en site classé, seront faits en articulation avec le projet de requalification du pôle de Clermont l'Hérault. En lien avec le SMGS, le Département a missionné, pour cette partie complexe, l'équipe de paysagistes Atelier Site (en charge de la requalification du pôle de Clermont l'Hérault) afin de permettre une approche globale et cohérente. Le SMGS participe à la réflexion au travers du comité technique, comprenant également les services de l'Etat.

Le CD34 a repris la chaussée entre la Grande Barraque et le pôle des Vailhès en priorisant les vélos sur la voie grâce à une bande colorée qui leur est dédiée (chaussidou).



Fermeture expérimentale de la piste des Vailhès aux véhicules en saison

Afin de conforter les déplacements doux et limiter les atteintes au code de conduite, la piste des Vailhès a été fermée aux véhicules du 15 juin au 30 septembre à titre expérimental. Le



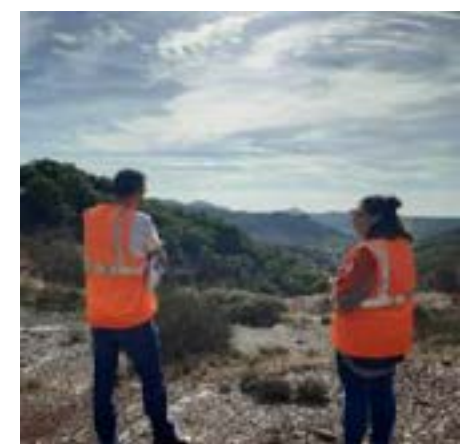
SMGS a fait un important travail de concertation pour faciliter l'acceptation par les locaux et rassurer sur le maintien des activités du plateau, sans aucune gêne. Le Syndicat a aussi coordonné la mise en œuvre technique avec les différents services du CD concernés et les 3 mairies directement impactées.

Le projet a été présenté en réunion publique aux ayants-droits du plateau et aux habitants du Mas Audran et des Vailhès début 2022 ; l'objectif était de faire comprendre les raisons de la fermeture et dès septembre une réunion de concertation avec les habitants et la commission « Grand Site » pour faire le bilan de l'expérience est organisée à Celles.

Valoriser deux itinéraires de découverte des paysages

Deux itinéraires de découverte du grand paysage et des villages en voiture ont été identifiés, dotés de panoramas remarquables qui sont à valoriser.

Un des projets porte notamment sur la mise en valeur de l'arrivée dans le Grand Site depuis le **col de la Merquièrre**. Ce panorama marquera l'entrée dans le Grand Site depuis la Communauté de communes du Grand Orb, un lieu de valorisation et d'interprétation du grand paysage et également en complémentarité, du Géoparc. A l'initiative du SMGS, une réunion d'échange technique a eu lieu le 8 septembre, sur site, avec le CD (agence des routes et Géoparc) afin de lancer le projet d'intégration paysagère rapidement, en lien avec le paysagiste du CD et les services de l'Etat.



Objectif 2 : Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés

Réhabilitation du village de Celles

Les avancées 2022 :

- Finalisation du PLU décembre 2022.
- Poursuite de l'étude paysagère qui deviendra une OAP paysage du PLUi et permettra l'accompagnement des futurs PC et de l'aménagement des espaces publics.
- Lancement de la première phase des travaux des Tiers Lieux : La maison des entreprises.
- L'habitat : poursuite et chantiers participatifs, avec entraide des habitants. Une nouvelle étape importante franchie : aménagement des nouveaux habitants dans leurs maisons Novembre 2022.
- Validation d'un 3ème permis de construire habitant et début des travaux de la seconde et troisième maison.
- Démarrage avec les services de l'état pour le projet Chenelet.
- Poursuite du travail et accompagnement extérieur (Région et Banque des territoires) sur le fond de dotation.

Le Syndicat mixte participe aux diverses étapes : sélection des projets / habitants, suivi de l'étude paysagère, lien service de l'Etat...

Le projet a été présenté lors de l'Eductour sur le Grand Site des Universités Nationales du tourisme durable (7.10).

Un architecte-conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation

L'**architecte-conseil** constitue un relais de terrain essentiel, sans lequel le Syndicat ne sera plus en mesure d'identifier les projets à enjeux, nécessitant un accompagnement particulier. Son rôle est de permettre l'appropriation de **la charte architecturale paysagère et urbanistique** (2010) par tous les acteurs du territoire : agriculteurs, en premier lieu, mais aussi professionnels du tourisme, pétitionnaires (habitants) ou collectivités bénéficiaires de cette aide technique, qui joue un rôle important, facilitant la finalisation des projets. Il a permis de faire aboutir de nombreux projets qualitatifs, dont la construction de bâtiments agricoles en site classé. Il aide également les collectivités pour des projets d'envergure, mais aussi au quotidien dans la mise en place de petits équipements.

Le Syndicat mixte organise des visites - dites « **tournées** du Grand Site » - réunissant services instructeurs, DREAL, mairies, communautés de communes, architecte conseil, DDTM et UDAP pour travailler sur les projets de constructions et de réhabilitations à enjeux paysagers forts, notamment en site classé : au-delà des réunions spécifiques pour les projets des 3 pôles, 9 tournées ou réunions de travail ont été organisées en 2022 (habitations, 1 projet agricole, église de Liausson, 1 camping, parkings Vissou et Salasc, pas de tir à l'arc Clermont, Step Mériçons Malavielle, ...) Un temps de travail spécifique a été dédié à la problématique des futurs travaux eau-assainissement du Clermontais (PPI).

L'articulation avec les **documents d'urbanisme et de planification** est primordiale sur la gestion et l'évolution du Grand paysage ; pour cela, le SMGS participe aux comités de pilotage du SCOT, du PCAET, à la commission aménagement du Pays Cœur d'Hérault, et suit l'avancement des cartes communales, PLU communaux et PLUI, quand il est convié, bien qu'il ne soit pas PPA.

En 2022, le CAUE a dû arrêter la mission d'architecte conseil du Grand Site et son accompagnement très important sur ce territoire pour raison budgétaire. Le SMGS n'ayant pas de budget pour la mission d'architecte conseil, l'Etat accompagne grâce à une aide financière exceptionnelle ; cette subvention permet de prendre une prestation courte (10j) d'un architecte libéral qui connaît bien ce secteur.

Suite au travail mené avec les services de l'Etat, le CAUE et le Syndicat mixte afin de faire évoluer la méthode d'accompagnement des pétitionnaires, un courrier a été envoyé aux services des CC, du CD et à chaque maire.

L'expérience capitalisée est inestimable et il semble aujourd'hui complexe de devoir arrêter la mission. Le territoire sera en difficulté sans ce dispositif d'accompagnement qui œuvre pour un précieux et fragile équilibre entre les pétitionnaires, les municipalités, les services de l'Etat.

Le SMGS a également en 2022 participé à plusieurs réunions d'échanges sur ces sujets à la demande de la sous-préfecture. Il fait aussi le lien entre les services de l'Etat et l'ASA de Liausson, en site classé.

6 dossiers ont été présentés en Commission Départementale de la Nature, des paysages et des Sites - CDNPS : 5 projets de particulier, et la requalification du pôle de Clermont, qui marque une étape importante vers le label. Le SMGS participe à ces commissions.

Vers un pôle de pleine nature, autour des activités sportives présentes sur le territoire

Le pôle de pleine nature a pour ambition partagée de faire de la filière « activités de pleine nature » un moteur de l'économie touristique et un outil au service de la valorisation des richesses du Grand Site. C'est un dispositif complémentaire des compétences APN des collectivités.

Suite à l'élaboration collective et la validation du pôle nature en 2019, l'équipe projet (SMGS, CD34, Hérault Tourisme) et le comité technique (CC, 2 pays, Hérault Sport...) ont poursuivi le travail. Les actions validées seront proposées dans le cadre de la candidature au label Grand Site de France sur les enjeux prioritaires de la gestion des usages et de la valorisation. Suite au « conseil des pros » en 2021, le travail sur le langage commun nécessaire est à programmer, ainsi qu'une approche ciblée sur les populations locales et les entrées éducatives et économiques. En 2022, le travail s'est surtout concentré sur la finalisation du **GRP Entre 2 lacs, Avène - Salagou**.

Le SMGS a participé à une réunion sur les « conflits » d'usage au Pic du **Vissou** ; les pistes seront intégrées au programme d'action du Grand Site lors de la candidature, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma des APN de la Communauté de communes du Clermontais. Le pôle de pleine nature du Grand Site est évoqué dans le travail mené actuellement par le CD sur les schémas tourisme et APN.

Encadrer et accompagner les porteurs de projet dans le Domaine Départemental du Salagou

Le domaine départemental du Salagou est un espace public ouvert, vivant, accessible à tous, particulièrement prisé des porteurs de projets (manifestations, installation d'activités touristiques et de loisirs, tournages...). Il présente un cadre naturel exceptionnel très varié mais également très fragile.

Le **règlement** d'utilisation du domaine départemental du Salagou a été élaboré collectivement en 2017. Ce règlement compilant les règles à respecter rappelle que le Grand site assure l'instruction des demandes en concertation avec les partenaires avant que le propriétaire (Département) ou le gestionnaire (communauté de communes/mairie) signe l'autorisation d'occupation du domaine public.

Il est accompagné d'un **guide** d'accueil des porteurs de projets. Le Grand site a actualisé le guide pour l'adapter aux évolutions et intégrer une charte présentant les grands principes à respecter. Une version légèrement ajustée a été votée et mise en ligne en 2022.

https://www.grandsitesalagoumouzeze.fr/wp-content/uploads/2022/02/2022_guide_porteurs.pdf

Le Grand site réunit la **commission « porteurs de projets »** annuellement depuis 3 ans (novembre) pour se positionner sur les demandes d'installation d'activités économiques et



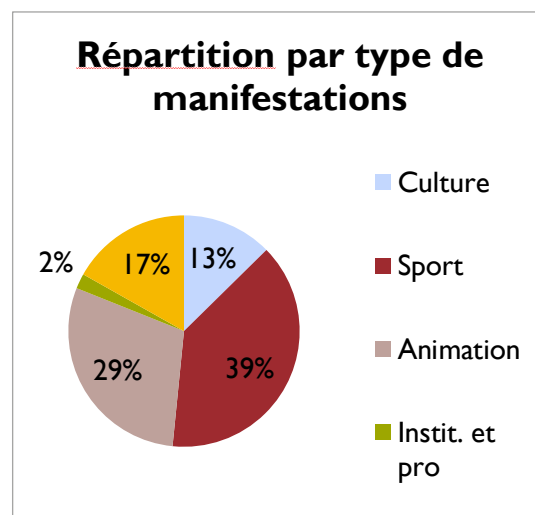
l'organisation de manifestations. Cette commission se compose du bureau des élus du Grand, des maires des communes riveraines du lac, des présidents et vice-présidents (tourisme/ APN) des collectivités membres du Grand Site ainsi que des techniciens concernés. Elle est précédée d'un comité technique qui rassemble les techniciens des collectivités, offices de tourisme, etc. pour analyser techniquement ces demandes. En 2022, le syndicat Centre Hérault rejoint ce comité afin d'affirmer d'une volonté commune la dimension écoresponsable à laquelle chaque manifestation doit être attentive.

Le Grand site, depuis 2020, lance chaque année un **appel à manifestation d'intérêt AMI** pour l'organisation de manifestations dans le domaine départemental. Les porteurs de projet souhaitant organiser un événement sur les berges en 2022 ont été invités à remplir un dossier de candidature. La commission « porteurs de projet » analyse les candidatures se positionnant ainsi sur le calendrier de l'année à venir. Les collectivités (CD, CC, communes), suite à l'instruction au sein du SMGS, peuvent ensuite rédiger les AOT (autorisations temporaires du domaine public). L'AMI 2023 a été lancé. Les organisateurs sont désormais invités à remplir un bilan écrit afin d'améliorer l'accueil et l'organisation, en tenant compte des enjeux environnementaux.

Accompagner et encadrer les manifestations sportives et culturelles

Le Grand site coordonne l'accueil des organisateurs d'événements sportifs et culturels dans le Grand Site. Cette année, 34 demandes de manifestations dans le domaine départemental du Salagou ont été retenues sur 35.

Au total, ce sont près de **120 événements** (manifestations, rencontres de sensibilisation animations...) qui ont été programmés dans le Grand site dont 80 sur le domaine départemental. Environ 10 événements ont été annulés. Après une année 2021 venue compenser la période Covid avec une proposition quantitative en forte augmentation, on retrouve un nombre plus « normal ».



En 2022, la documentation et le travail d'analyses sont renforcés par l'élaboration d'un jeu de **cartographies saisonnières** reprenant les tracés utilisables afin de respecter la biodiversité tout en permettant une pratique sportive confortable (que ce soit à pied ou à vélo).

De plus, un bilan de manifestation est initié sous forme de test auprès des porteurs de projet. L'objectif est de bénéficier d'informations précises sur les manifestations après qu'elles aient eu lieu tout en disposant d'éléments pour améliorer l'organisation et l'accueil, en tenant compte des enjeux environnementaux.

Le SMGS a également initié une réunion technique (21/3) avec les services culturels des 3 communautés afin d'expliquer la gestion du site, les enjeux et d'envisager dans l'avenir des programmations culturelles communes sur le Domaine.

Accompagner et encadrer les demandes de prise d'images : films, photos, clips... tournages

Une trentaine de demandes instruites ont entraîné trois refus (2 de la commune de Celles et un du Département, un 2nd refus du Département est demeuré sans effet compte tenu du fait que le demandeur a finalement changé d'avis sur le lieu de son shooting). 13 tournages (shooting, fictions, documentaires, clips...) réellement réalisés. Deux tournages ont eu lieu sans autorisation dans le domaine départemental.

A la demande des élus du Grand site, depuis plusieurs années, le Département de l'Hérault a délibéré en septembre 2021 pour la mise en place d'une redevance sur les domaines départementaux. Des échanges sont en cours afin d'affiner la procédure avec le Département et le reversement au SMGS.

Accompagner et encadrer les demandes d'installation d'activités sur les berges

En 2022, l'ensemble des demandes spontanées d'installation, proposant des activités sportives de type foil, surf, bateaux électriques, ou bateau barbecue, parc aqualudique (parc aquatique), vague artificielle ont été refusés. Ce principe, au regard des enjeux environnementaux et des caractéristiques fortes du paysage (esprit des lieux) est dorénavant acté.

Un appel à projet a été lancé par la communauté de communes du Clermontais avec le SMGS pour la restauration sur le pôle de Clermont. Le SMGS a participé à la préparation, à la rédaction du cahier des charges et au jury (10/3) ; il fait également le lien régulièrement avec le restaurateur qui a découvert le site.

Chemin Entre deux lacs Avène - Salagou

La préservation, la mise en valeur des paysages et du patrimoine sont au cœur du projet de territoire du Grand Site. Ce nouveau GRP "Entre deux lacs" se veut un trait d'union logique entre 3 intercommunalités qui partagent une même ambition : travailler au service des habitants pour mieux accueillir, partager notre histoire, préserver et faire découvrir nos paysages.

L'équipe a coconstruit avec les partenaires l'ensemble des documents de communication et la signalétique sur site afférant à ce projet lors de 4 réunions. L'objet de ces réunions était la création et la mise en place de la signalétique, la rédaction et la mise en page des documents de communication et l'organisation de l'inauguration (reportée pour cause de météo).



Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site

Valorisation des patrimoines et de l'esprit des lieux du Grand Site

Dans le cadre de la nouvelle maison de site à Mourèze, le Grand Site participe à la conception de l'espace d'interprétation du bâtiment d'accueil (maîtrise d'ouvrage CCC). Il a contribué à l'élaboration du cahier des charges, était présent lors de la visite des candidats, a organisé une visite du musée de Lodève pour les élus (13.1), a participé au choix du bureau d'étude et aux réunions de lancement du projet. Le SMGS accompagne, conseille et veille à ce que cet espace permette de donner les clés de compréhension du territoire et de ses paysages, en accord avec les principes des Grands Sites.

En attendant l'interprétation finale, le Grand Site a mis en place une partie de l'exposition du réseau des Grands Sites de France dans le bâtiment.

Coordonner les actions de valorisation (paysage, patrimoine, biodiversité, savoir-faire, géologie ...)

Au total, 9 **animations** (stand du Grand Site), hors Natura 2000, ont été proposées en 2022, une par Demain la Terre ! et les autres par le SMGS, de mai à octobre, lors des événements suivants :

- Triathlon du Salagou
- Mini-pag
- Festival Résurgence
- Fête des Activités de pleine nature
- Les nocturnes du Salagou
- Coucher de Soleil au Salagou
- Les fêtes du patrimoine
- Le Grand Bain
- Le trail du Salagou

En moyenne, une cinquantaine de personnes par événement a été sensibilisée, soit un total d'environ 450 personnes.

Le Grand Site a participé au **colloque** sur les paysages, organisé par le Mas des terres rouges à Lodève le 16 septembre (100 p). Il est intervenu lors des journées du patrimoine sur site pour une balade entre les Vailhès et la chapelle de Notre Dame des clans en compagnie (30 p).

Il a également initié avec la mairie de Celles et le Mas des terres rouges une réflexion sur la sauvegarde de **Notre Dame des Clans** (réunion 5 janvier).

Le Grand Site a accueilli le 7 octobre un des 5 Eductours des Universités Nationales du Tourisme durable afin de présenter les caractéristiques uniques, la démarche et l'exemplarité de la gestion de la fréquentation de ce site. Ce rendez-vous a été très apprécié



Édition et diffusion de supports d'information et d'interprétation

En 2022, 18 articles ont été rédigés pour animer le site internet. Une quinzaine de communiqués de presse a ponctué cette année (Election du comité syndical, Nuit internationale des chauves-souris, coupe des pins de Mourèze,... consultable sur :

<https://www.grandsitesalagoumourèze.fr/actualites/>).

Le Grand Site a mis en place en septembre une page Facebook, avec des « post » publiés régulièrement.



En 2022, le Grand site a travaillé à la modernisation de la **charte graphique** et d'un nouveau **plan de communication**. Un prestataire a été mandaté pour arriver à une charte graphique moderne et adaptée au contexte. La mise en œuvre se déploie et un kit communication pour les membres et partenaires est en cours.

Comme chaque année, des **documents** ont été réactualisés : dépliant touristique, dépliant camping-car, Clés du Grand Site, ... Le Grand Site entreprend un travail de refonte de la carte-dépliant du Grand site pour mise à jour et intégration du futur périmètre avec Villeneuve et le Pic du Vissou. Ce travail sera mené fin 2022 - début 2023 en étroite relation avec les partenaires membre du syndicat.

Objectif 3 : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques

1. Affirmer, valoriser et protéger les paysages agricoles



Dans le cadre de la démarche Natura 2000

Le Syndicat porte deux démarches Natura 2000 pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité sur son territoire : la Zone de Protection Spéciale « Le Salagou » pour les oiseaux et la Zone Spéciale de Conservation « Mines de Villeneuve » pour les chauves-souris. Un comité de pilotage existe pour chaque site afin de mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions mises en place dans le cadre de la démarche Natura 2000. Le prochain comité de pilotage se tiendra en décembre 2022.

Depuis 2011, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) accompagnent les exploitants agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement. La rémunération de ces mesures correspond à une compensation des manques à gagner et des surcoûts engendrés par les modifications de pratiques des agriculteurs, qui s'engagent dans cette démarche (matériel, etc.).

L'année 2022 est une année transitoire avant la prochaine programmation PAC 2023 – 2027. Durant cette période, il n'y a pas eu de nouvelles signatures de contrats mais il a été nécessaire de poursuivre le suivi et l'accompagnement technique de la quinzaine d'exploitants engagés. Sur le même principe qu'en 2021, une actualisation de l'ensemble des documents de gestion des agriculteurs a été nécessaire. Les bilans phytosanitaires annuels (bilan des pratiques et Indices de Fréquence de Traitement) ont également été réalisés pour la dizaine de viticulteurs engagés.

Arrivant en fin de programmation, un nouveau Projet Agroenvironnemental et climatique a été rédigé et soumis le 30 septembre 2022 en réponse à l'Appel à projet régional. Après validation par la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) qui se déroulera en fin 2022, celui-ci permettra la mise en place de nouveaux contrats avec les

agriculteurs. La réponse à cet appel à projet a nécessité un important travail de diagnostic du territoire, de hiérarchisation des enjeux, d'information des agriculteurs et de programmation budgétaire en lien avec les partenaires techniques du SMGS.

Promotion des pratiques agroenvironnementales favorables à la biodiversité

Des journées techniques sont mises en place afin d'accompagner au mieux les agriculteurs dans leur changement de pratiques. Une journée est organisée le 25 octobre par le SMGS et le CIVAM bio de l'Hérault en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault et l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Mourèze ». La thématique de la réduction des produits phytosanitaires et du travail mécanique du sol sera abordée. Des retours d'expériences des agriculteurs et des démonstrations de matériel sont prévues. Le 15 novembre, une projection du documentaire « Vignes dans le rouge » accompagnée de la venue du réalisateur et d'un débat est proposée, en partenariat avec le CIVAM bio de l'Hérault et le cinéma Alain Resnais.

Animation sur le foncier départemental à vocation agricole

Le Syndicat assure le suivi de la gestion des conventions en vigueur et accompagne les agriculteurs dans leur démarche auprès du Département. A ce titre, des appels à candidature pour l'occupation du foncier départemental à vocation agricole sont organisés de manière régulière. En 2022, il n'a pas été réalisé d'appel à candidature, en revanche, une actualisation des documents de suivis a été mise en place. Il semble, en effet, nécessaire, après plusieurs années de mise en œuvre du dispositif de mener une réflexion afin d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux, paysager et agricoles au sein des conventions lors des phases d'appels à projet.

Lien avec l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Mourèze »

L'association des Agriculteurs du Grand Site est née en 2019 d'une prise de conscience du lien entre terroir, paysage et environnement. La volonté de préserver les paysages et la biodiversité remarquables en valorisant les produits agricoles est une évidence pour ces viticulteurs, éleveurs, arboriculteurs et autres producteurs du site. Le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze est en effet aujourd'hui un territoire où production agricole rime avec pratiques agro - environnementales : la biodiversité est préservée, les habitats sont mieux protégés, l'eau est de meilleure qualité. En 2022, le Syndicat Mixte et l'association ont souhaité contractualiser leur partenariat par la mise en place d'une convention. Cette première convention couvrira la période jusqu'au 31 décembre 2023 et permettra de clarifier les modalités de partenariat et les engagements de chacun.

2. Protéger et valoriser la biodiversité exceptionnelle du territoire

Evaluation des incidences environnementales

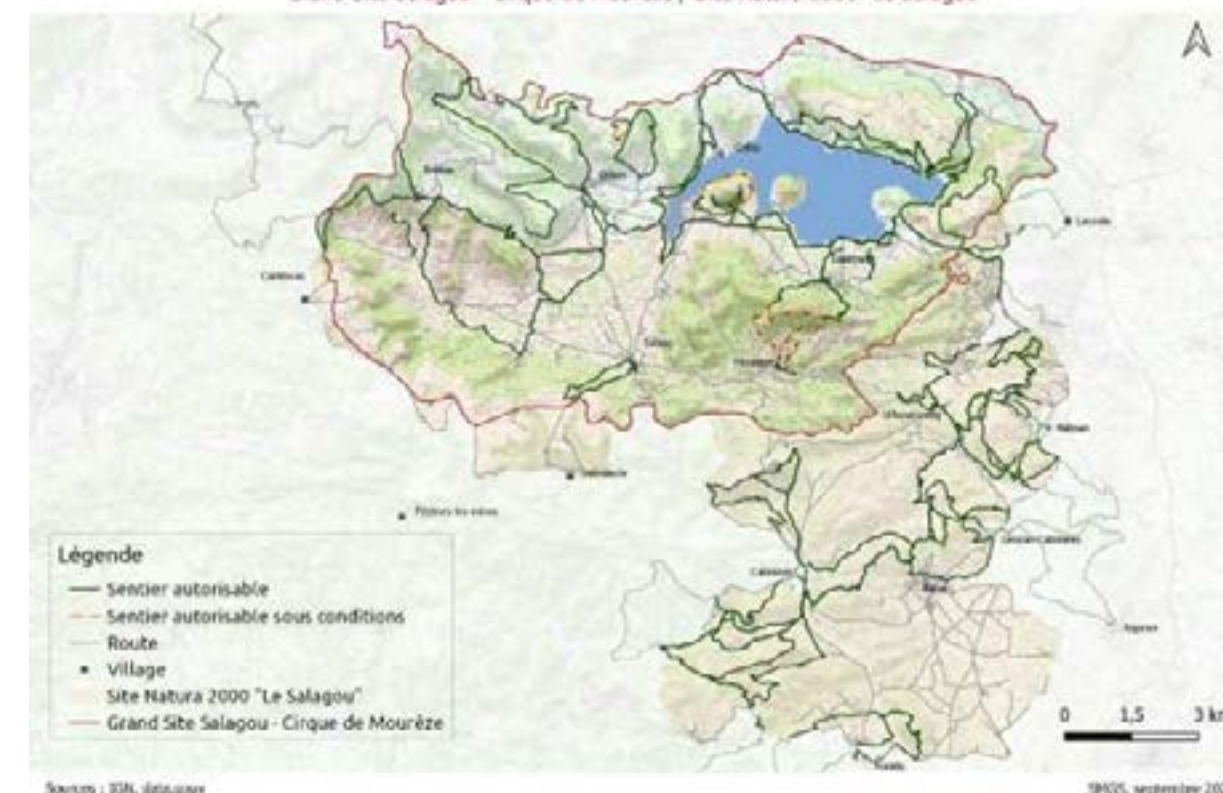
Le Syndicat Mixte a accompagné les porteurs de projet dans la rédaction de leur évaluation simplifiée des incidences environnementales :

- Dix manifestations sportives de plus de 100 participants.
- Huit manifestations culturelles.
- Travaux et interventions au sein des sites Natura 2000 (projets de construction, travaux de rénovation, etc.).
- Accompagnement du service pleine nature de la Communauté de communes du Clermontais dans le cadre de la réhabilitation du pic de Vissou.
- Accompagnement concernant le projet d'ASA de Liausson.

Une stagiaire du Master Gestion de l'Environnement de l'Université Paul Valéry de Montpellier a été recrutée d'avril à septembre afin de faciliter la démarche d'évaluation simplifiée des incidences. A la suite d'un important travail de terrain, plusieurs cartographies des sentiers « autorisables » pour les manifestations sportives ont été réalisées. Ces cartes tiennent compte des enjeux environnementaux, des périodes de l'année et des pratiques sportives concernées. Elles peuvent être modifiées à tout moment en fonction de l'évolution

des enjeux. Fournies lors des Appels à Manifestation d'Intérêt, elles permettent aux porteurs de projets de construire des parcours en cohérence et à la chargée de mission un

Carte des sentiers autorisables lors des événements sportifs à pied, de septembre à mars
Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze / Site Natura 2000 "Le Salagou"



gain de temps important lors de l'accompagnement individuel. Ce travail a été présenté lors d'une CDESI (CD34).

Suivis scientifiques

Dans le cadre de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 du Salagou et des Mines de Villeneuve, le Syndicat coordonne la réalisation des suivis scientifiques. En 2022 :

- La **Fauvette pitchou (*Curruca undata*)** n'avait pas été suivie depuis plusieurs années sur le site. Le travail réalisé par l'association la Salsepareille cette année a permis une estimation des effectifs de mâles chanteurs et une analyse des habitats préférentiels de l'oiseau.
- La réalisation d'un inventaire en 2021 visant spécifiquement le **Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*)** a permis une estimation précise des effectifs de mâles chanteurs, ainsi que la localisation des noyaux de populations. Bien que celle-ci semble se maintenir dans la ZPS, la dynamique de l'espèce au niveau régional et national présente une diminution importante des effectifs. L'année 2022 a permis la mise en place d'un suivi plus précis sur les points d'écoute ayant montré la présence de l'espèce en 2021 avec notamment une caractérisation des habitats et des pratiques viticoles mises en place. Le suivi a été réalisé par l'association La Salsepareille appuyée par la chargée de mission concernant la caractérisation des habitats.
- Mise en place du suivi de la nidification du couple **d'Aigles de Bonelli (*Aquila fasciata*)** dans le cadre du Plan National d'Actions. La reproduction n'a pas été une

réussite cette année avec comme hypothèse de la compétition intraspecific ou du dérangement.

- Suivi du Plan National d'Action **Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*)**. Le Syndicat est en relation avec la LPO, animateur du PNA, afin d'effectuer une mise à jour des données de prospection et de sensibiliser les élus et propriétaires.
- Suivi des gîtes connus de **chauves-souris** dans le bâti de Villeneuve et de ses alentours et accompagnement des propriétaires de bâti abritant des colonies ou des individus (suivi réalisé par le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon). Des prospections ont été mises en place afin d'identifier des nouveaux gîtes dans le bâti. Observation de la fréquentation des mines de barytines (3 comptages au printemps, 2 comptages à l'automne et pose d'enregistreurs à ultrasons). Ces suivis ont permis d'identifier plus finement l'évolution des effectifs sur l'année, les sorties utilisées ainsi que les statuts reproducteurs des espèces.



Les rapports complets sur ces suivis sont disponibles au Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Sensibilisation de différents publics à la préservation de la biodiversité des sites

Sensibilisation du grand public

Afin de sensibiliser le grand public à la diversité des espèces d'oiseaux et à leur place au sein des milieux agricoles, le Syndicat a organisé le **17 mai 2022 la « fête de la nature »** à Péret. Cette animation a été réalisée en partenariat avec l'association la Salsepareille et la Communauté de communes du clermontais. Une quinzaine de personnes étaient présentes.

Le **11 juin**, Le Grand Site est intervenu lors d'une balade découverte de la Dourbie organisée par la Communauté de communes du clermontais en partenariat avec le théâtre le sillon afin d'y présenter les espèces et milieux Natura 2000 présents. Une centaine de visiteurs ont pu apprécier cette randonnée mêlant découverte, échanges et temps artistiques.



Le **20 août 2022**, a été organisée la « **Nuit de la chauve-souris** » à Villeneuve pour sensibiliser le grand public aux enjeux liés à la préservation des chiroptères. Une cinquantaine de visiteurs étaient présents et ont pu bénéficier de divers ateliers, de la projection d'un documentaire et de l'observation de Sérotines communes (*Eptesicus serotinus*) et Pipistrelles communes (*Pipistrellus pipistrellus*) à la tombée de la nuit. Cette animation a été mise en place en partenariat avec le Groupe Chiroptère Languedoc Roussillon et avec le soutien de la mairie de Villeneuve.



Le **24 septembre 2022** l'association la Salsepareille est intervenue, à l'initiative du SMGS à l'évènement « La Grand Bain » organisée par la Communauté de communes du clermontais. Cette intervention qui a réunis une cinquantaine de personnes a permis d'éclairer les visiteurs vis-à-vis de la démarche Natura 2000 et d'apporter le volet « biodiversité » aux échanges.

Sensibilisation des acteurs locaux

Le 21 avril, le Grand Site avait préparé un « éduc-tour » pour les élus, avec visite de sites, présentation des enjeux Natura 2000 et des outils mis à dispositions des élus pour se saisir de ces enjeux. Malheureusement, ce dernier a dû être annulé pour cause de mauvais temps.

Un lien est maintenu avec le groupe de travail « biodiversité » de la Communauté de communes du Clermontais. Un accompagnement a été mis en place par la chargée de mission dans le cadre de la candidature au label Territoire Engagé pour la Nature (TEN). Des actions de sensibilisation sont en cours d'organisation.



3. Affirmer, protéger et valoriser le patrimoine géologique

Géoparc

Le Géoparc est un projet important pour le Grand Site, dont le territoire et l'esprit des lieux sont très marqués par les éléments géologiques exceptionnels. Le SMGS est partenaire historique et participe activement ; la directrice fait partie du comité de programmation du Géoparc et le Grand Site a participé à 3 réunions : réunion d'information (11/04/22), comité stratégique (22/05/22) ; la dernière (23/06/22) concernait la réflexion sur la requalification paysagère, l'interprétation et la mise en valeur des géosites présents sur le territoire. Une collaboration régulière entre les 2 équipes se poursuit sur les dossiers sensibles (Lieude, Pioch Farrus, Merquièrre, et l'interprétation...)

Pioch Farrus

Le Grand site suit de près l'évolution de la valorisation autour des mines du Pioch Farrus à Cabrières. La mairie souhaite préparer un projet et invite toutes les institutions à tour de rôle. La mine est située dans le site classé du Pic de Vissou, qui sera intégré au Grand Site de France. Elle est aussi repérée comme un Géosite du Géoparc. Le SMGS a participé aux réunions (20/01, 30/05) en partenariat avec les services du département et la mairie. Il a organisé une visite avec les services de l'Etat sur la question du paysage lors d'une tournée du Grand Site(20/1).

Sauvegarde de la dalle de la Lieude

La mobilisation des institutions se poursuit et le dossier est très actif en 2022, dans le cadre du futur Géoparc, en lien étroit avec le Grand Site. De nombreux échanges techniques font avancer la procédure. En effet, en l'absence de maîtrise foncière et de gestion, la dégradation de la dalle de la Lieude reste un point noir du Grand Site et du Géoparc, là où elle devrait être un atout.

Syndicat mixte du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze
11 cours de la chicane 34800 Clermont-l'Hérault
04 67 44 68 86 - info@lesalagou.fr - www.grandsitesalagoumourèze.fr



PRÉFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Occitanie

Montpellier, le - 8 JUIN 2018

Direction Aménagement
Département Sites & Paysages
Division territoriale Est
Chef de la division territoriale Est : Muriel Saint-Sauves

Affaire suivie par : Muriel Saint-Sauves
Téléphone : 04.34.46.66.08
Courriel : muriel.saint-sauves@developpement-durable.gouv.fr

Nos réf. : 2018/061

Objet : Opération grand site Salagou - cirque de Moureze

PI : Rapport COFDD n° 0109333-01 établi par Jean-Marc Boyer

Muriel Saint-Sauves

Madame la Présidente,

La commission supérieure des sites, perspectives et paysages a examiné, le 11 mai 2017, le projet et le programme d'actions de l'opération grand site Salagou - cirque de Moureze.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet et le programme d'actions 2015-2020 et a salué l'important travail réalisé.

Cet avis est assorti de recommandations.

Concernant la gouvernance du grand site, la commission a pris acte du transfert de gestion du Conseil départemental au Syndicat mixte et appelle de ses vœux le transfert de la maîtrise d'ouvrage des projets portés par les communautés de communes.

En séance, les collectivités locales, porteuses de l'OGS, ont exprimé leur objectif de déposer leur demande de label Grand site de France sur la base du programme d'actions 2015-2020.

La commission a pris note de l'accélération voulue par le territoire pour candidater au label et elle a précisé le travail spécifique qui devra être poursuivi dans ce sens, sur la base des recommandations suivantes :

Le syndicat mixte présentera à la CDNPS, à la commission label du RGSF, puis à la CSSPP :

- le nouveau périmètre élargi et stabilisé, tenant compte des extensions évoquées et motivées,
- le programme d'actions mis en adéquation avec ce nouveau périmètre,
- les travaux réalisés sur les pôles d'accueil de Moureze et de Clermont-l'Hérault,
- un point d'avancement des projets des pôles des Vailhes et de Villeneuve.

Enfin la commission invite le syndicat mixte à expliciter dans sa future déclaration d'engagement, à l'occasion de la demande de label, la démarche envisagée au service du maintien de l'identité et de la singularité du grand site.

Les services de la DIREAL se tiendront à vos côtés pour vous accompagner dans votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le préfet,
Pierre FOUËSSEL

Madame la Présidente du Syndicat mixte
du Grand site Salagou - cirque de Moureze
18 avenue Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HERAULT

Règlement d'utilisation du Domaine départemental du Salagou

Le Président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu les articles L 3221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

➤ Un site aux usages multiples

Le domaine public du Département

Vu la Décision Modificative du Conseil départemental de l'Hérault en date du 29 janvier 2007 définissant les critères d'affectation des immeubles départementaux au domaine public, suite à l'entrée en vigueur de la partie législative du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui prévoit que les biens dépendant du domaine public doivent « appartenir à une personne publique, être affectés à l'usage direct du public ou être affectés à l'usage d'un service public ou à une mission de service public et faire l'objet d'un aménagement indispensable ».

Vu les articles L. 2122-1 à 2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui prévoient que « nul ne peut occuper une dépendance du domaine public sans disposer d'un titre l'y autorisant, ni utiliser ce domaine en dépassant les limites du droit d'usage qui appartient à tous. Cette occupation ou cette utilisation est temporaire, précaire et révocable ».

Un site reconnu et protégé pour la qualité de ses paysages – site classé

Vu le décret ministériel du 21 août 2003 portant classement parmi les sites du Département de l'Hérault, de l'ensemble formé par la vallée et le lac du Salagou, le Cirque de Mourèze et leurs abords, en raison de son caractère scientifique et pittoresque au sens de l'article L.341 – 1 du code de l'environnement.

Un site reconnu et protégé pour la qualité de sa biodiversité – Natura 2000

Vu l'arrêté préfectoral n° N0320353A du 29 octobre 2003 portant désignation du site Natura 2000 FR 9112002 Zone de Protection Spéciale Natura 2000 « Le Salagou », motivée par la présence de 21 espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux et l'arrêté d'approbation du Document d'Objectifs n°DDTM 34 – 2012 – 02 – 01968,

Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2011-03-650 du 6 avril 2011 fixant la liste des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 prévues au 2° du III de l'article L.414-4 du code de l'environnement dans le département de l'Hérault,

Une retenue d'eau créée par un barrage

Vu le Décret du 24 août 1962 déclarant d'utilité publique les travaux de construction d'un barrage réservoir sur la rivière le Salagou sur la commune de Clermont-l'Hérault qui autorise le Département de l'Hérault à « détourner toutes les eaux du bassin versant de la rivière le Salagou en amont du site du barrage ».

Vu l'arrêté préfectoral du 27 novembre 1970 portant règlement d'eau du barrage construit sur le Salagou sur le territoire de la commune de Clermont-l'Hérault

- qui précise les conditions d'exploitation du barrage

- qui impose que « les eaux rendues à la rivière (ndlr : à l'aval du barrage) » devront être dans un état de nature à ne pas apporter à la température ou à la pureté des eaux un trouble préjudiciable à la salubrité publique, à la santé des animaux qui s'abreuvent dans la rivière ou à la conservation du poisson »

Vu l'arrêté préfectoral n°2007/01/2488 du 21 novembre 2007 portant approbation du Plan Particulier d'Intervention applicable au barrage du Salagou qui définit « les mesures à prendre dans l'hypothèse où les conséquences des événements redoutés (rupture totale ou partielle de l'ouvrage) sont susceptibles d'affecter les populations et/ou l'environnement » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010/01/3082 du 19 octobre 2010 de prescriptions spécifiques relatives au classement au titre du décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007 concernant le barrage du Salagou - propriété de conseil général de l'Hérault – sur la commune de Clermont-l'Hérault.

En particulier :

« Situé sur les communes de Celles et du Puech, le col des Vailhès à la cote altimétrique 142 m NGF, constitue le déversoir naturel du barrage. A ce titre, il est un élément de sécurité majeur du barrage. En conséquence, la topographie de ce secteur ne peut pas être modifiée et aucun aménagement dans cette zone ne doit représenter un obstacle à l'écoulement des eaux. »

« Le lac du Salagou est une retenue artificielle dont le niveau peut varier rapidement à la hausse ou à la baisse, en cas de survenue d'un épisode pluviométrique exceptionnel ou d'un incident technique sur l'ouvrage »

➤ Un site ouvert à tous, une gestion concertée des usages

Une Opération Grand Site, portée par un syndicat mixte, structure coordonatrice

Vu le courrier du 27 mars 2010 du Ministère de l'écologie donnant son accord pour la préparation d'une Opération Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze,

Vu les délibérations n°252/2016 du 13 juin 2016 du Comité syndical du Grand Site approuvant l'OGS et son programme d'action « OGS 2016 – 2020 »

Validé en commission départementale Nature, Sites et Paysages, le 13 octobre 2016.

Vu les statuts du syndicat mixte approuvés par l'arrêté préfectoral N°2016/1/741 du 13 juillet 2016 lui donnant mandat de porter l'Opération Grand Site, de gérer la fréquentation, de maintenir la qualité des paysages et des espaces naturels, d'animer la démarche Natura 2000 pour préserver la biodiversité

Activités de plaisance sur l'eau

Vu l'arrêté préfectoral n° 88-III-51 en date du 15 juillet 1988 portant réglementation des activités de plaisance sur le plan d'eau artificiel du barrage du Salagou

Vu l'arrêté préfectoral n°89-III-04 du 11 janvier 1989 complétant l'article 5 de l'arrêté n° 88-III-51 en date du 15 juillet 1988 portant réglementation des activités de plaisance sur le plan d'eau artificiel du barrage du Salagou

Pêche

Vu l'arrêté préfectoral N°DDTM 34-2015-12-06208 réglementant l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de l'Hérault

Vu la convention relative à l'exercice du droit de pêche sur le lac du Salagou signée entre le Département et la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du milieu Aquatique le 25 août 2009

Baignades surveillées

Vu les arrêtés des communes et/ou des communautés de communes portant réglementation des baignades surveillées de Clermont l'Hérault et des Vailhès

Forêt départementale du Salagou

Vu les arrêtés de soumission au régime forestier de la forêt départementale du Salagou du 31 mai 1976 et du 7 février 1980

Vu le Plan de gestion de la forêt départementale 2004-2018

Stationnement des véhicules et camping

Vu les arrêtés municipaux des communes riveraines du lac interdisant sur les berges du lac du Salagou :

- à tout véhicule de stationner en dehors des parkings indiqués par un panneau « parking »
- le stationnement de 22h à 8h des véhicules utilisés en tant que mode d'hébergement, aménagés pour le séjour
- le camping

Ambulants

Vu les arrêtés des communes riveraines du lac subordonnant à une autorisation l'occupation prolongée par les commerçants ambulants, pour exercer leur activité.

Considérant que le lac et ses berges

- constituent le plus grand Domaine départemental de l'Hérault : 1800 ha, dont 750 ha de lac,
- appartient aux héraultais, auquel ils sont attachés,
- à vocation à accueillir tous les publics et de nombreux loisirs

Considérant que les berges du lac du Salagou, sont particulièrement sensibles, et ce pour des raisons environnementales et paysagères.

Considérant que le Domaine départemental se situe

- dans une vallée habitée de quatorze communes - espace agricole de qualité, villages, hameaux - espace de vie et de développement local
- que cette vallée et le cirque de Mourèze sont engagés dans une Opération Grand Site,

Le Domaine départemental est engagé dans une Opération Grand Site, politique nationale, qui fixe comme ambition au Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze d'être :

- « Un lieu de beauté géré de manière exemplaire, transmis aux générations futures
- Un véritable levier de développement local et qu'il impulse à travers sa valeur patrimoniale une dynamique de territoire
- qu'il contribue au rayonnement des politiques environnementale, culturelle, touristique de la France »¹

¹ Politique nationale « Grands Sites » MEDAAD

Considérant qu'il appartient au Président du Conseil départemental, en tant qu'exécutif départemental, de veiller au respect et à la conservation du domaine départemental mis à la disposition du public et d'en assurer une jouissance paisible aux utilisateurs ;

Sur proposition du Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

REGLEMENTE L'UTILISATION DU DOMAINE DEPARTEMENTAL DU SALAGOU COMME SUIV :

Article 1 - Interlocuteur

Un seul interlocuteur pour le grand public : le Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze depuis 2006 rassemble et met en lien les acteurs (collectivités, Etats, agents assermentés, privés, associations...) parties prenantes dans la gestion et la vie du Domaine départemental du Salagou. Il emploie des patrouilleurs (équestre, VTT) sur les berges du 1^{er} mai au 15 septembre.

Pour toute information relative au règlement et aux usages sur le Domaine départemental, s'adresser au Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Sur la propriété publique du Département qui n'est pas conventionnée avec un tiers (mairie, communauté de communes, particuliers...), un seul interlocuteur pour les porteurs de projets : le Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Le Syndicat Mixte du Grand Site accompagne les organisateurs pour leur prise en compte de la réglementation spécifique au Grand Site sur lequel se situe le Domaine départemental.

Les règles relatives à l'organisation (manifestations, tournages..) sont précisées dans un guide de l'organisateur, disponible dans chaque mairie et sur le site internet du Grand Site. Sur la propriété départementale, les communes ne peuvent pas aller à l'encontre de cette autorisation, sauf « pour les manifestations à but lucratif qui regroupent au moins 1 500 personnes (participants et public) en cas de problème avéré de sécurité ».

Article 2 - Ouverture au public du domaine

Le lac et les berges du Salagou sont propriété départementale. Ils ont vocation à accueillir du public. L'accès au domaine est autorisé gratuitement à toute personne dans les conditions fixées par le présent règlement. Il s'agit d'un espace public ouvert à tous. Tout usage privatif est interdit sans autorisation préalable du Département.

Voir en annexe : carte des espaces ouverts à tous

Les zones suivantes sont strictement interdites au public (engins, piétons, vélo, chevaux, navigation, pêche...) sauf autorisation exceptionnelle :

→ Pour des raisons de sécurité : la zone technique du barrage délimitée par une signalisation spécifique (panneaux et bouées 200 mètres en amont de la crête du barrage)

→ Pour protéger la biodiversité :

- La roselière de l'anse d'Ariège (dite roselière d'Octon) du 1^{er} mars au 31 août car

elle abrite une faune rare et protégée.

- Les zones mises en défens, sur le parking de Liausson abritant l'aristoloche (*Aristolochia sp.*), hôte de la Diane (*Zerynthia polyxena*), papillon protégé

→ Pour respecter les habitants et le travail des propriétaires et ayants-droits :

- Les propriétés privées
- Les terrains du Département loués à des privés : campings, terres agricoles, pâtures. Les usagers doivent respecter les récoltes et les troupeaux,

Article 3 – Circulation et stationnement

Le stationnement est interdit à tout véhicule en dehors des parkings indiqués par le panneau d'indication « parking » (panneau référencé C1a) sur les berges du lac.

Pour privilégier un usage doux, respectueux des paysages et des autres usagers, il est établi une « bande de tranquillité » autour du lac, libre de tout véhicule.

Les parkings se trouvent en retrait des berges. Certaines zones sensibles sur les berges ont été entièrement fermées aux voitures.

Conformément au code de l'environnement, il est rappelé que la circulation des véhicules à moteur - quad, moto, 4X4 - est interdite sur les berges en dehors des voies ouvertes à la circulation (routes).

Accueil des camping-cars

Le stationnement des véhicules utilisés en tant que mode d'hébergement, aménagés pour le séjour, est interdit de 22h à 8h. Les véhicules aménagés en tant que mode d'hébergement doivent stationner de nuit dans un camping ou sur une aire dédiée.

Leur trop grand nombre entraîne des nuisances portant atteinte au paysage, à la biodiversité et à la tranquillité du site. Les véhicules aménagés sont invités à séjourner dans un camping ou sur une aire dédiée. Le Grand Site propose une offre diversifiée et adaptée de campings, d'aires de stationnement de nuit et d'aires de vidange.

Les camping-caristes sont des usagers comme les autres, ils sont les bienvenus en journée. Ils ont accès le jour aux mêmes parkings que les visiteurs venus en voiture. Si un portique empêche physiquement l'accès à un parking, une autre zone de stationnement leur est proposée à proximité.

Les camping-caristes doivent utiliser impérativement les aires de vidange.

La circulation et le stationnement des véhicules de 3.5 tonnes et plus est interdit sur la voie d'accès au parking de la plage de Liausson, sauf autorisation exceptionnelle car la structure de la chaussée de la voie d'accès et le parking de Liausson ne permettent pas de les accueillir.

Article 4 – Camping

Le camping, en dehors des aires de campings, est interdit sur les berges du lac du Salagou.

Le site est classé pour son paysage exceptionnel. Les tentes montées la journée sur les berges du lac ont un impact négatif sur le paysage. Le Grand Site comporte de nombreux campings, chambres d'hôte, gîtes et hôtels qui peuvent accueillir les visiteurs durant leur séjour.

Article 5 – Déchets

Les usagers doivent emporter et trier leurs déchets.

Le Domaine départemental est un espace naturel et agricole sensible éloigné des zones de collecte. Il convient d'en respecter la richesse et la fragilité.

Le site propose des colonnes de tri dans les villages en périphérie du lac et dans les pôles d'accueil de Clermont l'Hérault et des Vailhès.

Article 6 – Grillades et barbecue

Le Domaine départemental du Salagou, situé en zone méditerranéenne, est exposé à de forts risques incendie.

L'ensemble des berges étant situées à moins de 200 mètres de bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que landes, garrigues et maquis, **la réglementation préfectorale dans l'Hérault interdit l'usage du feu (grillades, réchauds, feu de camps...) sauf propriétaires et ayants-droits à certaines périodes et sous certaines conditions.**

Article 7 – Attitudes et comportements

Le domaine est ouvert à tous, fortement fréquenté, habité à l'année, support d'activités économiques.

- Les usagers doivent avoir une tenue correcte et adopter une **attitude décente et respectueuse**
- **Les chiens doivent être tenus en laisse. Ils sont interdits sur les plages surveillées l'été.** Leurs maîtres sont civilement et pénalement responsables des dommages qu'ils pourraient causer.
- **L'utilisation de tout appareil de musique, sono, porte-voix, groupe électrogène et des activités bruyantes pouvant entraver la quiétude du site est interdite** en dehors d'autorisations spécifiques. Le lac porte et amplifie les bruits.

Article 8 – Espèces exotiques envahissantes

Des espèces exotiques introduites en milieu naturel prolifèrent. **Elles** peuvent se développer aux dépens des espèces autochtones.

- **Ne jamais rejeter** des espèces exogènes (plantes et animaux d'aquarium, tortues, etc.)
- Les usagers repérant un cactus invasif (*Opuntia rosea*) doivent **le signaler** au Syndicat mixte. Il est dangereux pour l'homme et les animaux. Les gestionnaires tentent de l'éradiquer et procèdent à son extraction.
- Un herbier aquatique envahissant, le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*), se développe sur les berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il menace la biodiversité et gêne les activités nautiques. Pour éviter sa propagation, il est interdit de le couper, de le disperser, de l'exporter. **Le matériel nautique et de pêche doit être rincé pour ne pas exporter l'herbier** dans d'autres lacs et plans d'eau. Dans le cas où le lagarosiphon serait arraché, pour éviter sa propagation, il est demandé de le tirer sur la berge, où il sèche et se décompose. Le Département a rédigé en 2014

un Plan Quinquennal de contrôle et de suivi des plantes exotiques envahissantes sur le plan d'eau du Salagou.

Article 9 – Activités nautiques, baignades et pêche

Comme les berges, sa partie terrestre, le lac sert de support à de multiples usages. Il convient de les gérer pour faire cohabiter tous les usages.

Article 9.1 – Canadairs

Les canadairs écotent l'eau du lac pour éteindre les incendies. Ils suivent un tracé bien défini au milieu du lac. Les baigneurs et les embarcations doivent sortir de l'eau dès l'arrivée des canadairs.

Article 9.2- Embarcations

L'amarrage des bateaux est interdit sur le lac et les berges sauf :

- à l'année dans les bases nautiques des Vailhès et de Clermont l'Hérault qui peuvent proposer un service de gardiennage de bateaux.
- pendant la saison touristique sur les plages intermédiaires : Wind 34 (l'Ariole), Liausson, Relais Nautique d'Octon, Mas de Riri (*Le Mas*) chez les prestataires qui proposent ce service.

La pratique du bateau à moteur thermique est interdite à l'exception :

- Du ou des bateaux nécessaires à la surveillance, l'exploitation et l'entretien du **barrage** au titre de la sécurité de l'ouvrage
- Du ou des bateaux de l'Agence Française pour la Biodiversité et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour leurs missions de **police de l'environnement**
- Du ou des bateaux de surveillance de la **Fédération de pêche**
- Du ou des bateaux du **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**
- Des bateaux de sécurité des prestataires **d'activités nautiques** (cours de voile, location) présents sur les berges qui doivent disposer de bateaux à moteur thermique pour garantir la sécurité de leurs pratiquants, et se doivent de respecter la réglementation liée à leur discipline.
- Pour des **besoins ponctuels** de bateaux à moteur thermique (manifestations, encadrement colonies...), des demandes de dérogation doivent être adressées à la sous-préfecture. Elles ne seront accordées que pour des motifs de sécurité ou exceptionnellement pour des raisons scientifiques à des organismes publics.

Article 9.3 - Baignade

La baignade est non surveillée, en dehors des plages de Clermont l'Hérault et des Vailhès l'été. Les zones de baignade surveillée des deux pôles d'accueil sont réglementées par arrêtés des communes et/ou des communautés de communes gestionnaires.

La baignade des chevaux en groupe ou individuellement est interdite :

- Dans les pôles (plages surveillées) et sur les plages intermédiaires suivantes : Liausson, Relais Nautique (Octon) et Mas de Riri (*Le Mas* - Celles) pour des questions de salubrité
- Au niveau des mises à l'eau et sur quelques autres zones dangereuses pour les chevaux pour des questions de sécurité.

Se procurer la cartographie précise auprès du Syndicat du Grand Site ou des Offices de tourisme

Qualité de l'eau du lac :

- La qualité de l'eau est surveillée régulièrement tous les étés par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) sur les plages de Clermont l'Hérault, Liausson, du Relais nautique (Octon), du Mas de Riri (*Le Mas* - Celles) et des Vailhès
- Le lac du Salagou est identifié en tant que masse d'eau ayant pour objectif d'atteindre le bon état écologique et chimique en 2015. A ce titre, il est suivi dans le programme du réseau de contrôle et surveillance (RCS). Ces relevés montrent la bonne qualité physico-chimique et bactériologique du plan d'eau (2005-2015).

Article 9.4 - Pêche

Le lac du Salagou est classé en lac de deuxième catégorie. Les pêcheurs y sont les bienvenus, ils doivent se conformer à la réglementation.

Les pêcheurs ont toujours été les gardiens des milieux aquatiques et de leur environnement.

La pêche est interdite :

- sur la commune de Clermont l'Hérault entre le barrage et les bouées
- sur la commune de Liausson dans la baie de Rouens du 1^{er} avril au 31 mai
- sur la commune d'Octon dans la baie d'Octon du 1^{er} avril au 31 mai.

La pêche de la carpe de nuit n'est autorisée qu'à certaines dates spécifiques (contacter la Fédération départementale de pêche pour plus de renseignements).

Les lignes déposées doivent être signalées et ne doivent pas être posées à plus de 80 mètres.

Article 10 – Règlement pour les manifestations sportives ou culturelles sur le domaine départemental

Cet article concerne les manifestations ponctuelles et les tournages (films, prises de vue,...). La procédure relative à l'organisation d'une activité (manifestations, tournages...) est expliquée dans un guide de l'organisateur, disponible dans chaque mairie et sur le site internet du Grand Site.

Article 10.1 – Accueillir les manifestations

Le Domaine départemental du Salagou est un espace ouvert, public, vivant, accessible à tous, particulièrement prisé pour organiser des rassemblements (concours, manifestations sportives, rencontres, randonnées, sorties scolaires, centres de loisirs, championnats...) car il présente un cadre naturel exceptionnel très varié.

Les manifestations sportives, culturelles et de pleine nature ont toute leur place dans le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dans la mesure où elles respectent la vie du site sans en perturber durablement le rythme et le caractère. Il s'agit de contribuer ensemble à respecter les valeurs et l'identité du territoire.

Les élus du Grand Site pourront refuser l'organisation d'une manifestation, d'un tournage si son caractère porte atteinte à l'image du site.

Cet article du règlement de domaine vise à permettre et accompagner les rassemblements sportifs et culturels.

Article 10.2 - Partenariat local

Le Grand Site a vocation à générer des retombées économiques et sociales locales, à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault.

Dans une perspective durable, une manifestation/un tournage doit solliciter le tissu économique local des communes concernées. Elle/il recherchera à valoriser les produits du terroir, les services locaux et les richesses culturelles du site.

La participation des acteurs locaux (clubs sportifs, réseaux jeunesse, associations locales, producteurs locaux, entreprises locales, hébergeurs, prestataires d'activités de pleine nature...) sera recherchée sous les formes suivantes :

- bénévoles,
- stands / restauration / buvettes,
- partenariat pour des événements locaux avant / après la manifestation ou toute l'année.

Pour leurs actions de communication (flyers, site internet,...), les organisateurs devront utiliser les termes précis « Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze », « Domaine départemental du Salagou »... (Voir lexique du guide des organisateurs)

Article 10.3 – Des principes à respecter

L'organisateur devra de préférence :

- **laisser au maximum le site ouvert** au plus grand nombre. Les routes et les chemins d'accès resteront ouverts au grand public.
- organiser son événement ou tournage **en dehors des périodes d'affluence**.

Une manifestation à taille humaine, avec un nombre défini de participants, permet de limiter les dérangements, l'impact sur les milieux, les résidents et autres usagers. **Selon la nature de l'évènement et son impact, une jauge pourra être fixée par les élus du Grand Site.** Les élus peuvent refuser un événement si le nombre de participants est jugé trop important ou son impact jugé préjudiciable au site.

Un **règlement spécifique à l'évènement** détaillera les mesures prises ainsi que les consignes diffusées aux participants et au public. Des supports de communication seront diffusés aux habitants et ayant-droits concernés.

Cet article sera annexé en exemple au document cadre des manifestations éco-responsables du département de l'Hérault, validé en Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).

Article 10.4 – Préservation du site et remise en état

Après la manifestation, le site doit retrouver son aspect initial.

Site classé

Aucune modification de site n'est possible. Les nivellements, créations de parkings sont strictement interdits. Les organisateurs doivent utiliser les parkings existants.

Pour toute modification du site classé au sens de l'article L.341 – 1 du code de

l'environnement, il conviendra de contacter les services de l'Etat - Inspecteur des sites de la DREAL (Ministère de l'Environnement) et UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault, à la DRAC Occitanie - Ministère de la Culture) qui seuls, peuvent délivrer une autorisation.

Tout équipement de gestion de la fréquentation (barrières, plots...) déplacé ou ouvert pour les besoins de la manifestation sera remis en état dès que l'évènement est terminé (sans délais).

Les itinéraires devront rester sur les sentiers officiels. Il est interdit de créer de nouveaux sentiers sans autorisation des ayant-droits et de l'Etat.

Impact sur la faune et la flore : étude d'incidence Natura 2000

Le Domaine départemental du Salagou se situe dans la ZPS Natura 2000 « le Salagou ». Toute manifestation impliquant au moins 100 personnes doit procéder à une étude simplifiée d'incidences.

Les manifestations supérieures ou égales à 100 participants se déroulant exclusivement sur voies ouvertes à la circulation publique sont dispensées d'une évaluation des incidences.

Déchets, balisages et signalétique

La collecte, le transport, l'élimination des déchets issus de la manifestation est à l'entière charge des organisateurs. Aucun déchet ne doit rester après la manifestation.

L'organisateur se mettra en contact avec les services de collecte des ordures ménagères des Communautés de communes et du Syndicat Centre Hérault pour anticiper la gestion des déchets liée à la manifestation : ajout de containers, sensibilisation au tri des déchets...

Tout déchet, autre que des ordures ménagères ou assimilés, et notamment les encombrants, cartons, palettes... seront déposés en déchèterie, par l'organisateur.

La signalétique est interdite en site classé. Une signalétique temporaire et un balisage éphémère (aucune marque au sol) seront tolérés sur supports amovibles posés au maximum 48 h avant la manifestation et retirés dans les plus brefs délais, maximum 48h après l'évènement. Toute peinture, même temporaire est interdite.

Afin de préserver la qualité de l'eau du lac, le stockage de produits potentiellement polluants pendant des manifestations est interdit.

Article 11 – Communication du règlement

Les règles décrites dans ce règlement sont compilées dans un « code de conduite des usagers du Grand Site ». Ce code de conduite a été rédigé, en 2010, conjointement avec les acteurs du territoire et les agents assermentés. Il est :

- diffusé par le biais des patrouilles du Grand Site l'été
- indiqué sur le dépliant d'accueil touristique du Grand Site
- expliqué sur chaque parking des berges

Le présent règlement est téléchargeable sur le site internet du Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze et ceux des collectivités membres.

Les règles relatives à l'organisation d'une activité (manifestations, tournages...) sont précisées dans un guide de l'organisateur, disponible dans chaque mairie et sur le site internet du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Article 12 - Responsabilités

- Le Département décline toute responsabilité en cas d'accident du fait du non respect de ces règles.
- Le Département décline toute responsabilité en cas de vol commis par un ou sur les usagers du Domaine.
- Les usagers demeurent seuls responsables de tous les dommages provoqués de leur fait aux personnes et aux biens. Ils devront supporter également leurs propres dommages résultant de l'inadaptation de leur comportement à l'état naturel des lieux et aux dangers normalement prévisibles.
- Les organisateurs de manifestations doivent garantir l'ensemble des moyens de secours, de surveillance, d'intervention, incendie... (responsabilité vis-à-vis du public, etc) ainsi que les assurances pour les activités de la manifestation pour tous les dommages qui pourraient être causés lors de la manifestation : à cet effet, outre l'assurance propre à ses activités, ils doivent souscrire une assurance permettant de couvrir leur responsabilité vis-à-vis du public et des biens. Il est expressément stipulé que la responsabilité du Département, propriétaire, ne pourra en aucun cas être recherchée à quelque titre que ce soit pour tout accident ou sinistre qui pourrait être causé par la manifestation ou l'activité autorisée.
- Les organisateurs sont responsables des dommages de patrimoine subis sur la propriété, le Département pourra exiger une indemnisation.

Article 13 - Pouvoirs de police

Pour toutes les dispositions visant l'ordre public, la sécurité et la salubrité, le présent règlement renvoie aux dispositions prises par les maires par voie d'arrêté dans le cadre de leurs pouvoirs de police. Les manquements à ces règles seront verbalisés.

Article 14 - Retrait d'autorisation

Le Département se réserve le droit de retirer son autorisation à tout moment sans préavis si :

- les conditions de service ou l'exploitation du barrage le rendent nécessaire. Du fait du comportement du plan d'eau en cas de survenue d'un phénomène pluvieux, l'organisateur opérera une veille météorologique avant la date de la manifestation.
- en cas de prévisions pessimistes de conditions hydrauliques défavorables ou pour toutes autres raisons, le Département se réserve le droit d'interdire jusqu'au dernier moment l'organisation de la manifestation/du tournage ou d'exiger au cours de la manifestation/ du tournage, l'arrêt de l'activité, et le démontage des installations dans les plus brefs délais.
- les articles du présent règlement ne sont pas respectés.

Un état des lieux, sur le terrain, avant et après la manifestation/l'activité/le tournage peut être demandé. Le constat sera effectué par le Syndicat mixte du Grand Site.

Article 15 - Exécution

Monsieur le Directeur général des Services et Monsieur le Payeur départemental sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent règlement.

Une ampliation du présent règlement sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Lodève, aux gendarmeries, à l'ONF, l'ONCFS, l'Agence Française pour la Biodiversité, la Fédération de pêche de l'Hérault, aux Présidents des communautés de communes concernées, ainsi qu'aux maires des communes riveraines du lac - Clermont l'Hérault, Liausson, Octon, Celles et Le Puech.

Montpellier, le 14 JUIN 2017

Le Président


Kleber MESQUIDA

Député de l'Hérault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la transition écologique et
solidaire
Direction générale de l’aménagement, du
logement et de la nature
Direction de l’habitat, de l’urbanisme et
des paysages
Sous-direction de la qualité du cadre de
vie
Bureau des sites et espaces protégés

Instruction du Gouvernement du 18 février 2019
relative à l’actualisation de la liste indicative des sites majeurs restant à classer au titre des
articles L. 341-1 et suivants du code de l’environnement

NOR : TREL1834675J

(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre d’État, ministre de la transition écologique et solidaire
à

Pour attribution :
Préfets de région
- direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement (DREAL)
- direction de l’environnement, de l’aménagement et du logement (DEAL)
- direction régionale et interdépartementale de l’environnement et de l’énergie d’Ile-de-France

Pour information :
Secrétariat général du Gouvernement
Secrétariat général du MTES et du MCTRCT

Préfets de département
- Direction départementale des territoires (DDT)
- Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Résumé : La note du 31 juillet 2015 relançait la démarche, initiée en 2011, d’actualisation de la liste indicative de 2006 des sites majeurs à classer au titre des articles L 341-1 et suivants du code de l’environnement. Cette démarche a abouti à la production de listes répertoriant, pour chaque région,

les sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Ces listes ont fait l’objet d’un examen de la part des commissions départementales de la nature, des paysages et des sites et d’un passage en comité d’administration régionale avant d’être transmises à la direction générale de l’aménagement, du logement et de la nature.
La liste jointe constitue la liste indicative des sites majeurs restant à classer actualisée en 2018. Elle résulte du travail de priorisation effectué en lien avec la commission supérieure des sites, perspectives et paysages et le conseil général de l’environnement et du développement durable. Elle comprend les sites les plus remarquables pour lesquels le classement constitue une mesure de protection adaptée.

Catégorie : Instruction adressée par le ministre aux services pour la diffusion de la liste actualisée des sites majeurs restant à classer				Domaine : Écologie, développement durable							
Type : Instruction du gouvernement				et /ou		Instruction aux services déconcentrés					
	☒	Oui		☐	Non		☒	Oui		☐	Non
Mots clés liste fermée : environnement						Mots clés libres : sites, paysage					
Texte (s) de référence : Articles L 341-1 et suivants du code de l'environnement											
Circulaires abrogées : circulaire DEVL1114936C du 7 juillet 2011 relative à l'actualisation de la liste indicative des sites majeurs restant à classer au titre de l'article L.341-1 et suivants du code de l'environnement et note DEVL1513493N du 31 juillet 2015 relative à l'actualisation de la liste indicative des sites majeurs restant à classer au titre des articles L.341-1 et suivants du code de l'environnement.											
Date de mise en application : immédiate											
Date de publication en vue de son opposabilité :											
Pièce annexe : 1 liste (liste indicative des sites majeurs restant à classer)											
N° d'homologation Cerfa : [...]											

Les sites classés sont des monuments naturels ou des ensembles à dominante naturelle, de taille variable et d’une valeur exceptionnelle, dont la préservation est reconnue d’intérêt général pour les motifs, exclusifs ou combinés, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

A l’occasion du centenaire de la première loi sur la protection des monuments naturels et des sites, célébrée en 2006, une liste des principaux sites majeurs restant à classer a été établie en vue d’assurer la cohérence du réseau national des sites protégés et de définir des priorités pour la mise en œuvre des procédures conduites sous l’égide des préfets de département. Cette liste identifiait 300 sites environ, dont une quarantaine d’extensions significatives.

Entre 2006 et 2017, 98 sites ont été classés, soit une surface supplémentaire de 292 000 hectares classés durant cette décennie. Les sites classés représentent ainsi, en superficie, 1,7 % du territoire national fin 2017.

Vous trouverez ci-joint la liste indicative des sites majeurs restant à classer en priorité résultant de l’actualisation effectuée entre 2015 et 2018 et présentée à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages le 12 avril 2018.

L'instruction du 31 juillet 2015 relative à l'actualisation de la liste indicative des sites majeurs restant à classer affichait la nécessité de consolider le réseau des sites et territoires d'exception au premier rang desquels figurent les sites classés. Elle affirmait l'ambition d'atteindre 2 % du territoire national pour les sites classés et relançait ainsi l'actualisation engagée en 2011 qui n'avait pas abouti.

La liste jointe a été établie à partir des éléments que vous m'avez adressés après examen par les commissions départementales de la nature, des paysages et des sites et passage en comité de l'administration régionale.

Une liste de travail comprenant environ 570 sites susceptibles de figurer sur la nouvelle liste indicative a été présentée à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages le 8 décembre 2016. En accord avec la commission supérieure, plusieurs axes de priorisation ont été retenus : valeur intrinsèque du site, menace, site inscrit destiné au classement, site présent sur la liste de 2006 et non protégé depuis, site inclus dans le périmètre d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial, rééquilibrage géographique. Des ajustements, apportés aux propositions initiales débattues dans vos commissions, ont été effectués en lien avec le conseil général de l'environnement et du développement durable. Ces ajustements ont conduit à retenir environ 350 sites sur la liste nationale qui vous est adressée.

Pour un certain nombre de ces 350 sites, les procédures de classement sont déjà engagées. Pour les autres, le fait de figurer sur cette liste ne vous dispense pas de demander à l'administration centrale de diligenter une inspection générale de cadrage dans certains cas afin de vérifier la valeur intrinsèque du site au regard des études paysagère et patrimoniale réalisées et d'affiner le périmètre d'étude au regard du ou des critères motivant le classement. Dans tous les cas, vous demanderez une inspection générale préalable à la consultation des communes et à l'enquête publique.

Les 220 propositions qui n'ont pas été reprises dans la liste indicative nationale concernent :

- les sites dont l'opportunité de classement n'est pas démontrée, qui pourraient faire l'objet d'une protection plus pertinente (monument historique, site inscrit...), ou pour lesquels une reconnaissance locale pourrait constituer une protection mieux adaptée ; ces sites sont appelés à figurer dans des répertoires régionaux que les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement tiendront à votre disposition ;

- les sites non exceptionnels ou fortement dégradés ou pour lesquels le classement n'est pas la protection adaptée.

Il convient de préciser que la liste indicative n'est pas hiérarchisée. Si l'inscription sur cette liste signale une volonté de protection, elle ne préjuge en rien du calendrier de sa mise en œuvre. En effet, certains sites majeurs identifiés et jugés nécessaires à la cohérence globale du réseau des sites classés en France ne sont pas particulièrement menacés ou bénéficient déjà d'autres mesures de protection ou de gestion (parc national, terrains du conservatoire du littoral, espaces naturels sensibles...) qui permettront une programmation différée.

Vous accorderez une attention particulière au classement des sites inscrits en application de l'article L.341-1-2 I 1° du code de l'environnement, au classement des sites inclus dans le périmètre d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi qu'au classement des sites sur lesquels peuvent peser des menaces. En cas de besoin, il vous appartiendra d'alerter le ministère sur la nécessité d'engager les mesures de sauvegarde (instance de classement) qui seraient nécessaires.

La présente instruction du Gouvernement sera publiée sur le site <http://circulaire.legifrance.gouv.fr/>.

Fait le 18 février 2019.

Signé

François de RUGY



Liste indicative des sites majeurs restant à classer

* situé sur le territoire d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco

Sites interrégionaux

Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d’Azur

Hautes-Alpes/Isère	La Meije
Hautes-Alpes/Savoie	Le col du Galibier

Bretagne et Normandie

Ille-et-Vilaine/Manche	La baie du Mont-Saint-Michel (extension)*
------------------------	---

Bretagne et Pays-de-la-Loire

Côtes d’Armor/Finistère/ Loire-Atlantique/Ille-et- Vilaine/Morbihan	Les canaux bretons : canal d’Ille-et-Rance, de Nantes à Brest, rigole d’Hilvern et écluses de Hédé
---	--

Centre et Pays-de-la-Loire

Indre-et-Loire/Maine-et-Loire	La confluence Vienne-Loire
-------------------------------	----------------------------

Hauts-de-France et Ile-de-France

Oise/Val-d’Oise	Le domaine de Chantilly (extension)
-----------------	-------------------------------------

Nouvelle-Aquitaine et Occitanie

Lot/Lot-et-Garonne	Le plateau de Montran et les serres de l'Agenais Le château de Bonaguil et ses abords
Lot-et-Garonne/Tarn-et- Garonne	Le canal latéral à la Garonne

Occitanie et Provence-Alpes-Côte d’Azur

Gard/Vaucluse	Les îles du Rhône*
---------------	--------------------

Sites départementaux et interdépartementaux

Auvergne-Rhône-Alpes

Ardèche/Drôme	Le défilé de la Donzère, en Ardèche et dans la Drôme
Isère/Savoie	Le cirque de Saint-Même
Savoie/Isère	Le défilé des Echelles et les gorges de l'Echaillon et du Frou

Vienne	Vallée du Clain
	La vallée de la Gartempe
Haute-Vienne	Le château de Lauvauguyon et la vallée de la Tardoire
	L'arboretum de la Jonchère
	La vallée de la Vienne du pont de la Gabie à Saint Victurnien
	Les monts de Blond

Occitanie

Aude/Hérault	Les basses plaines de l'Aude
Aude/Haute-Garonne/Tarn	Les paysages des rigoles du canal du Midi (extension)*
Aveyron/Gard/Lozère	Les gorges de la Dourbie
Aveyron/Lot	Le Saut de la Mounine
Tarn/Tarn-et-Garonne	Les gorges de l'Aveyron et la vallée de la Vère
Ariège	La grotte de Lombrives et les spoulgas d'Ussat, Orniolac et bouan (extension)

Aude	Le massif de Fontfroide (extension)
	Les bordures de l'étang de Bages

	Le massif de l'Alaric
--	-----------------------

Aveyron	Le plateau du Larzac aveyronnais
---------	----------------------------------

	Conques
--	---------

Gard	La Camargue gardoise
------	----------------------

	Les Concluses
--	---------------

	Le mont Bouquet
--	-----------------

	Les gorges de la Cèze
--	-----------------------

	Zone de protection d'Uzès : le panorama vu depuis la promenade des marronniers
--	--

	Zone de protection de Villeneuve-les-Avignon : le panorama vu depuis le rocher des Doms
--	---

	Zone de protection de Villeneuve-les-Avignon : les abords de la tour Philippe-le-Bel
--	--

Gers	Le maquis de Meilhan
------	----------------------

Hérault	Le jardin botanique de Montpellier : le jardin de la Reine (extension)
---------	--

	Le pic Saint-Loup et la montagne de l'Hortus (extension)
--	--

	La vallée de la Buèges
--	------------------------

	Zone de protection de la cathédrale de Villeneuve-les-Maguelonne
--	--

	Site classé du lac du Salagou sur le Puech (extension)
--	--

Lot	Les abords de St-Cirq-Lapopie (extension)
-----	---

	La vallée de l'Ouyse et de l'Alzou (extension)
--	--

	La vallée de la Dordogne
--	--------------------------

Lozère	Les abords du hameau de La Garde-Guerin et les gorges du Chassezac*
--------	---

	Les lacs de Saint-Andéol et de Salhiens, leurs abords et la cascade du Deroc
--	--

Hautes-Pyrénées	Bassin versant du gave de Cauterets (extension)
-----------------	---

Pyrénées Orientales	L'étang de Lanoux (extension)
---------------------	-------------------------------

	Les chaos de Targassonne
--	--------------------------

	Les pierres écrites des vallées d'Osséja et Valcébollère
--	--

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 11 mai 2017

Ensemble formé par la vallée et le lac du Salagou, le cirque de Mourèze et leurs abords.
Opération Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Rapport CGEDD n°0109333-01
établi par

Jean-Marc Boyer

Inspecteur général de l'administration du développement durable

mai 2017



2. Le village de Mourèze en 1902 - In « Cévennes (Gard - Hérault), À la France : sites et monuments », (source gallica.bnf.fr / Ville de Paris / Bibliothèque du Tourisme et des Voyages).



1. La vallée du Salagou avant et après la création du barrage (document syndical mixte de gestion du Salagou).



L'ensemble formé par la vallée et le lac du Salagou, le cirque de Mourèze et leurs abords a été classé par décret du 21 août 2003 sur les critères scientifique et pittoresque. Sa surface est de 9 833 ha.

Comme l'avaient noté l'inspecteur des sites, Marc Esteben et l'inspecteur général Michel Brodovitch dans leur rapport devant la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 10 avril 2002, ces paysages se sont trouvés profondément bouleversés par la création du lac de barrage sur le Salagou en 1971¹ et leur intérêt s'en est trouvé renforcé.

En effet, à l'aube du vingtième siècle, seuls le village de Mourèze et ses rochers trouvaient grâce aux yeux des voyageurs et des géographes.

Ainsi, Onésime Reclus² après avoir rappelé que Clermont-l'Hérault fut sous domination arabe pendant deux siècles, jusqu'en 859, décrit-il ainsi ces lieux³ : « ...Mourèze serait inconnu des touristes, si quelques géologues n'avaient appelé l'attention du public sur ce coin singulier qui ressemble, par certains côtés, au bois de Païolive ou à Montpellier-le-Vieux. On n'aperçoit Mourèze que lorsqu'on y arrive, et, pour y arriver, la route n'est pas des plus faciles, encore qu'elle ait été récemment améliorée. On quitte Clermont par le chemin de Villeneuve, dont on laisse à droite la manufacture de draps. La route s'élève constamment par une pente assez bien ménagée au milieu des bois. À 11 kilomètres de Clermont, on quitte la grande route pour prendre un chemin de traverse qui bientôt laisse apercevoir Mourèze, et descend rapidement vers le village. Mourèze se compose de quelques maisons bizarrement accotées à un rocher grisâtre qui supporte les ruines du château. Mais ce pauvre village, pour pittoresque qu'il soit, n'aurait jamais attiré l'attention des voyageurs sans les magnifiques rochers qui l'entourent. Près du village, en effet, un cirque de moins d'un kilomètre de diamètre, entouré par le pic de Bissons au sud, la montagne Saint-Jean-d'Aureilhan au nord, celle de Sainte-Scholastique à l'ouest, et à l'est par des croupes montagneuses qui toutes dépassent 400 mètres, est peuplé de roches dolomitiques bizarres, affectant les formes les plus étranges et les plus fantastiques. Ici ce sont des châteaux en ruines, là des aiguilles s'élançant en groupe vers le ciel, plus loin des obélisques ou des arcades, des couloirs sinueux ou droits. Tout cela taillé dans une pierre grisâtre, qui semble les murs abandonnés d'une grande cité, vide de ses habitants. C'est une des curiosités de la France, et Mourèze peut être comparé à Montpellier-le-Vieux, quoique moins grandiose et moins varié... »

Par arrêté du 10 octobre 1941, le cirque de Mourèze avait été inscrit au titre des sites et, en 1942, une tentative de classement avait avorté après avoir prospéré jusqu'au Conseil d'État⁴.

Le lac du Salagou a été conçu par les services en charge de l'agriculture, pour servir de réservoir d'irrigation des cultures en vue de leur diversification⁵ et pour réguler les crues de l'Hérault. Mais, très vite, il s'est avéré que l'usage agricole ne s'est pas développé et, qu'en revanche, les activités de loisirs et de tourisme en bord de lac se sont installées (plus de 400 000 visiteurs par an aujourd'hui).

Par ailleurs, si le lac est venu perturber profondément la vie des habitants en coupant des communes, éloignant des familles, supprimant des exploitations agricoles et des habitations, paradoxalement, son usage pour des activités de loisirs, puis le classement au titre des sites sont venus "recoudre" ces blessures en donnant un objectif commun aux communes concernées.

C'est cette évolution positive qui a conduit à la mise en œuvre, par les collectivités territoriales, de l'opération Grand Site (OGS) que nous examinons aujourd'hui.

Il faut enfin noter que, lors du classement du lac de Salagou, le cirque de Mourèze avait été inclus car, ainsi que l'indiquait l'inspecteur des sites Marc Esteben dans son rapport, « ... adossé à la vallée au sud, sans lien visuel direct avec [la vallée du Salagou], il complète néanmoins l'éventail géologique particulièrement riche du secteur, en offrant les silhouettes ruiniformes particulièrement pittoresques de la dolomie. Par ailleurs, le cirque accueille des cortèges floristiques calcifuges dont le plus éminent représentant est le pin de Salzmann, ce qui lui confère au-delà de la stricte valeur esthétique, un réel intérêt scientifique... ».

Ce point est important quand on examinera le périmètre de l'OGS.

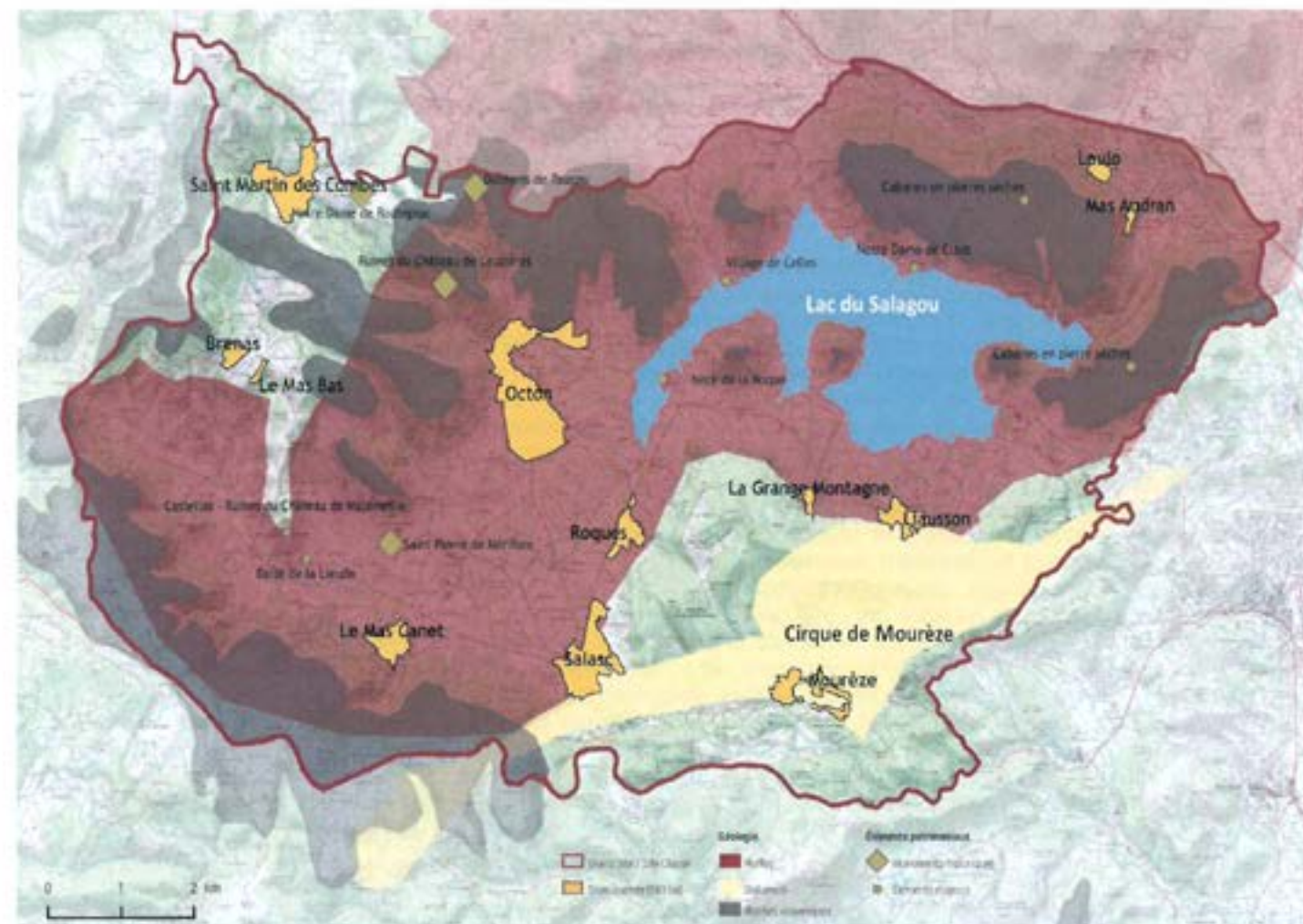
1. Le barrage d'une hauteur de 60 mètres a été construit de 1964 à 1968 et a été mis en eau de 1969 à 1971 (source office de tourisme le Clermontais).

2. (1837-1916).

3. In « Cévennes (Gard - Hérault), À la France : sites et monuments » 1902, (source gallica.bnf.fr / Ville de Paris / Bibliothèque du Tourisme et des Voyages).

4. Par note du 18 décembre 1942, le Conseil d'État avait demandé au ministre secrétaire d'État à l'éducation nationale « ... les raisons pour lesquelles l'administration n'a pas envisagé, pour la protection éventuelle de ce village, la procédure plus souple de la zone de protection, dont les prescriptions peuvent s'adapter aussi exactement que possible aux intérêts légitimes à sauvegarder... » sans que l'on connaisse la réponse de ce ministère.

5. Dans les années cinquante et soixante, la viticulture de cette région souffrait de surproduction.



3. Le territoire du site du lac de Salagou et du cirque de Mourèze (document SMGS - décembre 2014).

Je me suis rendu sur place le 19 avril pour une longue et passionnante visite du site. Passionnante car j'ai pu constater la qualité et la variété des paysages, le très fort engagement des élus et des agents du syndicat mixte (cf. annexe 1) ainsi que la qualité des avancées (annexe 2).

La problématique que je propose à votre commission n'est donc pas tant la validation du lancement de l'OGS – déjà approuvé par lettre du 26 mars 2010 et dont vous avez pu constater dans le document qui vous a été remis la qualité des actions déjà conduites – que de voir la délimitation de son périmètre, les points de sa gouvernance à améliorer et enfin les actions qu'il convient de conduire en priorité et qui permettront une grille d'analyse pour l'évaluation de l'attribution du label Grand Site de France. En effet, pour un certain nombre d'actions, notamment les aménagements et travaux, compte tenu des calendriers normaux d'appels d'offre et de réalisation, une évaluation dans cinq ans me semble plus plausible, en tout cas plus confortable.

Je précise, cependant, que les collectivités locales, porteuses de l'OGS, se sont donné comme objectif l'année 2020 pour déposer leur demande de label Grand Site de France.

1. Périmètre de l'OGS et extension du site classé

Le périmètre de l'OGS recouvre aujourd'hui précisément les limites extérieures du site classé soit 10 116 ha⁶.

Ce périmètre ne concerne donc pas la totalité des communes⁷ et des territoires concernés et, par ailleurs, quatre communes⁸ – dont deux⁹ sont déjà impliquées dans le dossier – ont demandé, soit l'extension du périmètre de l'OGS, soit celle du site classé du lac de Salagou et du cirque de Mourèze. J'y reviendrai.

Quand on examine les autres Grands Sites de France, on constate que les périmètres des OGS dé-

6. Dont 9 833 ha pour le site classé et 283 ha correspondant aux villages et hameaux qui sont en site inscrit.

7. Il faut noter, en revanche, la compétence du syndicat mixte sur la totalité des territoires des communes.

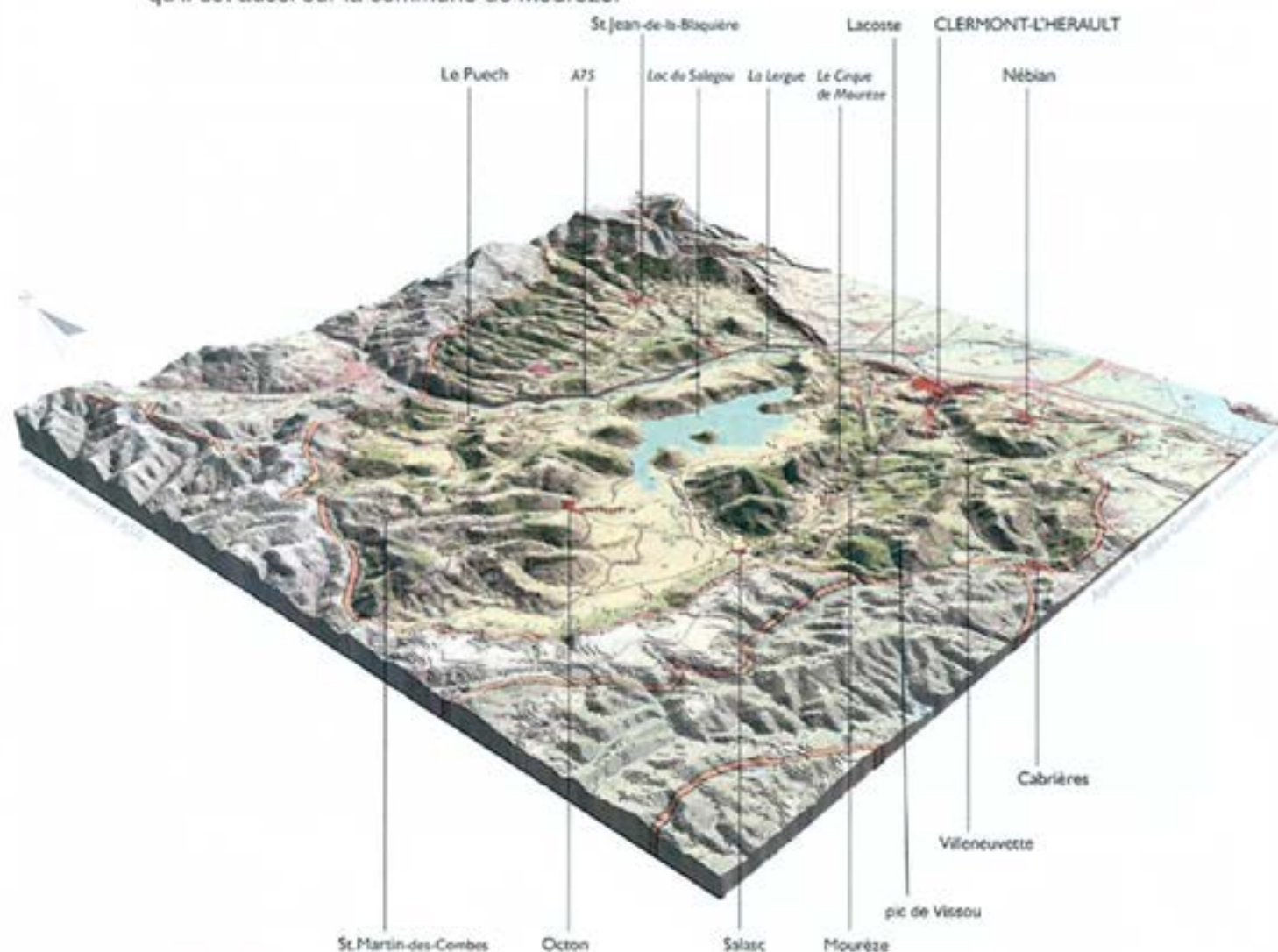
8. Cabrières, Mourèze, Villeneuve et Le Puech

9. Mourèze et Le Puech.

passent, quelquefois largement ¹⁰, le strict périmètre du site classé d'origine.

N'y-a-t-il pas ici une confusion avec l'idée d'un projet de territoire autour d'un site classé et de projet limité à la mise en valeur du seul site classé ?

Une partie des demandes d'extension du périmètre de l'OGS concerne le site classé des pics de Vissou et de Vissounel sur les communes de Cabrières, Mourèze et Péret, toutes les trois étant membres de la communauté de communes du Clermontais. Il est à noter que ce site est limitrophe de celui du lac de Salagou et du cirque de Mourèze, qu'il a été classé en mars 2002 (un an avant) et qu'il est aussi sur la commune de Mourèze.



4. Unité paysagère du lac du Salagou (Atlas des paysages DREAL Occitanie - 2003)

Enfin quand on cherche à comprendre la cohérence de ces ensembles paysagers, la lecture de l'atlas des paysages établi (entre 2003 et 2008) par la DREAL est éclairant car il regroupe dans une seule et même entité paysagère le lac du Salagou, le cirque de Mourèze et les pics de Vissou et Vissounel (cf. illustration 4, ci-dessus).

C'est donc avec cet éclairage que l'extension du périmètre de l'OGS au site des pics de Vissou et Vissounel devient naturellement évidente.

Je ne vois donc pas quelles pourraient être les objections à cette extension sachant que :

- les communes de Mourèze et de Cabrières ont exprimé depuis la fin 2013 ¹¹ une demande d'adhésion du site formé par les pics de Vissou et de Vissounel et leurs abords à l'OGS du cirque de Mourèze et du lac du Salagou ;
- le syndicat mixte de gestion du Salagou a approuvé cette demande d'adhésion par délibération du 17 octobre 2014 ;
- ces communes font partie de la communauté de communes du Clermontais sachant que ce

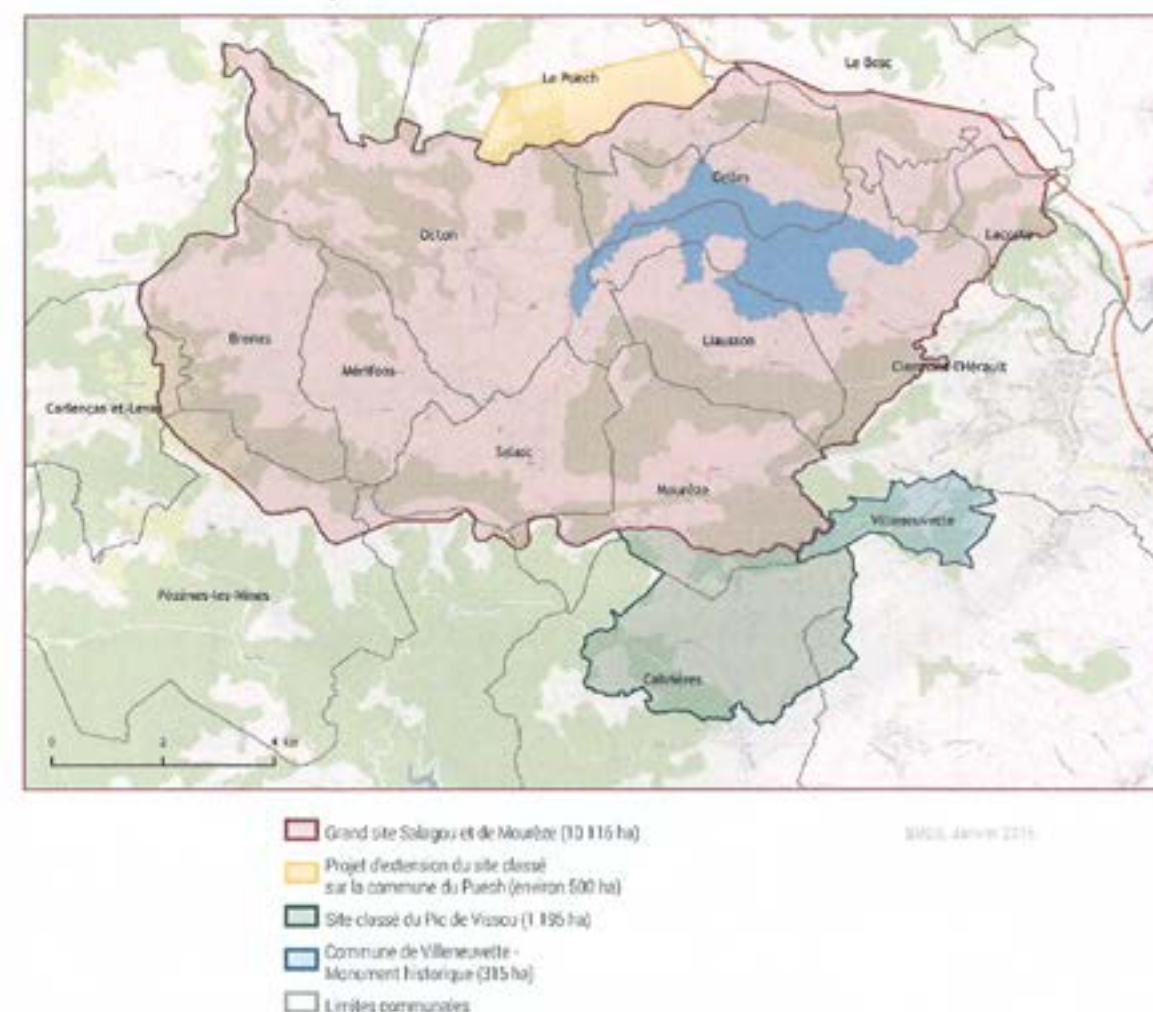
sont les communautés de communes qui sont membres du syndicat mixte (cf. note 16).

Par ailleurs, la commune de Villeneuve, également membre de la communauté de communes du Clermontais, installée dans une ancienne manufacture royale de draps, ensemble architectural classique de grande qualité, inscrite en totalité parmi les monuments historiques ¹², a également demandé ¹³ son adhésion à l'OGS. Cette demande a fait l'objet de la même approbation du syndicat mixte de gestion du Salagou du 17 octobre 2014.

Situé à moins de cinq kilomètres de Mourèze, ce site patrimonial exceptionnel est une porte d'entrée vers le cirque de Mourèze et, de là, vers le lac du Salagou ou les pics de Vissou et de Vissounel.

Je suggère à votre commission que puisse être intégrés sans attendre ¹⁴ le site des "pics de Vissou et de Vissounel et leurs abords" sur les communes de Cabrières et Mourèze ainsi que la commune de Villeneuve dans le périmètre de l'OGS.

Projets d'extensions



5. Projets d'extensions de l'OGS (document SMGS - décembre 2014).

12. L'ensemble de l'ancienne cité et son réseau hydraulique situés, d'un seul tenant, à savoir : 1/ le réservoir d'eau à l'ouest de la cité comprenant le « béal des collines », le « béal de la vallée » et le « béal des foulons », le pont-aqueduc dit « de l'Amour », le grand vivier, les fontaines, les canaux et tous les ouvrages qui leur sont liés ; 2/ les façades et toitures (à l'exception des adjonctions et aménagements du 20^e siècle) de tous les bâtiments, y compris celles des bâtiments industriels du 19^e siècle, et, en totalité, le rez-de-chaussée du grand bâtiment des maisons de maître (depuis la place Louis XIV jusqu'au jardin de Saint-Cloud) avec, également en totalité, la tour de l'horloge avec son escalier sur la Grand-Rue ; 3/ tous les sols bâtis et non bâtis, l'ancien grand jardin avec les vestiges de ses bassins, de ses allées, de ses canalisations, les restes de la porte de Lodève (au nord), « l'Enclos » central, le « jardin de Saint-Cloud » (au sud-ouest), le jardin public dit « des Rames » (au sud), les allées d'arbres, notamment l'allée de platanes de l'accès à la cité à l'est, l'allée de Lodève et l'allée de mûriers en limite est, les allées de cyprès, notamment celle sur l'allée cavalière en limite ouest, les allées de tilleuls et de micocouliers ; le tout conformément aux quatre plans annexés à l'arrêté (cad. domaine public, non cadastré, pour la voirie (rue de la Calade, rue Colbert, Grand-Rue, place Louis XIV, rue des Fileuses, rue des Tisserands, ...), le jardin public et les fontaines ; Mourèze B lieu-dit « La Maniane » 53, 55, 58, 166, 167 169 170 ; C 61 ; Clermont-l'Hérault DE lieu-dit « l'Arboussas » 32 et lieu-dit « Rolland » 33 ; Villeneuve A, le « béal des collines », lieu-dit « la Bruyère », 1 à 3, le « béal de la vallée » 5, lieu-dit « l'Arcade » 32, 159, le « béal des foulons » lieu-dit « La Bruyère » 6 et le « béal de la vallée », lieu-dit « L'agasse » 115, 116 ; AB, la cité, lieu-dit « le Village » 3 à 7, 9, 12, 14, 35 à 39, 49, 60, 98 à 103, 105, 106, 108, 110, 113, 114, 125 à 131, 133, 147, 149) : inscription par arrêté du 13 janvier 2014 (ministère de la culture et de la communication, direction générale des patrimoines, Base Mérimée).

13. Délibération du 19 octobre 2013.

14. Pourquoi faudrait-il encore attendre alors que l'accord donné pour intégrer l'OGS a été donné par les communes il y a plus de trois ans déjà ?

10. Le Grand Site de France du cirque de Navacelles couvre 46 163 ha alors que le site classé n'en fait que 5 257 ha.

11. Délibération du 2 décembre 2013 pour la commune de Cabrières. La commune de Mourèze, déjà dans l'OGS devrait délibérer prochainement pour que soit intégré cette partie de son territoire.

L'extension de l'OGS à la partie du site des pics de Vissou et Vissounel située sur la commune de Péret (au sud-est de Cabrières), qui n'a pas demandé à ce jour à adhérer au dispositif, pourra être étudiée si la position de cette commune évolue.

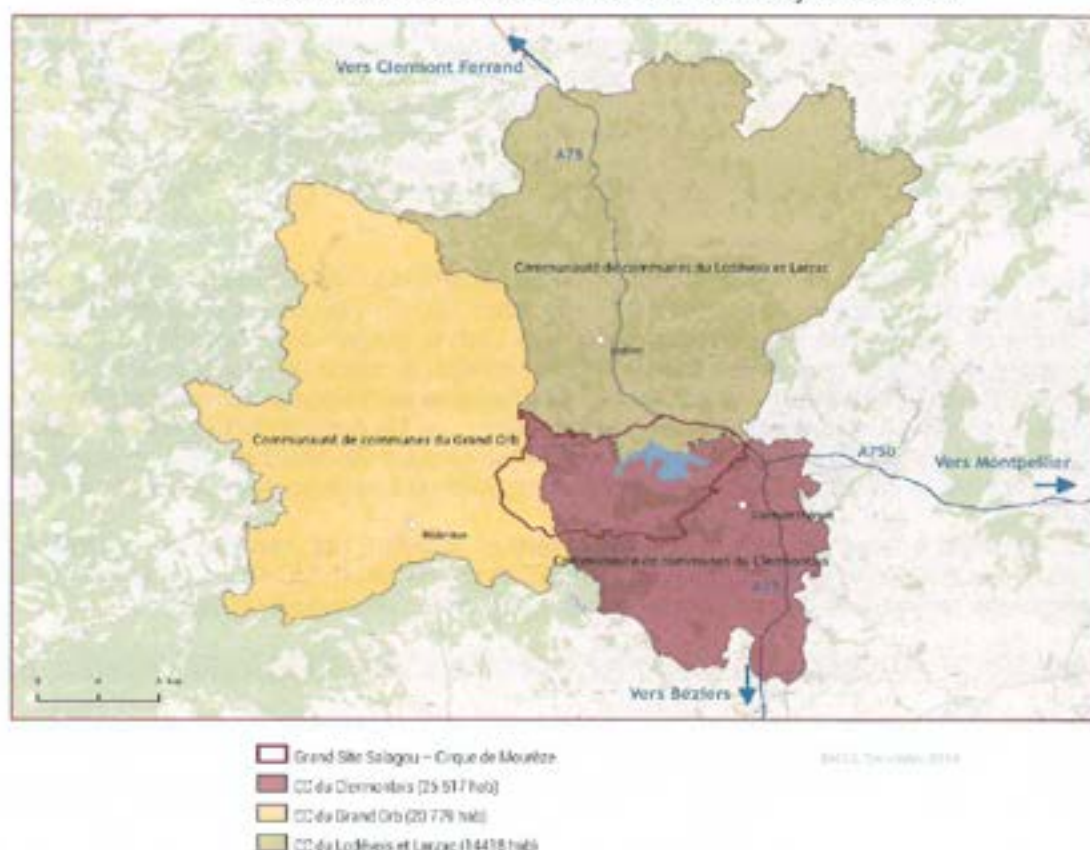
Concernant le périmètre du site classé, la limite nord-ouest, sur la commune du Puech, a été fixée, en 2003, sur la RD148 sans que ne soit explicité ce choix, plutôt qu'une limite plus naturelle, comme la ligne de crête. L'actuel maire souhaite justement que cette limite soit déplacée vers la ligne de crête située plus au nord afin de protéger ce versant très visible du lac et participant de son paysage. La DREAL ne serait pas opposée à étudier cette extension du site classé qui m'est apparue évidente lors de ma visite sur place.

Je propose à votre commission d'émettre le vœu que cette modification du périmètre du site classé puisse être étudiée dès que possible. En revanche, pour les raisons précédemment explicitées, je suggère à votre commission d'intégrer, dès maintenant, cette extension dans le périmètre de l'OGS¹⁵, la commune étant déjà partie prenante du projet et le maire y jouant un rôle actif.

2. Gouvernance de l'OGS

A l'origine l'OGS est portée par le conseil départemental de l'Hérault, propriétaire des rives du lac ainsi que par les communes riveraines regroupées dans trois communautés de communes¹⁶ (illustration 6.). Depuis 2005, un syndicat mixte regroupe le conseil départemental de l'Hérault et les trois communautés de communes qui correspondent au quatorze communes¹⁷ qui se partagent le site classé.

Les trois intercommunalités membres du syndicat mixte



6. Les territoires des trois communautés de communes (document SMGS - décembre 2014).

15. Quitte à revenir plus tard pour repérer le périmètre réel de l'OGS.

16. Communauté de communes (CC) du Clermontois (25 617 hab.), CC du Grand Orb (20 779 hab.) et CC du Lodévois et Larzac (14 418 hab.), cette dernière est également l'une des deux communautés de communes présente sur le Grand Site de France du Cirque de Navacelles.

17. Brenas, Carlecas-et-Levas, Celles, Clermont-l'Hérault, Lacoste, Le Bosc, Le Puech, Liausson, Mèrifons, Mourèze, Octon, Pénèzes-les-Mines, Salasc et Valmasque.

Je note que l'article trois des statuts du syndicat mixte indique un périmètre d'action sur douze communes¹⁸ et non quatorze : il faudra profiter de l'entrée des communes de Cabrières et Ville-neuvette pour mettre à jour cet article.

Le Département de l'Hérault, propriétaire du lac, détient plus de la moitié des voix au sein du syndicat mixte de gestion du Salagou et intervient de façon prépondérante comme propriétaire-gestionnaire du barrage et opérateur foncier du lac du Salagou et de ses berges.

Les communautés de communes sont responsables de la mise en œuvre des aménagements et des travaux.

Le syndicat mixte assure la coordination des actions et, à ce titre, la réalisation de l'ensemble des études. Par ailleurs, il assure directement de nombreuses missions : architecte conseil, patrouilles, suivi de la fréquentation, recensements, Natura 2000, animation et concertation, information et communication, pédagogie et formation.

Il faut noter que l'attribution de la compétence travaux au syndicat mixte pour les aménagements qui concernent l'OGS est actuellement à l'étude.

Il s'agit d'un point essentiel pour l'efficacité de la mise en œuvre de l'OGS, la multiplicité des maîtres d'ouvrages ne facilitant pas toujours la cohérence des actions conduites.

Sur la base d'études conduites à l'initiative du conseil départemental de l'Hérault dès 2003, une "charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages" a été signée le 30 avril 2010 par les différents acteurs du site, services de l'État¹⁹, collectivités locales²⁰ et Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de l'Hérault (CAUE). Elle permet la mise à disposition d'une assistance architecturale gratuite aux particuliers et aux collectivités et s'est traduite par un très complet document de recensement du patrimoine bâti qui s'est prolongé par un "guide de recommandations de la charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages".

Par ailleurs, un budget annuel de 300 000 € a été prévu pour assurer la gouvernance du site. Outre les missions traditionnelles de coordination entre les différents niveaux de collectivité, ce budget permet également de conduire des actions pour maintenir la qualité des paysages²¹ que nous examinerons au point suivant. Je tiens à souligner le recrutement d'une patrouille équestre, renforcée l'été par une patrouille en VTT qui rappelle aux visiteurs le code de [bonne] conduite d'usage du site (cf. Tome 1 pages 40 & 41 du projet "Opération Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze").

Enfin, il faut noter que l'État, la région Occitanie et le département de l'Hérault ont mis en place un dispositif qui permet d'amplifier les actions sur ces sites (et, au-delà, sur les autres Grands Sites voisins, cirque de Navacelles ou Saint-Guilhem-le-Désert et gorges de l'Hérault) : il s'agit notamment du contrat de ruralité pour le territoire du Cœur d'Hérault, signé le 5 janvier 2017, pour la période 2017-2020 qui « ...[permet] de coordonner des moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire ... ». Ce contrat de ruralité vise notamment « ... l'accompagnement vers le label Grand Site de France pour [le site] Lac de Salagou-Cirque de Mourèze... ». Dans ce cadre, la DDTM de l'Hérault apporte une assistance technique aux collectivités concernées.

De même, ce projet a bénéficié d'un soutien constant et exigeant des services de la DREAL et de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault (UDAP). Ces aides ont permis de compenser les moyens de communes ou communautés de communes modestes.

3. Les actions

Les différentes actions déjà conduites par les collectivités locales ont été décrites dans la présentation qui vous a été faite (cf. annexe 2). Elles sont nombreuses, vont dans le bon sens et montrent la forte volonté des élus de mettre en œuvre ce projet.

Cela concerne, notamment, la maîtrise du stationnement et de la circulation autour du lac en l'éloignant par un certain nombre d'actions ponctuelles (petites poches de stationnement et aires de services en retrait des berges, stationnements de nuit aménagés pour les camping-cars, interdiction de circulation des quads et motos sur les berges, etc.) ou amélioration de l'accueil des différents

18. Article 3 - Périmètre d'action du syndicat. Le périmètre d'action du syndicat concerne les communes suivantes : Le Bosc, Brenas, Celles, Clermont l'Hérault, Lacoste, Liausson, Lodève, Mèrifons, Mourèze, Octon, LePuech et Salasc.

19. Environnement, Agriculture et Culture.

20. Le conseil départemental de l'Hérault, les trois communautés de communes et les quatorze communes.

21. Elles sont indiquées page 13 du tome 2 "programme d'action" du dossier Opération Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze.

usagers (mise en place d'une signalétique d'information et d'orientation homogène, équipement des berges de façon intégrée en fonction des usages, etc.)

Lors de ma mission, j'ai pu constater la bonne qualité des traitements des chemins et des parkings réalisés dans ce cadre avec l'appui des services de l'État.

L'observatoire de la fréquentation, mis en place depuis 2009, a permis de mesurer l'évolution de la fréquentation du stationnement sauvage qui a baissé de 71% en cinq ans et celle des camping-cars de 78%.

Je suggérerais, pour la suite, qu'un observatoire des publics, au sens de la connaissance des visiteurs et de leurs attentes ou de leurs réactions soit mis en place afin d'adapter les politiques d'accueil à la réalité des besoins²².

Dans la version qui vous a été remise, le projet d'OGS présente trois objectifs principaux regroupant un total de dix-neuf actions (cf. annexe 3) :

- Objectif 1 : Protéger les paysages des deux cœurs de site, gage d'un développement local durable ; il contient dix actions, dont six sont d'ores et déjà engagées ;
- Objectif 2 : Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés ; sur les six actions prévues, trois sont déjà mises en œuvre ;
- Objectif 3 : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques ; deux des trois actions prévues sont déjà conduites.

A la suite de ma visite sur place, une hiérarchisation de ces actions a été faite par le syndicat mixte qui conforte sa programmation jusqu'en 2020 (cf. annexe 4), puis propose une nouvelle phase d'actions pour 2020-2025 (cf. annexe 5).

Cette proposition, plus réaliste, montre qu'après une période de forte activité, entre 2009 et 2012 (cf. annexe 2), ce projet entre dans une phase de maturation et d'études, jusqu'en 2020.

Cependant, certains projets étudiés pourraient aboutir, dès la fin de cette période. Cela concernerait des actions importantes pour le site, notamment la requalification des pôles (maisons de site) de Clermont-l'Hérault et Mourèze ainsi que la réalisation de la première phase d'une voie douce entre Clermont-l'Hérault et Lodève qui devrait irriguer tout le site (seule la portion entre Clermont-l'Hérault et le lac pourrait être réalisée avant 2020).

Je note, en revanche que l'amélioration du pôle de Vailhès (action Fa05), qui n'est pourtant pas exemplaire en l'état, n'est pas programmée à l'échéance 2025 par la communauté de communes concernée. De même, la réalisation de la partie de circulation douce entre le lac et Lodève n'est pas à l'ordre du jour des dix prochaines années.

Ces décalages traduisent bien la problématique d'une OGS dont la gouvernance est assurée par quatre collectivités territoriales qui n'ont pas toutes les mêmes préoccupations et le même calendrier de programmation.

Par ailleurs, ainsi que cela nous est indiqué dans le tome 1 du projet d'OGS « ...Sur les quatorze communes du Grand Site, seules Clermont-l'Hérault et Le Bosc sont dotées d'un PLU. Sept communes, Celles (lancement en 2013), Lacoste, Liausson, Mourèze, Octon, Le Puech et Salasc ont un PLU en cours d'élaboration. Brénas est couverte par une carte communale et Pézènes-les-Mines élabore une carte communale. Mérifons et Valmascle fonctionnent avec le Règlement national d'urbanisme (RNU)²³. L'absence de documents d'urbanisme ou leur inadaptation aux enjeux actuels du Grand Site sont préjudiciables à une vision d'ensemble cohérente de l'urbanisation des villages du site... » et un peu plus loin il est indiqué que « ...[si] la Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages, et les services de l'architecte conseil fonctionnent au cas par cas, à l'échelle de projets individuels. Ce dispositif [n'était pas] pertinent à l'échelle des quartiers ou des villages... ».

Ces deux points renvoient au point précédent concernant le renforcement du syndicat mixte, non seulement sur son champ d'intervention mais aussi en moyens humains.

4. Le village de Celles

Mon rapport ne serait pas complet si je ne vous parlais pas du village de Celles, si caractéristique du paysage du lac et de son classement²⁴.

22. Le syndicat mixte pourrait se rapprocher utilement du Centre des monuments nationaux qui a mis en place de tels outils sur ses monuments depuis plus de vingt ans.

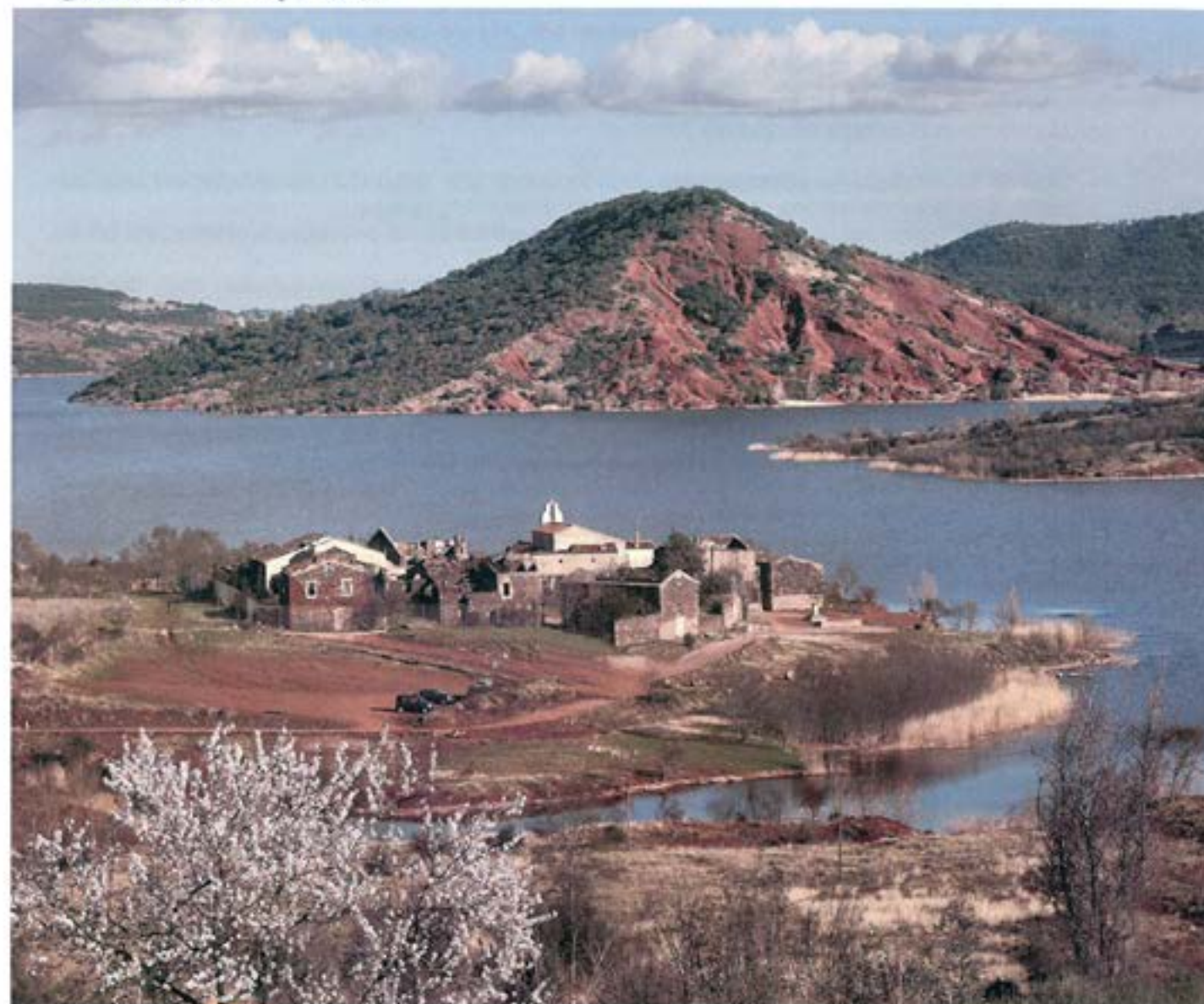
23. Le PLU de Le Bosc ayant été annulé le 30 décembre 2015 la commune est retournée au RNU, Salasc a une carte communale ; les communes de Lacoste, Octon et Le Puech sont revenues au RNU le 27 mars 2017 dans le cadre de l'application de la loi ALUR ; Celles, Liausson et Mourèze sont restées au RNU.

24. Le village est totalement en site classé.

Lors de la conception du barrage, ce hameau devait se retrouver sous l'eau : ses habitants²⁵ ont été expropriés par le département de l'Hérault et le village a été abandonné. Finalement, le niveau de l'eau a été arrêté littéralement à ses pieds et donne cette image de maisons en ruines qui se reflètent très "naturellement" dans l'eau, attisant bien des fantasmes.

Pillées par des récupérateurs de matériaux, les maisons ont été petit à petit ruinées. La commune obtient, à la fin des années quatre-vingt, l'autorisation du département de réhabiliter la mairie et l'église. En février 1996, le conseil général de l'Hérault fixe définitivement la cote maximale du lac à 139 mètres²⁶ puis cède²⁷ la propriété du village à la commune de Celles en septembre 2010.

Celles cote 143 NAF



7. Le village de Celles (document SMGS - décembre 2014).

Cette petite commune, dispersée entre plusieurs hameaux, a décidé de lui redonner vie, sans pour autant céder aux pressions de promoteurs attirés par l'extrême proximité du lac.

La décision de mettre en œuvre un projet public de réhabilitation du village, associant habitat et emplois dans le respect de l'environnement et du patrimoine sera un des projets phares de ce Grand site et je ne peux qu'inciter votre commission à soutenir ce programme exigeant conduit avec une farouche volonté par sa maire, Madame Joëlle Goudal, à la tête de la seule municipalité exclusivement féminine de France.

Ce projet de réhabilitation est fortement accompagné par les services de l'État, dans le cadre du nouveau conseil aux territoires (NCT).

25. Ils étaient une vingtaine à l'époque.

26. Elle était prévue à l'origine à la cote 150 qu'elle n'a jamais atteinte, le village de Celles est situé à la cote 143.

27. À l'euro symbolique.

5. Conclusions

En conclusion, je suggère à votre commission de délibérer sur les points suivants :

- extension du périmètre de l'OGS au territoire des communes limitrophe du site classé des pics de Vissou et Vissounel ainsi qu'au village de Villeneuve ;
- extension, modérée, du périmètre du site classé sur la commune de Le Puech ;
- validation du principe des actions conduites ou à conduire.

Je lui suggère, enfin, d'émettre des vœux pour :

- demander un transfert important et rapide de maîtrise d'ouvrage vers le syndicat mixte afin de renforcer la cohérence des actions, avec les moyens humains correspondant ;
- encourager le projet de réhabilitation du village de Celles ;
- qu'une prise en compte soit effectuée, dans un délai raisonnable, du nouveau pôle constitué par le village de Villeneuve.

Il importe, pour terminer, d'attirer votre attention, comme celle des acteurs de ce site, sur un retour vraisemblable des prises d'eau agricoles dans les prochaines années en raison de l'appauvrissement des nappes phréatiques de ce département. Ces actions auront incontestablement des conséquences sur le marnage du lac et donc ses aménagements. Ce n'est pas un problème en soi (les marées n'ont pas empêché des aménagements intéressants des côtes ouest de la France) s'il est intégré dès maintenant dans la problématique de l'OGS. En revanche, il faudra être particulièrement vigilant pour que cela ne crée pas un grave déséquilibre humain et paysager.



Jean-Marc Boyer



04 67 44 68 86
info@lesalagou.fr
grandsitesalagoumourèze.fr

« À la mémoire de Serge Didelet, maire de Mourèze, Vice-Président qui a porté le Grand Site vers le label avec ferveur ».

Remerciements

Cette candidature a été rédigée, notamment, à partir du dossier de l'Opération Grand Site, de plusieurs documents et études et des apports de toute la communauté de travail (photos, remarques, relecture, notes...). Nous remercions, ici l'ensemble des partenaires qui ont contribué à la rédaction de ce dossier et l'équipe du Grand Site, élus et techniciens, d'hier et d'aujourd'hui.

